

PRÉCIS
D'HISTOIRE DE L'INSTITUT
DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

N° 321

083377

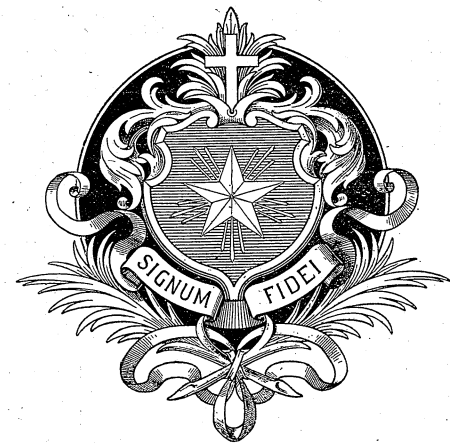
COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE
DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

PRÉCIS
D'HISTOIRE DE L'INSTITUT
DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES



Saint Jean-Baptiste de La Salle, par Aureli.

Groupe en marbre, de 4 m. 65 de hauteur, placé à droite dans la nef de la basilique Saint-Pierre, à Rome, parmi les grands fondateurs d'Ordres religieux.



PARIS
PROCURE GÉNÉRALE

78, RUE DE SÈVRES, 78



AVERTISSEMENT

Ce manuel expose succinctement l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrésiennes et fait partie de la srie des ouvrages destinés à la préparation des examens d'Instruction religieuse en usage dans la Congrégation.

Il expose brièvement l'état de l'enseignement en France avant l'Institut des Frères des Écoles Chrésiennes, la vie et l'Œuvre de son Fondateur, saint Jean-Baptiste de La Salle, et l'expansion de l'Institut dans le monde entier. Cette dernière partie est divisée par Généralats.

Chaque chapitre commence par un sommaire et se termine par un tableau synoptique. Ce dernier sera utilement consulté pour les révisions.

Quelques illustrations documentaires et des cartes ou plans portant tous les noms des localités mentionnées dans le texte, faciliteront l'étude de ce manuel et en augmenteront l'intérêt.

Pour ne pas surcharger le texte de trop fréquents renvois, on donne ci-après une liste des principaux ouvrages consultés.

PETITE BIBLIOGRAPHIE

- BLAIN. — *Vie de saint Jean-Baptiste de La Salle*. Paris, Procure générale.
- BLAIN. — *Esprit et vertus de saint Jean-Baptiste de La Salle*. Paris, Procure générale.
- Annales de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes de 1679 à 1803*, 2 vol., Paris, Procure générale.
- J. GUIBERT. — *Vie de saint Jean-Baptiste de La Salle*. Paris, Procure générale.
- A. DELAIRE. — *Saint Jean-Baptiste de La Salle* (Collection « Les Saints »). Paris, Lecoffre.
- A. RAVELET. — *Saint Jean-Baptiste de La Salle, sa Vie, son Œuvre*. Paris, Procure générale.
- FERNAND LAUDET. — *L'Instituteur des Instituteurs: saint Jean-Baptiste de La Salle*. Tours, Mame.
- FR. MAXIMIN. — *Les Écoles normales de saint Jean-Baptiste de La Salle*. Bruxelles, Procure des Frères.
- J. HERMENT. — *Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*. Bruxelles, Procure des Frères.
- J. HERMENT. — *Les idées pédagogiques de saint Jean-Baptiste de La Salle*. Paris, Lethielleux.
- G. RIGAULT. — *Les Frères des Écoles Chrétiennes* (Collection « Les Ordres religieux »). Paris, Letouzey et Ané.
- G. RIGAULT. — *L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes* (Collection « Les Grands Ordres monastiques »). Paris, Grasset.
- Essai historique sur la Maison-Mère (1682-1905)*. Paris, Procure générale.
- Un ancien élève des Frères. — *Vue panoramique sur l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*. Paris, Procure générale.
- Causeries faites au Poste Parisien de T. S. F. par le Frère Secrétaire général de l'Institut. — *L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*. Paris, Procure générale.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
CHAPITRE I. — L'enseignement en France avant saint Jean-Baptiste de La Salle.....	9
I. Écoles secondaires.....	9
II. Écoles primaires ou populaires.....	10
III. Précurseurs de saint Jean-Baptiste de La Salle..	13
CHAPITRE II. — La Providence prépare le Fondateur de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.....	17
CHAPITRE III. — L'Institut jusqu'à la mort du Fondateur.....	23
I. Fondation de l'Institut.....	23
II. Les débuts de l'Institut jusqu'aux grandes épreuves du saint Fondateur (1680-1702).....	25
III. Du commencement des grandes épreuves du Fondateur jusqu'à sa mort (1702-1719).....	31
CHAPITRE IV. — Les écrits et le portrait du Fondateur.....	33
I. Les écrits.....	33
II. Le portrait.....	46
CHAPITRE V. — Organisation de l'Institut.....	51
CHAPITRE VI. — Œuvre scolaire du saint Fondateur...	61
I. Ses innovations.....	61
II. Moyens recommandés par saint Jean-Baptiste de La Salle pour développer la vie intellectuelle, morale et religieuse des élèves.....	68
CHAPITRE VII. — Les premiers continuateurs de l'Œuvre du saint Fondateur, jusqu'en 1751.....	74
I. Généralat du Frère Barthélemy (1717-1720).....	74
II. Généralat du Frère Timothée (1720-1751).....	76
CHAPITRE VIII. — L'Institut, de 1751 à la Révolution française.....	84
I. Généralat du Frère Claude (1751-1767).....	84
II. Généralat du Frère Florence (1767-1777).....	85
III. Généralat du Frère Agathon (1777-1798).....	87

	Pages.
CHAPITRE IX. — L'Institut pendant la Révolution française	92
CHAPITRE X. — De la Révolution française au Généralat du Frère Philippe	99
I. Vicariat du Frère Frumence (1795-1810).....	99
II. Généralat du Frère Gerbaud (1810-1822).....	101
III. Généralat du Frère Guillaume de Jésus (1822-1830).....	103
IV. Généralat du Frère Anaclet (1830-1838).....	105
CHAPITRE XI. — Généralat du Frère Philippe (1838-1874)	109
CHAPITRE XII. — L'Institut pendant le dernier quart du XIX^e siècle	118
I. Généralat du Frère Jean-Olympe (1874-1875)...	118
II. Généralat du Frère Irlide (1875-1884).....	120
III. Généralat du Frère Joseph (1884-1897).....	125
CHAPITRE XIII. — L'Institut au XX^e siècle	131
I. Généralat du Frère Gabriel-Marie (1897-1913)...	131
II. Généralat du Frère Imier de Jésus (1913-1923)...	139
III. Généralat du Frère Allais-Charles (1923-1928)...	142
IV. Généralat du Frère Adrien (1928-1934).....	145
V. Généralat du Frère Junien-Victor (élu en 1934)...	148
CHAPITRE XIV. — Situation de l'Institut en Europe à la fin de 1934	153
CHAPITRE XV. — Situation de l'Institut en Amérique et en Australie à la fin de 1934	167
CHAPITRE XVI. — L'Institut en pays de Mission	176
I. Les écoles des Frères en pays de Mission....	176
II. L'Institut en Afrique.....	179
III. L'Institut dans les Balkans et en Asie.....	183
CHAPITRE XVII. — Nos causes de béatification et de canonisation	189

PRÉCIS

D'HISTOIRE DE L'INSTITUT

DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

CHAPITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE
AVANT SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

SOMMAIRE. — *I. Écoles secondaires.* — *II. Écoles primaires ou populaires :* 1^o Leur origine et leur développement. 2^o Sortes d'écoles. 3^o Organisation des écoles. 4^o Programme d'études. 5^o Les maîtres. — *III. Précurseurs de saint Jean-Baptiste de La Salle :* 1^o L'instituteur idéal. 2^o Congrégations enseignantes pour jeunes filles pauvres. 3^o Congrégations enseignantes pour garçons pauvres.

I. ÉCOLES SECONDAIRES

Au XVII^e siècle comme aujourd'hui, on distinguait trois degrés d'enseignement : *l'enseignement primaire*, le plus ancien; *l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur*, organisés au moyen âge.

Saint Jean-Baptiste de La Salle ayant appliqué ses réformes et ses améliorations à l'enseignement secondaire, et surtout à l'enseignement primaire, ce premier chapitre exposera sommairement ce qui concerne ces deux premiers degrés d'enseignement.

L'enseignement secondaire se donnait dans les col-

lèges des universités¹, des Jésuites, des Oratoriens et à Port-Royal.

On y étudiait presque uniquement le latin, et, dans cette langue, se donnaient tous les cours : religion, rhétorique, philosophie. Le français, l'histoire, la géographie, les sciences, les mathématiques, prenaient peu de place dans les programmes, ou n'y figuraient même pas.

Cependant, le développement de l'industrie et du commerce amenèrent peu à peu certaines modifications dans l'enseignement. L'étude du français pénétra timidement dans les collèges. Les Oratoriens organisèrent des cours d'histoire en français, et Port-Royal substitua à la géométrie latine d'Euclide un nouveau cours en français.

II. ÉCOLES PRIMAIRES OU POPULAIRES

1. Leur origine et leur développement. — Les écoles populaires remontent presque aux débuts de l'Église. Les évêques en établirent à l'ombre de leurs cathédrales ; les curés, près de leurs églises ; les moines, à côté de leurs monastères.

Elles se multiplièrent progressivement, surtout aux XII^e et XIII^e siècles ; aussi, au XIV^e, dans la plupart des villages, voit-on les maîtres enseigner la lecture, l'écriture et un peu de calcul.

Malheureusement, beaucoup de fondations scolaires furent ensevelies sous les ruines accumulées par la guerre de Cent ans.

Les écoles se relevèrent à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e. Mais, le protestantisme, par la destruction des monastères et la spoliation des biens ecclésiastiques, notamment des ressources affectées à l'entretien des écoles, entraîna une désastreuse régression dans l'enseignement populaire.

1. « L'enseignement secondaire était alors beaucoup plus étroitement lié qu'aujourd'hui à l'enseignement supérieur ; les collèges qui le donnaient faisaient partie intégrante des universités. » MARION, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

Sous l'impulsion du concile de Trente, dont les décrets recommandaient instamment l'instruction du peuple, de nombreuses écoles se rouvrirent aux XVI^e et XVII^e siècles.

2. Sortes d'écoles. — Au temps de saint Jean-Baptiste de La Salle, il existait trois sortes d'écoles populaires : les petites écoles, les écoles d'écriture, et les écoles charitables.

Les *petites écoles*, et les *écoles d'écriture* où l'on apprenait seulement à écrire, dépendaient d'un délégué épiscopal, l'écolâtre, appelé encore grand chantre, parce que les écoles de chant liturgique fonctionnaient aussi sous sa juridiction. Généralement, ces écoles ne manquaient pas de maîtres parce qu'ils y recevaient une rétribution des élèves.

Les *écoles charitables*, créées par les curés pour les indigents de leur paroisse, étaient plus rares, par suite de leur gratuité, car les ressources manquaient souvent, pour assurer le traitement des maîtres, principalement dans les paroisses pauvres et dans les campagnes.

C'est surtout pour répondre à ce besoin d'écoles gratuites que saint Jean-Baptiste de La Salle fonda son Institut.

3. Organisation des écoles. — Ordinairement rien ne différenciait les locaux scolaires des autres habitations, sinon une enseigne apposée à l'entrée : « *Céans* (ici) N... enseigne à lire, écrire, compter, etc. »

Le matériel et la disposition des classes étaient sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui, comme en témoignent des gravures de l'époque.

Mais, il en allait tout autrement pour les méthodes d'enseignement. Le maître d'alors ne savait pas occuper, intéresser et instruire un grand nombre d'élèves à la fois.

S'adressant à chacun en particulier, il recommençait sa leçon pour chaque élève. Les enfants étaient inoccupés des heures entières et exposés ainsi à l'ennui, d'où l'indiscipline et la fréquentation irrégulière des classes.

Si l'école comptait un grand nombre d'élèves (ce qui était rare), un seul maître ne suffisait plus. Celui-ci confiait

alors une partie de ses élèves aux moins ignorants et aux plus tranquilles, choisis comme répétiteurs et surveillants.

Ce *mode individuel* se compliquait ainsi de la méthode appelée plus tard *enseignement mutuel*. Ce système très dommageable à la formation intellectuelle des élèves et



E. J. BARNIER del.

Une école avant M. de La Salle.

D'après une gravure d'Abraham Bosse (1602-1676).

à la discipline générale de la classe, donnait lieu à de fréquentes occasions d'immoralité.

4. Programme d'études. — On enseignait aux enfants à lire d'abord le latin, puis le français, et à écrire. Les programmes comportaient encore habituellement la grammaire, le calcul et le chant.

Inutile d'ajouter que dans les écoles primaires, on se servait de la langue maternelle pour donner les leçons.

5. Les maîtres. — Par suite du manque d'écoles normales, les instituteurs n'étaient guère préparés à leur fonction.

Quelques notions recueillies sur les bancs d'un collège

ou dans un presbytère hospitalier constituaient, le plus souvent, tout leur savoir.

On les *recrutait* au hasard, parmi les clercs, arrêtés aux premiers échelons des Ordres sacrés, ou parmi les laïques de bonne volonté.

Un *traitement fixe* dans les écoles charitables, la *rétribution scolaire* dans les autres, assuraient, d'ordinaire, aux maîtres une existence honorable.

C'est quant au manque de formation pédagogique que le besoin d'une réforme se faisait le plus sentir.

III. PRÉCURSEURS DE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

1. L'instituteur idéal ne pouvait guère se former en dehors d'une association religieuse compétente, en possession de méthodes d'enseignement et apte à conférer à ses membres l'initiation indispensable pour exercer convenablement leur ministère.

En effet, la profession religieuse, c'est-à-dire l'émission des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, conserve tout entier à sa tâche essentielle celui qui les a prononcés.

Par la pauvreté, l'éducateur est débarrassé de tout désir de gain et de tout souci matériel capables d'entraver son zèle ; par la chasteté, il écarte toute sollicitude familiale pour la reporter entièrement sur ses élèves ; par l'obéissance, son initiative est dirigée, contrôlée, soutenue, et, par suite, rendue plus féconde.

Tous les Fondateurs ou Fondatrices des Congrégations vouées à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse le comprirent et donnèrent ce fondement solide à leur Œuvre.

2. Congrégations enseignantes pour jeunes filles pauvres. — Jusqu'au xvi^e siècle, les femmes entraient en religion uniquement pour travailler à leur propre sanctification. A partir de cette époque, plusieurs congrégations se consacrèrent à l'éducation des jeunes filles : les *Ursu-*

lines, fondées en Italie, par sainte Angèle de Mérici, en 1535, et introduites en France soixante ans plus tard; les *Filles de la Congrégation de Notre-Dame*, établies en Lorraine, par saint Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, secondé par la bienheureuse Alix Le Clerc (1597); les *Filles de Notre-Dame* à Bordeaux, par la bienheureuse Jeanne de Lestonnac (1607); les *Sœurs de la Visitation*, par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal (1610); les *Filles de la Croix*, par Mme de Villeneuve, tirèrent leur nom des épreuves subies à leur origine, en Picardie (1625); les *Filles de la Charité* de saint Vincent de Paul et de sainte Louise de Marillac (1633); les *Sœurs de l'Instruction charitable de l'Enfant Jésus* ou *Dames de Saint-Maur*, du Père Barré, à Rouen (1666); les *Sœurs de l'Enfant Jésus* du chanoine Roland, à Reims (1670); les *Sœurs des Écoles Chrétiennes de Saint-Charles* de l'abbé Demia, à Lyon (1680).

3. Congrégations enseignantes pour garçons pauvres. — Les garçons restaient moins favorisés. Les premières associations religieuses vouées à leur instruction échouèrent successivement. Celle des *Frères de la Vie commune* de Gérard Groot, répandue en Hollande et en Allemagne (xiv^e siècle), ne pénétra pas en France; les *Frères de la Doctrine Chrétienne*, du vénérable César de Bus (1592), et ceux des *Ecoles pies*, de saint Joseph Calasanz (1597), se tournèrent vers l'enseignement secondaire.

A Lyon, l'*Œuvre de l'abbé Demia*, pour les garçons (1672), se recrutait parmi les prêtres. Elle ne survécut pas à son fondateur.

Quand l'heure providentielle eut sonné, Dieu suscita l'organisateur de l'enseignement populaire, saint Jean-Baptiste de La Salle.

Celui-ci ne créa pas les petites écoles, ni même les écoles charitables : elles existaient déjà; mais il leur donna des *maîtres* par la fondation de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes puis par la création des premières Écoles normales; il les dota de *méthodes d'enseignement*, et d'une organisation pédagogique universellement adoptées depuis.

TABLEAU SYNOPTIQUE

ENSEIGNEMENT EN FRANCE AVANT SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	I Enseignement secondaire	Il se donnait dans les collèges des universités, des Jésuites, des Oratoriens et à Port-Royal. Il utilisait presque uniquement le latin. En latin, se donnaient les cours de religion, de rhétorique, de philosophie. Français, histoire, géographie, sciences, mathématiques, occupaient peu ou point de place.
	Origine et développement	Elles sont presque aussi anciennes que l'Église; sont établies par les évêques, les curés, les moines; se développent surtout aux xiii^e et xiv^e siècles; sont ensevelies sous les ruines causées par la guerre de Cent ans; renaissaient déjà lorsque les spoliations du protestantisme provoquèrent une régression; se multiplient aux xvi^e et xvii^e siècles sous l'impulsion du Concile de Trente.
	II Écoles primaires ou populaires	Sortes Petites écoles et écoles d'écriture, sont payantes et relèvent du délégué de l'évêque, le chantre ou écolâtre. Écoles charitables ou gratuites, à la charge des curés. Elles se reconnaissent à l'enseigne apposée sur la porte.
	Organisation	Matériel des classes, sensiblement le même qu'aujourd'hui; méthodes d'enseignement différentes. Mode individuel (leçon répétée à chaque élève), compliqué, dans les classes nombreuses, par l'enseignement mutuel (élèves répétiteurs).
	Programme	lecture du latin, puis du français, écriture, grammaire, calcul, chant.
	Maîtres	Pas d'Écoles normales pour leur formation. Clercs mineurs et laïques de bonne volonté. Vivaient d'un traitement fixe ou de la rétribution scolaire.

III
Prédécesseurs
de
Saint Jean-
Baptiste
de la Salle

Fondateurs et fondatrices des Congrégations enseignantes comprirent que l'instituteur idéal ne pouvait être réalisé en dehors d'une société religieuse possédant des méthodes éprouvées.

Congrégations
de
femmes

Ursulines (1535).
Congrégation de Notre-Dame (1597).
Filles de Notre-Dames (1607).
Visitandines (1610).
Filles de la Croix (1625).
Filles de la Charité (1633).
Dames de Saint-Maur (1666).
Sœurs de l'enfant Jésus (1670).
Sœurs des Écoles Chrétiennes de Saint-Charles (1680).
Les garçons furent moins favorisés.

Congrégations
d'hommes

Les Frères de la Vie commune (xiv^e siècle) ne pénétrèrent pas en France.
Les Frères de la Doctrine Chrétienne (1592) et les Frères des Écoles pies (1597) se tournèrent vers l'enseignement secondaire.
L'Œuvre de M. Démia (1672) périt avec lui.

CHAPITRE II

LA PROVIDENCE PRÉPARE LE FONDATEUR DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

SOMMAIRE. — 1^o Ligue de prières pour obtenir des maîtres chrétiens. 2^o Naissance et jeunesse du saint Fondateur. 3^o Ses premières études. 4^o Jean-Baptiste de La Salle devient chanoine de Reims. 5^o Il se prépare au sacerdoce. 6^o Le Saint reçoit la prêtrise. 7^o Il consolide l'Œuvre de M. Roland.

1. Ligue de prières pour obtenir des maîtres chrétiens. — Jusque vers le milieu du xvii^e siècle, les essais pour la fondation d'une société de maîtres chrétiens, en faveur des garçons, échouèrent complètement.

Les âmes pieuses et zélées demandaient à Dieu, par de ferventes prières, un homme providentiel pour fonder cette institution.

Déjà un curé de Paris, M. Bourdoise, ami de saint Vincent de Paul et de M. Olier, fondateur des prêtres de Saint-Sulpice, avait prononcé ces paroles restées célèbres dans l'histoire des écoles chrétiennes : « Pour moi, je mendierais volontiers de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école... J'estime que si saint Denis et saint Paul reynaient en ce monde, ils prendraient la condition de maîtres d'école, préférablement à toute autre... Je crois qu'un prêtre qui aurait la science des saints se ferait maître d'école, et par là se ferait canoniser. »

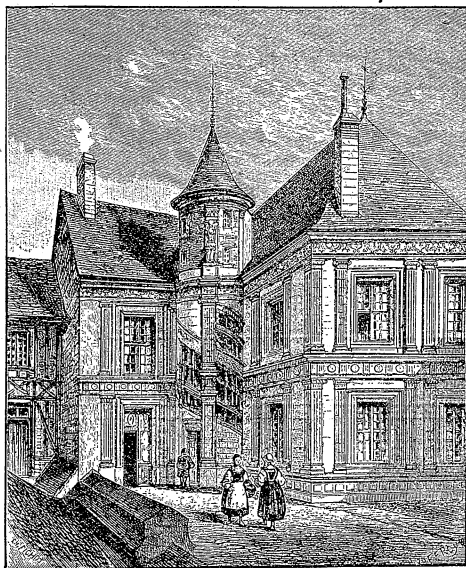
Entraîné par ses désirs apostoliques, le saint prêtre entreprit de faire violence au Ciel en établissant, sous le patronage de saint Joseph, une ligue de prières pour deman-

der à Dieu, les maîtres dont on avait tant besoin (1649).

Deux ans plus tard, Dieu exauçait ces prières si apostoliques : le Fondateur de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes naissait à Reims.

2. Naissance et jeunesse du saint Fondateur. —

Jean-Baptiste de La Salle naquit à Reims, le 30 avril 1651.



Maison où est né saint Jean-Baptiste de La Salle, à Reims.

Il était l'aîné d'une famille de dix enfants, dont trois moururent en bas âge.

Son père, Louis de La Salle, conseiller au présidial de Reims, et sa mère, née Nicolle Moët de Brouillet, chrétiens de forte trempe, élevèrent leurs enfants dans la piété et la crainte de Dieu. Trois entrèrent dans les Ordres : Jean-Baptiste, Jacques-Joseph et Louis, une fille se fit reli-

gieuse, une autre et deux garçons vécurent dans l'état de mariage et eurent une digne postérité.

Dès ses premières années, Jean-Baptiste manifesta un goût très vif pour les cérémonies de l'église et, à l'âge de sept ou huit ans, il commença à exercer les fonctions d'enfant de chœur. Il écoutait avec plaisir la lecture de la vie des saints où il trouvait des modèles à imiter.

3. Premières études du saint Instituteur. — Jean-Baptiste ne fréquenta pas les petites écoles. Un précep-

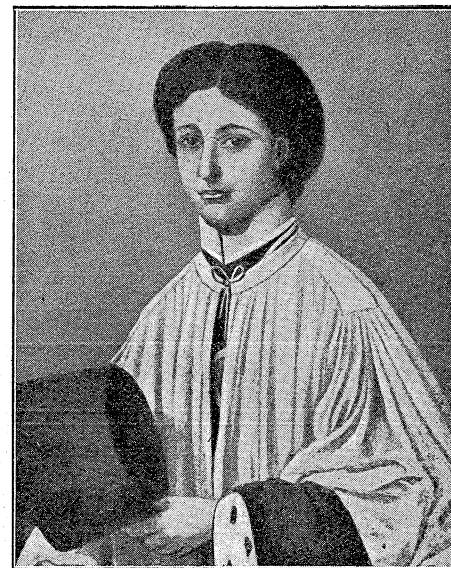
teur lui apprit, en peu de temps, les rudiments indispensables pour suivre ensuite les cours d'un collège. A neuf ans, il entra, comme externe, dans celui des Bons-Enfants, dépendant de l'université de Reims. Il y parcourut tout le cycle des études secondaires : grammaire (5 ans), lettres, poésie et rhétorique (2 ans), philosophie (2 ans).

Sous la double influence de parents vigilants et de maîtres chrétiens, la piété du jeune adolescent progressa rapidement. A onze ans, pour répondre à l'appel de Dieu, il obtint son admission dans le clergé et reçut la tonsure¹ (11 mars 1662).

4. Jean-Baptiste de La Salle devient chanoine de Reims.

— Témoin des vertus précoces et des brillants succès de Jean-Baptiste dans les concours académiques, un de ses parents, Pierre Dozet, chancelier de l'université et chanoine de l'église

métropolitaine de Reims, résigna son canonikat en sa



Saint J.-B. de La Salle en chanoine, vers l'âge de 18 ans.

(D'après un dessin conservé aux Archives de l'Institut.)

1. « L'ordination d'un enfant de onze ans paraît étrange de nos jours. Mais, au ^{vii}e siècle, c'était un usage communément reçu d'accepter tout jeunes, dans la cléricature, les enfants destinés à l'Église. Les jeunes clercs ainsi ordonnés n'étaient point tenus d'entrer plus tard dans les Ordres sacrés, et le plus souvent ils ne portaient, dans le monde, aucune marque extérieure de leur agrégation au clergé. Cependant ils cessaient d'être comptés parmi les laïques ; ils étaient la part provisoirement vouée à Dieu par la famille. D'ailleurs, la cléricature permettait aux enfants de recevoir des bénéfices ecclésiastiques, dont les revenus payaient leur éducation et leurs frais d'études » (J. GUIBERT).

faveur. Installé le 7 janvier 1667, le jeune chanoine se regarda désormais comme consacré, par état, à la prière publique, et il s'efforça de remplir de son mieux ce ministère.

« Souvenez-vous, lui avait dit son vénérable parent, en lui cédant sa stalle au Chapitre, souvenez-vous qu'un chanoine doit, comme un chartreux, passer sa vie dans la solitude et la retraite. »

Fidèle à cette recommandation, le jeune chanoine édifia ses collègues par sa régularité, sa modestie et sa ferveur.

5. Préparation du Saint au sacerdoce. — Ses études secondaires couronnées par le diplôme de maître-ès-arts (10 juillet 1669), Jean-Baptiste suivit, à l'université de Reims, le cours de théologie durant une année.

Heureux des vertus et des talents que tout le monde admirait en son fils, M. de La Salle résolut de les développer encore. Il l'envoya terminer son éducation à Paris, dans les deux plus célèbres écoles de vertu et de savoir existant alors en France, le séminaire de Saint-Sulpice et l'école de théologie de la Sorbonne.

Jean-Baptiste s'enferma, avec plaisir, dans la retraite austère et recueillie du séminaire de Saint-Sulpice, où il s'exerça à l'oraison, aux cérémonies religieuses et aux vertus ecclésiastiques. Il ne sortait de sa solitude que pour suivre, en Sorbonne, les cours de la célèbre école de théologie.

Le jeune séminariste pensait vivre de longues années dans ce milieu édifiant où il se formait à la science et à la vertu, lorsque la mort de sa mère (19 juillet 1671), puis celle de son père (9 avril 1672), l'obligèrent à quitter Paris, après dix-huit mois seulement de séjour.

Aîné d'orphelins, dont le plus jeune avait six ans, il rentra à Reims pour prendre soin de ses quatre frères et de ses deux sœurs. Il veilla sur leur éducation et géra leurs biens ; mais tous les loisirs que lui laissaient ses obligations de chef de famille et de chanoine, il les consacrait à se disposer au sacerdoce et à parfaire son instruction cléricale.

Il reçut le sous-diaconat en 1672, le diaconat en 1676,

acheva sa licence en 1677, et prit enfin le bonnet de docteur trois ans plus tard (1680).

6. Le Saint reçoit la prêtrise. — Le samedi saint, 9 avril 1678, après une retraite de huit jours, Jean-Baptiste de La Salle reçut l'onction sacerdotale des mains de son archevêque dans la cathédrale de Reims. Il avait vingt-sept ans.

Le lendemain, fête de Pâques, il célébra, sans apparat, sa première messe dans une petite chapelle de l'église métropolitaine, en présence de quelques parents seulement.

7. Le jeune prêtre consolide l'Œuvre de M. Roland.

— Dix-huit jours après son ordination, Jean-Baptiste de La Salle perdait son directeur de conscience, M. Roland, comme lui chanoine de la cathédrale de Reims.

Par testament, ce dernier lui légua la direction des Sœurs de l'Enfant Jésus, qu'il avait fondées pour l'éducation des jeunes filles pauvres.

Grâce à ses manières courtoises et à ses relations de famille, le jeune prêtre sauva d'une ruine certaine cette Congrégation nouvelle ; il obtint même pour elle, en 1679, des lettres patentes de Louis XIV.

Cependant, l'estimant trop jeune pour diriger des religieuses, l'archevêque choisit un autre prêtre pour supérieur de cette Congrégation. M. de La Salle resta donc libre pour se consacrer à la mission plus importante que lui destinait la Providence.

TABLEAU SYNOPTIQUE

Le fondateur
de l'Institut
des Frères
des Écoles
chrétiennes
est préparé
par la
Providence

Ligue de prières, établie par M. Bourdoise, en 1649, pour obtenir des maîtres chrétiens.
Deux ans après, Jean-Baptiste de La Salle naît à Reims d'une famille noble (30 avril 1651).
Dès son jeune âge, il montre beaucoup de goût pour la piété et les cérémonies de l'Église.
Il est initié aux premières connaissances par un précepteur.
Il suit le cycle des études secondaires au Collège des Bons-Enfants de Reims (de 9 à 18 ans).
Il reçoit la tonsure à 11 ans (11 mars 1662).
Il devient chanoine de la cathédrale de Reims le 7 janvier 1667.
Il couronne ses études secondaires par le diplôme de maître-ès-arts (1669).
Il commence sa théologie à Reims puis va la continuer à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice et à la Sorbonne.
Après la mort de ses parents, il rentre à Reims pour s'occuper de ses frères et sœurs, dont il est l'aîné (1672).
Entre temps, il continue ses études à l'université de Reims (licence en 1677, doctorat en 1680) et sa préparation au sacerdoce (sous-diaconat en 1672, diaconat en 1676).
Il reçoit la prêtrise à Reims, le 9 avril 1678.
Il prend soin des Sœurs de l'Enfant Jésus, fondées par M. Roland, et leur obtient des lettres patentes (1679).

CHAPITRE III

L'INSTITUT JUSQU'A LA MORT
DE SON FONDATEUR

SOMMAIRE. — *I. Fondation de l'Institut* : 1° Le Saint seconde M. Nyel dans la direction des écoles. 2° M. de La Salle prend la direction des maîtres. — *II. Débuts de l'Institut jusqu'aux grandes épreuves du saint Fondateur* : 1° L'Institut débute à Reims (1680-1688). 2° Les écoles de Saint-Sulpice à Paris (1688-1691). 3° Le noviciat de Vaugirard (1691-1698). Le Saint à la Grand'Maison (1698-1703). — *III. Du commencement des grandes épreuves du Fondateur jusqu'à sa mort (1702-1719)* : 1° Le Fondateur est déposé de la supériorité. 2° Le Saint s'établit rue de Charonne, puis rue Saint-Honoré (1703-1705). 3° Le Fondateur à Saint-Yon-lez-Rouen (1705-1709). 4° Le noviciat à Paris (1709-1715), voyage et séjour du Saint dans le Midi (1711-1714). 5° Retour du Fondateur à Saint-Yon et ses dernières années (1715-1719).

I. FONDATION DE L'INSTITUT

1. Le Saint seconde M. Nyel dans la direction des écoles. — M. de La Salle était, depuis peu, déchargé de la direction des Sœurs de l'Enfant Jésus quand arriva, à Reims, un maître d'école, actif et entreprenant, M. Nyel. Il était envoyé de Rouen par Mme de Maillefer, pour s'entendre avec M. de La Salle, en vue de fonder à Reims des écoles gratuites pour les jeunes garçons.

Le zélé chanoine lui promet son concours, et, après bien des difficultés, une école s'ouvrit sur la paroisse Saint-Maurice, le 15 avril 1679. Elle peut être considérée comme la première, en date, due à M. de La Salle.

Les élèves affluaient, mais les maîtres manquaient de direction. M. Nyel possédait de sérieuses qualités. Il ne cherchait dans l'éducation, qu'un exercice d'apostolat. Son zèle

TABLEAU SYNOPTIQUE

Le fondateur
de l'Institut
des Frères
des Écoles
chrétiennes
est préparé
par la
Providence

Ligue de prières, établie par M. Bourdoise, en 1649, pour obtenir des maîtres chrétiens.
Deux ans après, Jean-Baptiste de La Salle naît à Reims d'une famille noble (30 avril 1651).
Dès son jeune âge, il montre beaucoup de goût pour la piété et les cérémonies de l'Église.
Il est initié aux premières connaissances par un précepteur.
Il suit le cycle des études secondaires au Collège des Bons-Enfants de Reims (de 9 à 18 ans).
Il reçoit la tonsure à 11 ans (11 mars 1662).
Il devient chanoine de la cathédrale de Reims le 7 janvier 1667.
Il couronne ses études secondaires par le diplôme de maître-ès-arts (1669).
Il commence sa théologie à Reims puis va la continuer à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice et à la Sorbonne.
Après la mort de ses parents, il rentre à Reims pour s'occuper de ses frères et sœurs, dont il est l'aîné (1672).
Entre temps, il continue ses études à l'université de Reims (licence en 1677, doctorat en 1680) et sa préparation au sacerdoce (sous-diaconat en 1672, diaconat en 1676).
Il reçoit la prêtrise à Reims, le 9 avril 1678.
Il prend soin des Sœurs de l'Enfant Jésus, fondées par M. Roland, et leur obtient des lettres patentes (1679).

CHAPITRE III

L'INSTITUT JUSQU'A LA MORT
DE SON FONDATEUR

SOMMAIRE. — *I. Fondation de l'Institut*: 1° Le Saint seconde M. Nyel dans la direction des écoles. 2° M. de La Salle prend la direction des maîtres. — *II. Débuts de l'Institut jusqu'aux grandes épreuves du saint Fondateur*: 1° L'Institut débute à Reims (1680-1688). 2° Les écoles de Saint-Sulpice à Paris (1688-1691). 3° Le noviciat de Vaugirard (1691-1698). Le Saint à la Grand'Maison (1698-1703). — *III. Du commencement des grandes épreuves du Fondateur jusqu'à sa mort (1702-1719)*: 1° Le Fondateur est déposé de la supériorité. 2° Le Saint s'établit rue de Charonne, puis rue Saint-Honoré (1703-1705). 3° Le Fondateur à Saint-Yon-lez-Rouen (1705-1709). 4° Le noviciat à Paris (1709-1715), voyage et séjour du Saint dans le Midi (1711-1714). 5° Retour du Fondateur à Saint-Yon et ses dernières années (1715-1719).

I. FONDATION DE L'INSTITUT

1. Le Saint seconde M. Nyel dans la direction des écoles. — M. de La Salle était, depuis peu, déchargé de la direction des Sœurs de l'Enfant Jésus quand arriva, à Reims, un maître d'école, actif et entreprenant, M. Nyel. Il était envoyé de Rouen par Mme de Maillefer, pour s'entendre avec M. de La Salle, en vue de fonder à Reims des écoles gratuites pour les jeunes garçons.

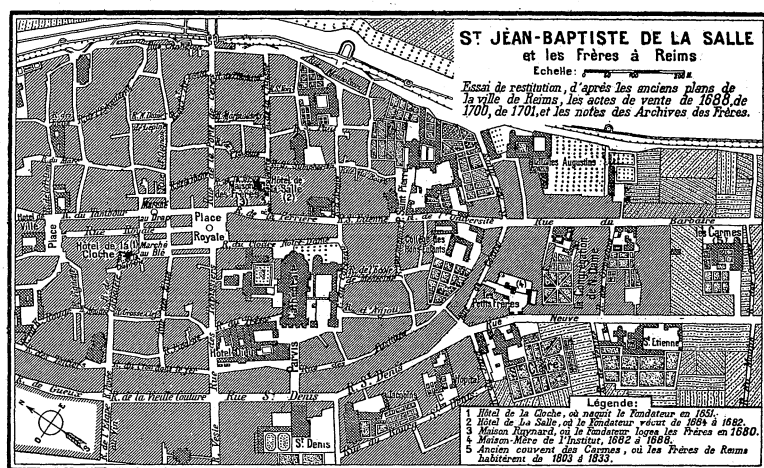
Le zélé chanoine lui promet son concours, et, après bien des difficultés, une école s'ouvrit sur la paroisse Saint-Maurice, le 15 avril 1679. Elle peut être considérée comme la première, en date, due à M. de La Salle.

Les élèves affluaient, mais les maîtres manquaient de direction. M. Nyel possédait de sérieuses qualités. Il ne cherchait dans l'éducation, qu'un exercice d'apostolat. Son zèle

était aussi ardent que désintéressé. Catéchiste excellent, bon pédagogue, il obtenait, par sa présence, de l'ordre dans ses classes. Mais il était souvent en voyage pour provoquer des fondations d'écoles et chercher des maîtres. Ses fréquentes absences laissaient trop à l'abandon ses jeunes collaborateurs, qu'aucune formation préalable n'avait habitués à se suffire.

2. M. de La Salle prend la direction des maîtres.

— Le saint prêtre comprit le danger de cette situation



anormale, et, à la grande satisfaction de M. Nyel, il consentit à le remplacer pour diriger ses collaborateurs.

Dès lors, il les visita régulièrement et soutint leurs efforts, puis il les réunit dans une maison voisine de la sienne et, le 24 juin 1680, date de la fondation de l'Institut, il les prit chez lui pour les repas. Douze mois plus tard, il les logea dans son hôtel familial. Devant les récriminations de sa parenté, le 24 juin 1682, il quitta son hôtel et s'établit, avec ses disciples, dans une maison solitaire, qu'il avait louée dans la rue Neuve. Cette modeste habitation est la première Maison-Mère de l'Institut.

II. DÉBUTS DE L'INSTITUT JUSQU'AUX GRANDES ÉPREUVES DU SAINT FONDATEUR (1680-1702).

1. L'Institut débute à Reims (1680-1688). — Le pieux chanoine et la dizaine de jeunes instituteurs rassemblés dans la maison de la rue Neuve, constituaient désormais une véritable famille religieuse. Ils menaient la vie commune, et, s'ils n'avaient pas encore de constitutions écrites, les disciples trouvaient une règle vivante dans l'existence pieuse et mortifiée de leur Fondateur.

Cependant la vie austère, imposée aux maîtres, en découragea bientôt quelques-uns, qui se retirèrent. Mais la Providence combla amplement les vides causés par ces désertions : elle envoya, de tous les rangs de la société, de jeunes sujets, pour la formation desquels le pieux Instituteur créa un *noviciat* (1684).

Des adolescents, trop jeunes encore pour entrer au noviciat, se présentèrent également. M. de La Salle les accueillit avec bienveillance et fonda pour eux un *petit-noviciat* (1684).

La même année, il établit aussi un *Séminaire de maîtres d'école pour la campagne* : ce fut, en France, la première *École normale*.

L'appoint de ces nombreuses recrues permit d'ouvrir bientôt de nouvelles écoles à Rethel, à Guise et à Laon.

Malgré leur ferveur, la crainte de l'avenir inquiétait les maîtres. Un jour ils exposèrent leurs appréhensions à leur saint Directeur : « Vous nous prêchez la confiance en la Providence... C'est facile à vous qui jouissez d'un bon canoniat et d'un riche patrimoine... » Le saint Instituteur vit dans ces paroles un avertissement du Ciel. Aussi après avoir consulté le P. Barré, religieux Minime, il résigna son canoniat, en 1683, et l'année suivante, à l'occasion d'une famine, il distribua ses biens aux pauvres.

En cette même année, Jean-Baptiste de La Salle réunit à Reims ses douze principaux disciples. Ce fut la première

assemblée générale de l'Institut (9 mai 1684). On y décida de soumettre la Règle à l'épreuve d'une pratique journalière, avant de la rédiger définitivement. En attendant, on prononcerait immédiatement, à titre d'essai, le vœu d'obéissance, renouvelable chaque année.

Après une retraite de dix-sept jours, le 28 mai 1684, en la fête de la très Sainte Trinité, M. de La Salle et les douze Frères émirent solennellement ce vœu d'obéissance.

Un tel acte créait la personne morale de l'Institut, dont l'existence s'affirma par l'adoption du titre collectif de *Frères des Écoles Chrétiennes* et de l'habit religieux, porté encore aujourd'hui sans modification bien sensible : robe noire¹, sans ceinture, fermée par des agrafes de fer, rabat blanc, manteau à grandes manches flottantes en usage chez les paysans champenois, tricorne plat à larges bords, chaussures des gens du peuple.

2. Les écoles de Saint-Sulpice à Paris (1688-1691). — Appelé à Paris par M. de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice, M. de La Salle s'y rendit, en 1688, accompagné de deux Frères. Il accepta la direction de l'institution charitable, à la fois école et atelier, qui fonctionnait rue Princesse.

Les élèves étaient indisciplinés. En peu de temps, les nouveaux instituteurs établirent l'ordre dans les classes et les ateliers. Les enfants affluèrent alors, et, en 1690, il fallut ouvrir une nouvelle école, rue du Bac.

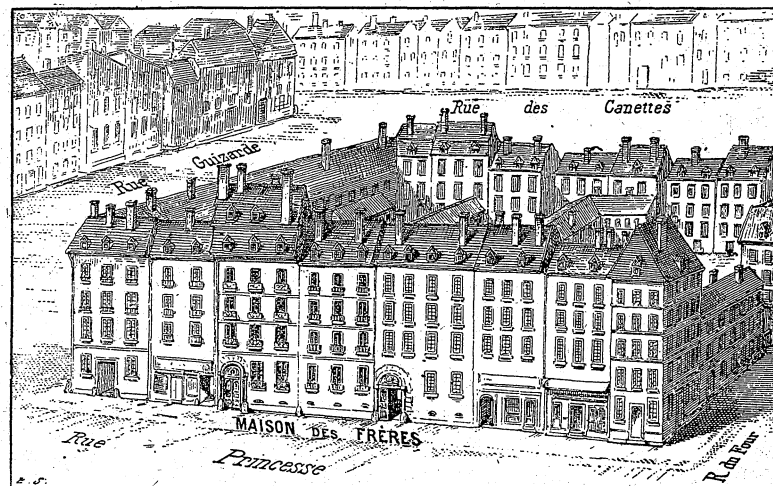
L'épreuve est toujours le cachet des œuvres de Dieu. Elle ne manqua pas à son serviteur et suivit bientôt le succès.

M. Baudrand, nouveau curé de Saint-Sulpice, ne pouvant obtenir du saint Fondateur, la modification du costume des Frères, qu'il désirait plus élégant, retira sa faveur aux maîtres et à leur Supérieur.

D'autre part, sous le faux prétexte que les Frères atten-

1. Les habits des Frères servants étaient de couleur brune. Le Chapitre Général de 1810 supprima cette distinction.

taient à leur privilège d'enseigner, et recevaient gratuitement des élèves capables de payer leur scolarité, les maîtres des petites écoles et les maîtres-écrivains qui tenaient des écoles payantes, portèrent plainte devant le grand-chantre de Notre-Dame, à Paris, juge officiel de tout le contentieux en matière d'enseignement. Celui-ci leur donna raison et fit fermer les deux écoles des Frères. Sur l'ordre de M. Bau-



Ecole de la rue Princesse.

Maison-Mère de 1688 à 1691.

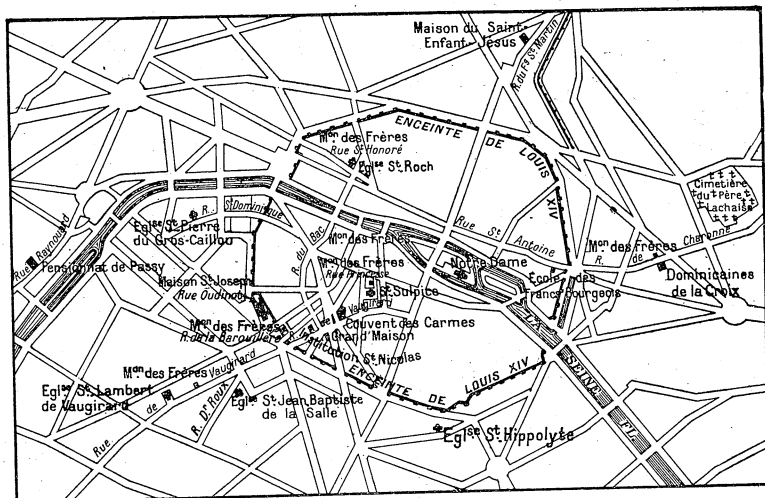
(D'après le plan de Paris gravé de 1734 à 1739.)

drand, qui se déclarait lésé dans ses droits curiaux de posséder des écoles charitables, M. de La Salle interjeta appel devant le Parlement et gagna sa cause. Les deux écoles furent rouvertes.

Autre épreuve, celle-ci intérieure. Le saint Fondateur avait mis le Frère Henri Lheureux aux études cléricales dans l'intention de lui faire conférer le sacerdoce et de le choisir pour successeur. Le décès inopiné de ce religieux fut, pour M. de La Salle, une indication providentielle qui le dissuada d'avoir des prêtres dans son Institut. Il en fit une règle essentielle de la Congrégation.

3. Le noviciat de Vaugirard (1691-1698). — La maison de la rue Princesse manquait de cour et de jardin. Le saint Fondateur en trouva une autre, aux portes de Paris, à l'entrée du village de Vaugirard, mieux aérée, entourée d'un vaste enclos, mais petite, pauvre et délabrée. Les Frères y vécurent dans une solitude extraordinairement pénitente et recueillie.

C'est là que le saint prêtre et deux de ses Frères pronon-



Établissements des Frères à Paris, cités dans le texte, et dont les suivants ont servi de **Maison-Mère** à l'Institut : rue Princesse (1688-1691), au village de Vaugirard (1691-1698), la Grand'Maison (1698-1703), rue de Charonne (1703-1704), rue Saint-Honoré (1704-1705), rue de la Barouillère (1709-1715), du Saint-Esprit, dans une partie de l'immeuble de la Grand'Maison (1771-1780), du Saint-Enfant-Jésus (1821-1847), de Saint-Joseph, rue Oudinot (1847-1905).

cèrent le vœu héroïque d'association, promettant de maintenir les écoles gratuites, même s'ils se voyaient réduits à mendier et à vivre de pain seulement.

Un noviciat y fut organisé pour remplacer celui de Reims. Les jeudis et les dimanches, les Frères de Paris venaient s'y retremper dans la ferveur. Durant les vacances, tous les Frères accouraient pour y suivre, auprès de leur saint Fondateur, les exercices de la retraite annuelle, afin de se

renouveler dans « l'esprit de recueillement, de prière, de mortification, d'humilité et d'obéissance ».

En juin 1694, une Assemblée générale des Frères se tint.

*Très Sainte Trinité, Père, fils, et Saint-Esprit Protégés
Dans un très profond respect de votre infirmité et
adorable Majesté de me consacrer tout avoir pour
provenir votre gloire autant qu'il me sera possible ce qui
vous le demandera de moi et pour l'effet de Jean
Baptiste de La Salle Protégés promets et fais vœu de
monir et demeurer en société avec les frères Nicolas
Vaugirard, Gabriel Drouin, Jean Partois, Gabriel Charles
Redigues, Jean Henry, Jacques Compain, Jean Vaquet,
Jean Louis de Marcheville, Michel Barthélemy Jaquin,
Edme Leguillon, Gilles Pierre, et Claude Roufflet pour
tenir ensemble et par association les écoles gratuites
en quelque lieu que ce soit quand M. de La Salle sera obligé
pour les faire de demander l'aumône et de vivre de
pain seulement ou pour faire dans ladite société
ce qu'il y aura le frere employé soit par le corps de la
société soit par les supérieurs qui en auront la conduite
est pour quoy de promets et fais vœu d'obéissance tant
au corps de cette société qu'aux supérieurs lesquels
vœux tant d'association que de stabilité dans ladite
société et d'obéissance de promets de garder inviolable
ment pendant toute ma vie enfoy de quoy j'ay signé
fait à Vaugirard ce sixième jour de Juin l'année mil six cent quatre-vingt
quatre* *De La Salle*

Formule des vœux du Saint, écrite de sa propre main.

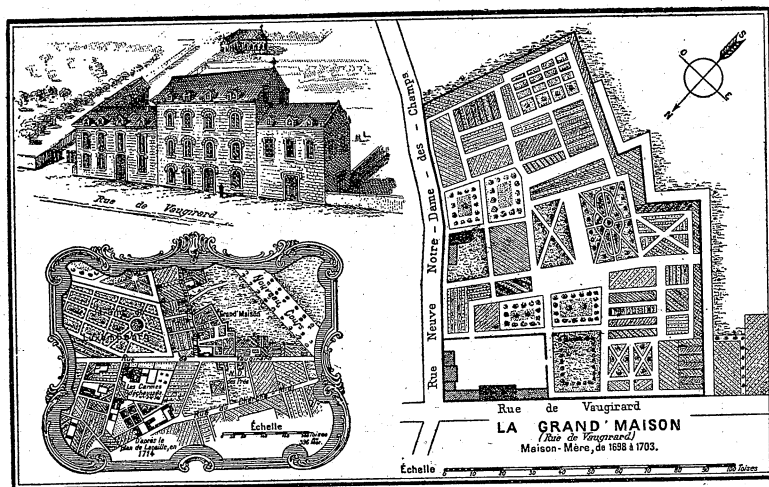
(L'original est conservé aux Archives de l'Institut.)

à Vaugirard : elle est considérée comme le premier Chapitre Général de l'Institut. A la clôture de cette réunion, le 6 juin, fête de la très Sainte Trinité, Jean-Baptiste de La Salle et douze de ses principaux disciples prononcèrent les vœux perpétuels d'obéissance et de stabilité.

De 1694 à 1698, le saint Fondateur consacra toute son activité à l'organisation de son Institut. Il rédigea provisoirement les *Règles*, se réservant de les modifier selon les indications de l'expérience; il composa encore la *Conduite des Écoles*, le livre des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, les *Devoirs du chrétien*.

4. Le Saint à la Grand'Maison (1698-1703). —

Malgré la pauvreté du noviciat de Vaugirard, les recrues



y arrivaient toujours plus nombreuses. Le prudent Supérieur jugea nécessaire de chercher un autre local plus vaste; il en découvrit un, à Paris, rue de Vaugirard, qu'on appela la Grand'Maison. Il y installa sa communauté, en 1698, et se déchargea d'une partie de l'administration sur des Frères possédant les aptitudes voulues: l'un dirigea le noviciat, un autre, les services matériels.

En cette même année, le saint Instituteur ouvrit à la Grand'Maison, un *pensionnat pour cinquante jeunes Irlandais*, dont les parents avaient suivi en exil Jacques II, roi d'Angleterre.

L'année suivante, il fonda l'*École dominicale* de Saint-Sulpice pour des jeunes gens déjà pourvus d'un métier, et,

sur la paroisse Saint-Hippolyte, un *Séminaire de maîtres d'école pour la campagne*.

Dans les écoles trop peuplées, il augmenta le nombre des classes, et il ouvrit de nouveaux établissements à Chartres, à Calais, à Troyes et dans la ville d'Avignon.

En 1700, il envoya le Frère Gabriel Drolin fonder à Rome une école gratuite (elle s'ouvrit en 1705), pour appuyer son Œuvre sur la pierre inébranlable de l'Église et obtenir à l'Institut l'approbation pontificale.

III. DU COMMENCEMENT DES GRANDES ÉPREUVES DU FONDATEUR JUSQU'À SA MORT (1702-1719).

1. Le Fondateur est déposé de la Supériorité. —

Comme on l'a vu, dès les débuts de son apostolat, l'épreuve s'acharna sur le saint Instituteur. Mais, soutenu par la grâce, il supporta toutes les contradictions sans se laisser accabler, et conserva son calme au milieu de la tempête. A cette époque de son histoire, l'épreuve redoubla d'intensité.

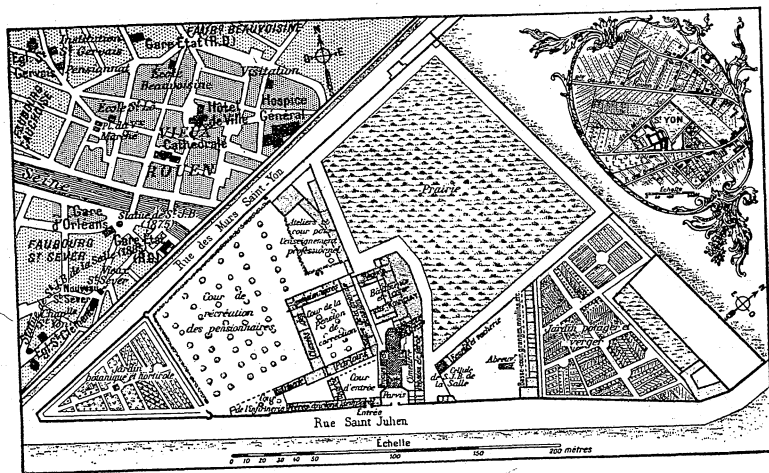
Par suite des maladroites de quelques-uns de ses collaborateurs et sur la foi de rapports tendancieux, l'archevêque de Paris crut à l'inaptitude du saint prêtre pour diriger sa communauté. Il le déposa, malgré les vives réclamations des Frères qui se refusaient à accepter un autre Supérieur (premier dimanche de l'Avent 1702). Le Supérieur ecclésiastique qui fut imposé, comprit sa fausse situation et ne revint qu'une fois à la communauté.

2. Le Saint s'établit rue de Charonne, puis rue Saint-Honoré (1703-1705). —

Quelques mois après la déposition du Fondateur, la Grand'Maison, dont les Frères étaient seulement locataires, fut mise en vente. Abandonné de ses protecteurs naturels, et sans ressources personnelles suffisantes, M. de La Salle ne put l'acheter et dut chercher un autre asile pour sa communauté.

Il se réfugia rue de Charonne, où les Dominicaines de la Croix, ses voisines, chez lesquelles il célébrait chaque jour la messe, se montrèrent sa providence.

Mais la persécution le poursuivait dans son nouvel asile. En sept mois, les maîtres-écrivains et les maîtres des petites écoles obtinrent contre lui quatre condamnations. La dernière ordonnait la fermeture de toutes ses écoles. L'exécution de cette sentence, retardée en quelques paroisses, fut immédiate et brutale rue de Charonne. Le pauvre



Maison de Saint-Yon au faubourg Saint-Sever, à Rouen.

Dans le coin supérieur, à gauche, fragment du plan de Rouen avec le faubourg Saint-Sever.

persécuté trouva un refuge rue Saint-Honoré, dans une de ses écoles restée encore ouverte.

Dans ces conditions, le saint prêtre ne pouvait plus guère séjourner à Paris. Aussi, accepta-t-il, en 1705, l'offre qui lui était faite de s'établir à Rouen.

3. Le Fondateur à Saint-Yon-lez-Rouen (1705-1709). — Au plus fort de la persécution, M. de La Salle avait reçu de l'archevêque de Rouen, Mgr Colbert, fils du célèbre ministre de Louis XIV, l'invitation de s'établir dans sa métropole.

A peine arrivé, en février 1705, le saint Fondateur ouvrit des écoles qui obtinrent dès le début, des résultats éclatants. Mais les Frères, logés à l'hôpital et obligés de servir les malades avant et après la classe, souffrirent beaucoup de cette situation précaire.

Quelques mois plus tard, M. de La Salle loua, au faubourg rouennais de Saint-Sever, la maison, dite de *Saint-Yon*, qu'il devait acheter en 1718. Elle abrita bientôt le noviciat reconstitué et dirigé par le Frère Barthélemy qui sera le premier successeur du Saint ; une *pension libre* pour jeunes gens se destinant au commerce et à l'industrie et pour lesquels les études classiques ne suffisaient pas ; une *pension de correction* pour des enfants intraitables envoyés par leurs parents ; enfin, un peu plus tard (1715), une *pension de force* pour des condamnés à la détention par le Parlement ou par lettre de cachet.

L'ordre régnait si bien dans ces divers groupements, qu'en dehors des heures bruyantes des récréations régulières, on se serait cru dans la solitude d'une chartreuse.

Grâce au nombre toujours croissant des novices, le saint Fondateur ouvrit successivement, de 1705 à 1710, de nouvelles maisons à Dijon, Marseille, Mende, Alès, Grenoble, Saint-Denis près Paris, Versailles, Boulogne-sur-Mer, Moulins (Carte, p. 34).

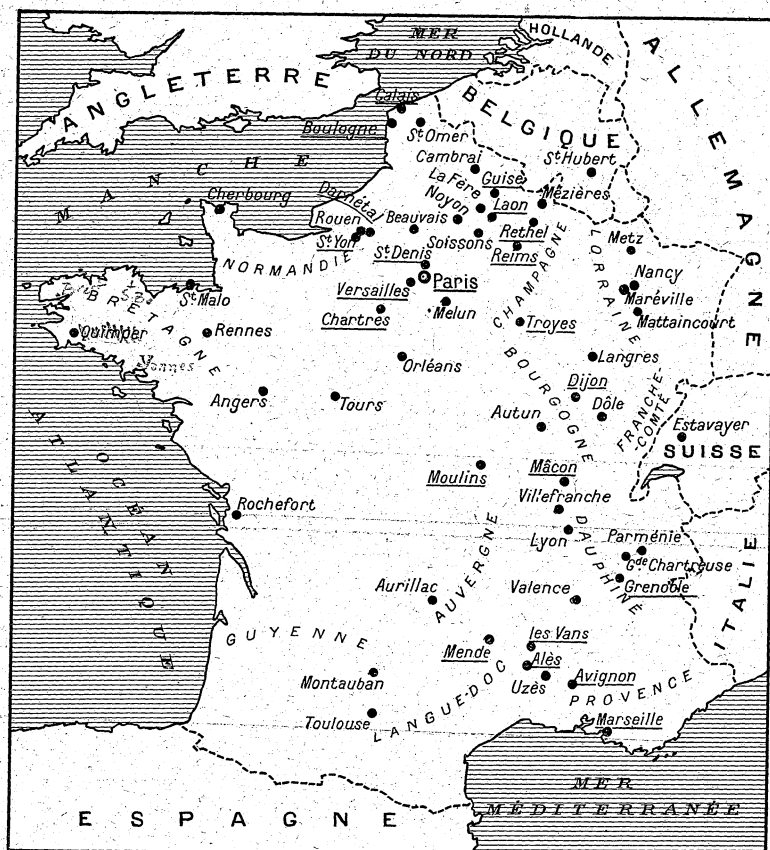
4. Le Noviciat à Paris (1709-1715) ; voyage et séjour du Saint dans le Midi (1711-1714).

— La famine de 1709 interrompit de si rapides développements et obligea M. de La Salle à ramener son noviciat à Paris, rue de la Barouillère. Les Frères endurèrent alors de rudes privations, mais, par un miracle de la Providence, ils n'eurent aucun deuil à déplorer et ne contractèrent pas de dettes.

En 1709, sur la demande instante du jeune abbé Clément, le Saint ouvrit à Saint-Denis près Paris, un nouveau séminaire pour les maîtres de la campagne. Ce fut pour lui la source d'un procès diffamatoire occasionné par l'infidélité de cet abbé, à sa parole.

Dans l'impossibilité de réunir tous ses religieux en un

même endroit, pour les retraites annuelles (on comptait alors près de 150 Frères, dispersés dans toute la France, de Calais à Marseille), M. de La Salle chargea, dès 1708,



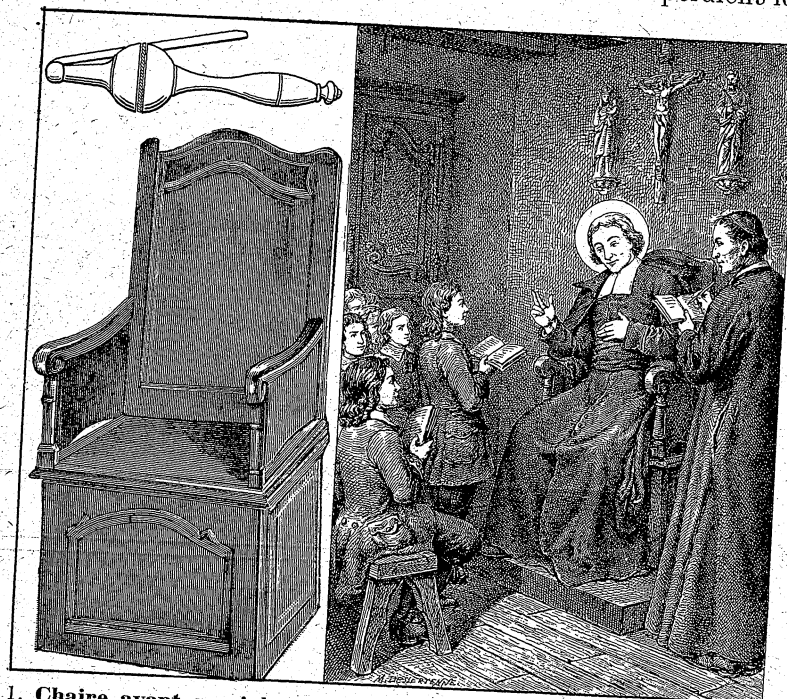
L'Institut en France jusqu'à sa restauration en 1802.

Les noms soulignés indiquent les villes ayant des Frères à la mort du saint Fondateur.

des Frères Visiteurs de contrôler sur place la bonne conduite des écoles. Lui-même employa la plus grande partie de l'année 1711 à visiter ses communautés.

Pendant le carême de 1712, il désigna le Frère Barthélemy pour gouverner, durant son absence, les écoles du nord de la France, et partit pour le Midi.

A Marseille il fut accueilli avec enthousiasme. On lui confia toutes les écoles de la ville et on lui recruta de nombreux novices. Par ces avances, les jansénistes espéraient le



1. Chaire ayant servi à saint Jean-Baptiste de La Salle à l'école de Grenoble. Elle est conservée au noviciat de Grugliasco, près de Turin.

2. Le Saint faisant la classe.

3. Le « signal » en usage dans les classes des Frères.

Pendant plus d'un siècle et demi, les Frères, en classe, restaient assis sur leur chaise, sans bureau devant eux, comme saint Jean-Baptiste de La Salle, dans la gravure ci-dessus. Le Chapitre Général de 1787 le rappelle ainsi : « Dans les classes, il n'y aura point de bureau devant les chaises des Frères. »

Mais le Chapitre Général de 1844 autorisa les Frères « à placer une planchette sur le devant de leur siège, afin de pouvoir corriger l'écriture des élèves sans perdre de vue ceux qui, pendant ce temps, sont occupés à leur place. » C'était la première ébauche du bureau des professeurs. Les Frères n'ayant pas devant eux de bureau sur lequel ils auraient pu frapper pour attirer l'attention et suppléer aux commandements oraux, on comprend l'utilité du *signal* en usage dans l'Institut depuis les origines.

gagner à leur cause. Mais, quand ils constatèrent la fidélité inébranlable du serviteur de Dieu à la chaire de Pierre,

ils se vengèrent en ruinant ses écoles et son noviciat.

Le saint prêtre partit alors pour Grenoble, où il remplaça lui-même, en classe, le Frère Directeur afin de l'envoyer visiter les écoles du Nord.

Durant ce temps, l'épreuve ne cessait d'accabler M. de La Salle. L'affaire Clément, se terminait par une condamnation qui le dépouillait injustement de son honneur et de son bien.

Trompés par la calomnie, la plupart des Frères se rangèrent, dans chaque diocèse, sous la direction d'un Supérieur ecclésiastique. Cette désorganisation de l'Institut effraya les Frères de Paris. Ils se réunirent à ceux de Versailles et de Saint-Denis pour écrire à leur saint Fondateur, le suppliant et lui ordonnant même, de revenir au plus tôt à Paris. Après une retraite à l'ermitage de Parménie, encouragé par la Sœur Louise qui y vivait en recluse, M. de La Salle partit immédiatement, visita quelques écoles sur son chemin et arriva dans la capitale le 10 avril 1714.

5. Retour du Fondateur à Saint-Yon et ses dernières années (1715-1719). — Les interventions tracassières du Supérieur ecclésiastique, placé à la tête des communautés de Paris, nuisaient à leur développement. Pour rendre au noviciat la liberté nécessaire à son recrutement, le saint Fondateur le transféra à Saint-Yon, en octobre 1715 et le rejoignit deux mois après.

Grâce à la bienveillance des autorités rouennaises et à la discrète et sympathique direction du Supérieur ecclésiastique, le chanoine Blain, futur historien du serviteur de Dieu, l'établissement de Saint-Yon était en pleine prospérité.

Sans cesser de travailler à la mise au point de ses deux séries de Méditations, le saint Fondateur entourait les novices de sa paternelle sollicitude. C'est alors qu'il rédigea *l'Explication de la Méthode d'oraison*.

Ses infirmités croissantes présageant une fin prochaine, il pensa que ses Frères ne lui refuseraient plus, comme pré-

cédemment, de lui donner un successeur. Déjà il s'était déchargé sur le Frère Barthélemy de la plus grande partie de la direction. Il réunit donc à Saint-Yon les principaux membres de la Société et leur exposa la nécessité, pour l'Institut, de nommer un Supérieur, choisi parmi eux, de crainte que, s'ils attendaient sa mort pour le remplacer, ils ne soient

contraints d'accepter un chef étranger à la Congrégation.

Les Frères comprirent ces graves raisons, et ils élurent le Frère Barthélemy comme Supérieur Général, en lui adjoignant deux aides, appelés Assistants (18 mai 1717).

Déchargé de la Supériorité, le saint Fondateur vécut le reste de ses jours dans l'effacement, la prière, l'obéissance et la mortification.

Il espérait mourir en paix, mais il rendit le dernier soupir sur la croix. Sur des rapports mensongers, l'archevêque de Rouen lui retira le pouvoir de confesser dans son diocèse.

Jean-Baptiste de La Salle s'éteignit le vendredi saint 7 avril 1719, en disant : « J'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard. » Il avait soixante-huit ans.

Ses restes vénérables, inhumés dans l'église Saint-Sever, y demeurèrent jusqu'à leur translation dans la chapelle de Saint-Yon, en 1734.



Portrait du Saint sur son lit de mort.

(D'après un tableau de du Phly.)

TABLEAU SYNOPTIQUE

I
Saint
Jean-Baptiste
de La Salle
fonde
l'Institut

Il prête son concours à M. Nyel, arrivé à Reims pour établir des écoles charitables en faveur des jeunes garçons.
Une première école est fondée en 1679; les élèves affluent, mais les maîtres manquent de direction, M. Nyel étant souvent absent.
M. de La Salle accepte la direction des maîtres, les établit dans une maison voisine de la sienne et les prend chez lui pour les repas (1680), puis les loge dans son hôtel (1681).
Cédant aux observations de sa famille, il quitte son hôtel et va habiter avec ses disciples, une maison située rue Neuve (24 juin 1682).

Commencements
de
l'Institut
à Reims
(1680-1688).II
Les débuts
de l'Institut
jusqu'aux
grandes
épreuves du
Fondateur
(1680-1702)Écoles de
Saint-
Sulpice
(1688-1691).

La vie austère de la nouvelle Société décourage quelques maîtres, mais d'autres se présentent en grand nombre.

Fondation d'un noviciat, d'un petit noviciat, d'un séminaire pour les maîtres de campagne, des écoles de Rethel, Guise et Laon.

Le saint Fondateur résigne son canonicat (1683), et distribue son patrimoine aux pauvres (1684).

M. de La Salle et douze Frères émettent le vœu d'obéissance, renouvelable tous les ans (28 mai 1684).

Les disciples de Jean-Baptiste de La Salle adoptent un costume religieux et prennent le nom de Frères des Écoles Chrétiennes (1684).

Appelé par le curé de Saint-Sulpice à Paris, M. de La Salle prend la direction de l'École charitable de la rue Princesse.

Dissentiments avec M. le Curé qui désire modifier le costume des Frères.

Les maîtres des petites écoles et des écoles d'écriture font fermer les écoles de M. de La Salle par décision du grand-chantre. Le Parlement casse ce jugement et les écoles sont rouvertes.

II
Les débuts
de l'Institut
jusqu'aux
grandes
épreuves du
Fondateur
(1680-1702)
(suite)Le noviciat
de
Vaugirard
(1691-1698).Le Fondateur
à la
Grand'Maison
(1698-1703).

A la suite de faux rapports, le Fondateur est déposé de la Supériorité, malgré l'opposition des Frères.

La Grand'Maison, dont les Frères n'étaient que locataires, ayant été vendue, M. de La Salle s'établit rue de Charonne, puis rue Saint-Honoré (1703-1705).

Les maîtres des petites écoles obtiennent, de nouveau, la fermeture des écoles charitables dirigées par les Frères.

Le Fondateur
à
Saint-Yon
(1705-1709).III
Depuis le
commencement
des grandes
épreuves du
Fondateur
jusqu'à
sa mort
(1703-1719)Le Saint
ramène
le noviciat
à Paris,
rue de
la Barouillère,
et visite
les écoles
du Midi
(1709-1715).

Le Saint établit une maison de retraite, puis un noviciat à Vaugirard.

Premier Chapitre Général : M. de La Salle et douze Frères prononcent leurs vœux perpétuels d'obéissance et de stabilité (6 juin 1694) (fête de la très Sainte Trinité).

Le Fondateur écrit une première rédaction des *Règles* et compose la *Conduite des Écoles*; les *Règles de bienséance et de civilité chrétienne*, les *Devoirs du chrétien*.

Il change de résidence à cause de l'augmentation du personnel; se décharge d'une partie de l'administration sur des Frères capables; ouvre le pensionnat des Irlandais, une école dominicale, un séminaire pour les maîtres de la campagne, des écoles à Chartres, Calais, Troyes, Avignon.

envoie le Frère Gabriel Drolin à Rome.

Ala demande de l'archevêque de Rouen, il ouvre des écoles dans cette ville.

Dans la vaste maison de Saint-Yon, il établit le noviciat, une pension libre, et une pension de correction.

Il ouvre des écoles à Dijon, Marseille, Alès, Grenoble, Saint-Denis, Versailles, Boulogne, Moulins.

Il établit des Visiteurs pour les écoles. A cause de la famine, il ramène à Paris le noviciat; les Frères souffrent beaucoup, mais aucun ne succombe et l'Institut ne contracte pas de dettes.

Il établit à Marseille un noviciat, ruiné ensuite par les jansénistes qui n'ont pu le gagner à leur cause.

Il fait la classe à Grenoble à la place du Frère Directeur qu'il a envoyé visiter les écoles du Nord.

Durant son absence de Paris, il est condamné injustement comme suborneur de mineur.

Dans les diocèses, les Frères sont placés, comme à Paris, sous l'autorité d'un Supérieur ecclésiastique.

Il est rappelé à Paris par les Frères de cette ville et des environs pour se remettre à la tête de l'Institut.

III
Depuis le
commencement
des grandes
épreuves du
Fondateur
jusqu'à
sa mort
(1703-1719)
(suite)

Retour
à Saint-Yon
et dernières
années
du Fondateur
(1715-1719).

Pour se soustraire aux interventions tracassières du Supérieur ecclésiastique de Paris, le saint ramène le noviciat à Saint-Yon.

Prospérité de cette maison sous la discrète et sympathique autorité du Supérieur ecclésiastique, le chanoine Blain.

M. de La Salle compose ses *Méditations*, l'*Explication de la Méthode d'oraison*, et donne ses soins au noviciat.

Le Fondateur réunit le deuxième Chapitre Général qui nomme le Frère Barthélemy Supérieur Général et lui adjoint deux Assistants.

Le Saint, privé injustement du pouvoir de confesser, meurt le vendredi saint, 7 avril 1719.

CHAPITRE IV

LES ÉCRITS ET LE PORTRAIT DU FONDATEUR

SOMMAIRE. — *I. Les écrits de M. de La Salle* : 1° But et caractère de ces écrits. 2° Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne. 3° Devoirs du chrétien. 4° Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion. 5° Lettres du saint Fondateur. 6° Conduite des Écoles. 7° Recueil des différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles Chrétiennes. 8° Explication de la Méthode d'oraison. 9° Méditations pour le temps de la retraite. 10° Méditations pour tous les dimanches de l'année et pour les principales fêtes. 11° Règles communes. 12° Règle du gouvernement. — *II. Le portrait du saint Fondateur* : 1° Portrait physique. 2° Portrait intellectuel. 3° Portrait moral.

I. LES ÉCRITS DE M. DE LA SALLE

1. But et caractère de ces écrits. — Tous ont pour but la formation religieuse et professionnelle des maîtres ou l'éducation chrétienne des enfants.

Ils sont clairs, pratiques, et riches de doctrine, parce qu'ils s'appuient sur l'Écriture et les Pères.

Le mot propre, le tour de phrase le plus juste, la forme la plus nette, les divisions et les subdivisions employées par le pieux écrivain pour mieux se mettre à la portée des intelligences, donnent une remarquable limpidité à ses écrits.

Il ne s'égare jamais dans la spéculation, mais vise essentiellement à la pratique, et cherche à y amener le lecteur par un exposé sous forme d'examen.

2. Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne. — Ce livre, composé par le Saint, à Vaugirard,

en 1695, servait, dans les écoles, de traité de politesse et de texte pour la lecture des manuscrits, car les premières éditions furent lithographiées. On y apprend dans le détail les préceptes de la bienséance et de la civilité. La charité est indiquée comme le vrai mobile de leur observation.

Les éditions subséquentes ont notablement modifié le texte primitif pour le mettre plus en rapport avec les mœurs des époques successives.

3. Devoirs du chrétien. — Cet ouvrage, le plus considérable de M. de La Salle, fut composé dans la solitude de Vaugirard et publié pour la première fois, à Paris, en 1703. Il se compose de trois volumes.

Le premier, en discours suivi, traite du dogme, de la morale, des sacrements et de la prière. C'est une petite théologie familière, de lecture agréable, mise à la portée du peuple. Ce premier volume, souvent réimprimé, servit longtemps de livre de lecture courante dans les écoles des Frères. Les éditions du XIX^e siècle le transformèrent totalement et y ajoutèrent les *Prières de la messe* avec les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*. Les dernières éditions sont illustrées. En 1888, le texte primitif fut réédité en deux formats, dont le plus grand était illustré.

Le second volume est un catéchisme par demandes et par réponses ; le troisième, en forme dialoguée, explique le culte extérieur et public ; il se termine par un choix de cantiques spirituels.

4. Instructions et prières pour la sainte Messe, la Confession et la Communion. — Comme l'indique son titre, ce petit Manuel est divisé en trois parties. La première expose les avantages de la *sainte Messe*, indique les dispositions pour la bien entendre et donne des formules de prières à réciter en y assistant. La deuxième est une *Instruction méthodique, par demandes et réponses, pour apprendre à se bien confesser*. La troisième contient des *Instructions et des Prières pour la Confession et pour la Communion*.

Les prières pour la sainte Messe et pour la Communion par saint Jean-Baptiste de la Salle, reproduites dans notre *Manuel de Piété*, sont tirées d'un autre ouvrage du saint Fondateur, paru aussi en 1703, et intitulé : *Instructions et Prières pour la sainte Messe*.

5. Lettres du saint Fondateur. — Les Archives de la Maison-Mère de l'Institut conservent précieusement une centaine de lettres de M. de La Salle, dont près de la moitié (46) sont des autographes. Elles ont surtout pour objet la direction spirituelle et pédagogique des Frères.

Elles leur recommandent les vertus d'humilité, d'obéissance, de charité, de patience, de mortification et la fidélité au recueillement, à l'oraison et à la régularité.

6. Conduite des Écoles. — Ébauchée de bonne heure pour diriger les maîtres dans leur enseignement, la *Conduite des Écoles* fut très souvent remaniée pour être tenue à jour et recevoir de constants perfectionnements. Les Frères la recopiaient pour l'emporter avec eux dans leurs mutations. Ce *vade mecum* renferme l'essentiel des méthodes du saint Instituteur.

La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire de 1706. La première édition date de 1720. Elle comprend deux parties : l'une traite des *Exercices en usage dans les écoles*, l'autre des *Moyens d'y maintenir l'ordre*. Dans les éditions modernes on a ajouté une troisième partie : le commentaire du Frère Agathon sur *Les douze vertus d'un bon maître*, simplement énumérées dans le *Recueil*.

7. Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles Chrétiennes. — L'auteur y parle de l'oraison, des conditions de l'obéissance, de l'esprit de l'Institut, des moyens pour devenir intérieur et pour bien faire ses actions, des principales vertus que les Frères doivent pratiquer et des considérations qu'ils doivent faire pendant la retraite.

La plus ancienne édition connue, de cet excellent manuel de perfection religieuse, remonte à 1711.

8. Explication de la Méthode d'Oraison. — Ses éditions actuelles reproduisent, avec quelques variantes, un exemplaire imprimé en 1739 sous le nom de Jean-Baptiste de La Salle.

Cette méthode, personnelle au saint Fondateur, a trois parties : La première est la disposition de l'âme pour l'oraison, appelée proprement le recueillement ; la deuxième est l'application au sujet d'oraison ; la troisième est l'action de grâce à la fin de l'oraison.

La deuxième partie a quelque analogie avec la méthode de M. Olier et la troisième s'inspire de celle de saint François de Sales. Quant à la première, elle est très originale ; elle donne à la présence de Dieu une importance qu'on ne trouve, à un tel degré, dans aucune autre méthode.

9. Méditations pour le temps de la retraite à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse, et particulièrement pour la retraite que font les Frères pendant les vacances.

— Les seize méditations de ce recueil sont une vive exhortation à l'apostolat chrétien. Elles définissent, de la manière la plus complète et la plus claire, la mission sur-naturelle des Frères. La plus ancienne édition paraît être celle de 1730 et porte le nom de Jean-Baptiste de La Salle.

10. Méditations pour tous les dimanches de l'année et pour les principales fêtes. — Un exemplaire, imprimé à Rouen, sans date, est regardé comme étant la plus ancienne édition et se conserve aux Archives de la Maison-Mère. Il a servi de guide pour l'édition actuelle, à laquelle sont jointes les *Méditations pour le temps de la retraite*.

Ces Méditations présentent de nombreux conseils de perfection, fondés sur les maximes évangéliques et les exemples de Jésus-Christ et des saints. Chacune suggère

des applications pratiques pour la vie religieuse et l'emploi de l'école.

11. Règles communes. — Inspiré de mettre par écrit les usages de la Communauté, le saint Fondateur rédigea, en 1695, la *Pratique du Règlement Journalier*, qui fut observée jusqu'en 1705. A cette date, il modifia et compléta sa première rédaction et lui donna pour titre *Règles Communes des Frères des Écoles Chrétiennes*. Les principaux Frères réunis à Saint-Yon, en 1717, pour donner un successeur au saint Instituteur, prièrent celui-ci de revoir définitivement la Règle. Il le fit très attentivement, et l'année suivante, une copie manuscrite du nouveau texte, paraphée et signée du Frère Barthélemy, fut envoyée à toutes les maisons de l'Institut. L'exemplaire de Troyes est conservé aux Archives de la Maison-Mère.

A part le chapitre concernant les vœux, introduit après la Bulle d'approbation de 1725, et le chapitre du latin, transformé en 1923, les Règles n'ont subi, depuis lors, que de légères modifications, généralement motivées par les décrets du Saint-Siège, tel celui qui concerne la reddition. Elles furent imprimées pour la première fois sur l'ordre du Chapitre Général de 1725.

12. Règles du gouvernement. — Le saint Fondateur avait tracé les grandes lignes de l'organisation de l'Institut. Ce travail comprenait la *Règle du Frère Directeur*, un chapitre sur les *habits des Frères* et un autre sur leur *nourriture*. Ce fut la première *Règle du gouvernement*. Sur l'invitation du Chapitre Général de 1717, le Saint la revisa. L'année suivante, le Frère Barthélemy en envoya, à toutes les communautés, un exemplaire manuscrit de sept feuillets, tous paraphés de sa main.

Le Chapitre Général de 1720 et les suivants complétèrent ces premières dispositions ; celui de 1777 en arrêta le texte définitif.

Le Chapitre Général de 1901 prescrivit une nouvelle

édition de la Règle du gouvernement aussi conforme que possible avec les textes primitifs, et celui de 1923 ordonna de la mettre en accord complet avec les prescriptions du nouveau Droit canonique.

II. LE PORTRAIT DU SAINT FONDATEUR

1. Portrait physique. — Jean-Baptiste de La Salle était d'une taille au-dessus de la moyenne et bien proportionnée. Sa complexion, fort délicate dans sa jeunesse, se fortifia suffisamment dans l'âge mûr, au point de lui permettre de supporter les plus dures privations et les plus rigoureuses macérations.

Sa démarche, grave et aisée, révélait l'homme de bonne maison. Sa tête s'inclinait légèrement en avant par suite de son recueillement habituel.

Il avait le teint basané par ses longs voyages, le front large couronné d'une chevelure abondante blanchie par l'âge, les yeux vifs, presque bleus, le nez droit ; ses lèvres, modérément saillantes, esquissaient d'ordinaire un aimable sourire.

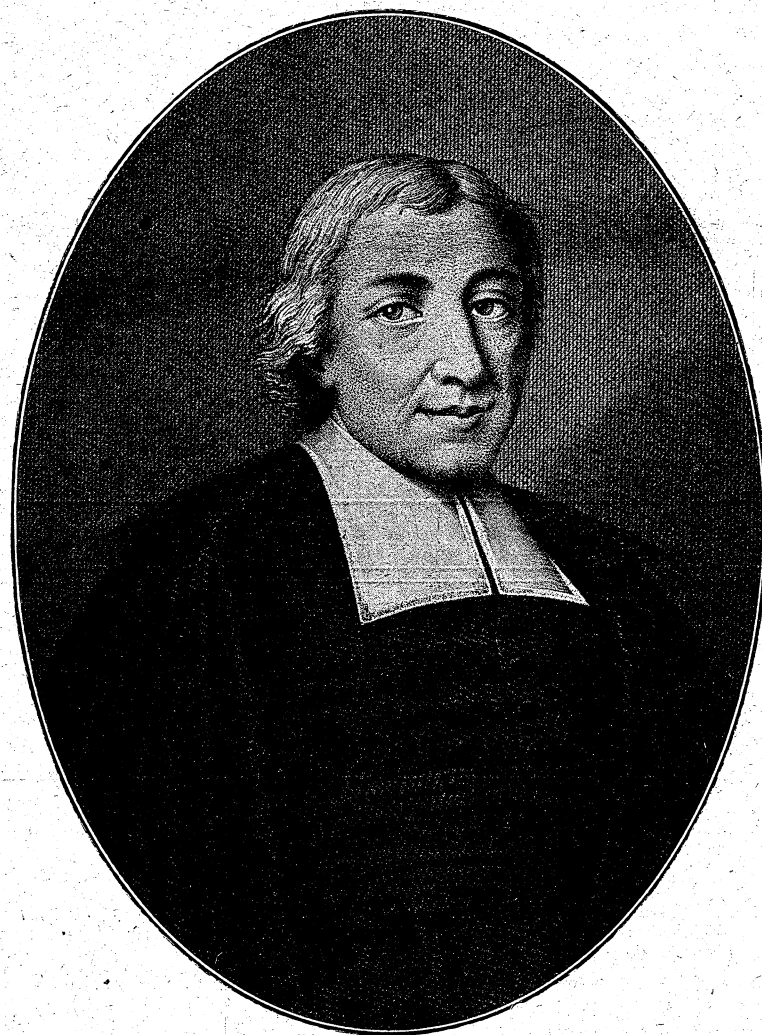
2. Portrait intellectuel. — Son esprit, naturellement pénétrant, se développa encore par l'étude des lettres et des sciences sacrées.

Comme sa vie, ses livres dénotent plus de solidité que d'éclat et moins d'imagination que de raison.

L'esprit pratique domine chez lui. S'il parle ou écrit, c'est pour être utile, pour instruire : de là, la clarté, la précision, la simplicité de son langage. Tout son art consiste à se faire bien comprendre. Les idées qu'il exprime sont inspirées par le bon sens et mûries par la réflexion. Rien de très équilibré dans ses jugements.

Assez indépendant d'esprit pour réagir contre les méthodes défectueuses alors en usage dans l'éducation, il conçoit et organise une Congrégation religieuse pour en appliquer de nouvelles, dont le succès constant a prouvé la supériorité.

3. Portrait moral. — Ame naturellement *noble*, M. de La Salle avait en horreur toute déloyauté. Il aimait à



Portrait de saint Jean-Baptiste de La Salle.

(D'après un tableau peint par Pierre Léger en 1716.)

s'effacer, mais quand on le mettait en cause, il ne craignait pas de se montrer tel qu'il était.

Dans le maniement des affaires temporelles, il se distingua par un extrême *désintéressement*. Il se réduisit à la plus complète pauvreté par la distribution de son patrimoine aux pauvres, et il laissa toujours les questions pécuniaires au second plan, lorsqu'il s'agissait de fondations. Souvent, il préféra renoncer à ses droits légitimes plutôt que de plaider.

Poli et distingué dans ses manières, il ne froissait jamais personne, ce qui lui ouvrait le chemin des cœurs. Son influence, doucement enveloppante, ne terrassait pas, elle *captivait*.

La *compassion* pour les souffrances des petits et des pauvres, vrai signe de la charité chrétienne, inspira toutes ses œuvres.

Cet homme austère, d'apparence un peu dure, était *bon*. Il avait des pensées bienveillantes, et il croyait à la bonne foi et aux bonnes intentions du prochain. Aussi n'avait-il ni jalousie, ni susceptibilité; au lieu de s'offenser des paroles blessantes, il se rendait plus prévenant et plus courtois envers ceux qui lui manquaient d'égards.

Sous l'action divine, la mortification dompta si bien en lui toutes les mauvaises passions, qu'au milieu des plus graves contrariétés et en dépit des plus criantes injustices, il ne parut *ni emporté ni même précipité*, et jamais il ne perdit son *égalité d'humeur* ni la maîtrise de sa volonté.

Quand le devoir ne lui dictait pas une autre ligne de conduite, il se montrait d'une humilité et d'une condescendance extrêmes. Pourtant sa vertu ne dégénérait pas en faiblesse; aussi, lorsque, après avoir longuement prié et réfléchi, il voyait clairement la volonté de Dieu, il en poursuivait l'accomplissement sans raideur, mais sans hésitation.

Ses vertus caractéristiques furent *l'esprit de foi* et *l'esprit de zèle*. Le premier lui montrait la main de Dieu dans les événements et lui inspirait une grande soumission aux décisions de la sainte Église; le deuxième le rendait courageux et persévérant dans le travail pour le salut des âmes. Il a légué ce double esprit à son Institut qui

a pris pour devise, au Chapitre Général de 1751 : *Signum fidei*.

« *Homme d'oraison* au sortir du séminaire de Saint-Sulpice, dit son historien, le chanoine Blain, il cultiva cet exercice avec la fidélité recommandée dans cette sainte maison. A mesure qu'il avançait dans les Ordres, il s'efforçait de progresser dans l'esprit de prière, et il s'appliqua à la vie intérieure avec une nouvelle ardeur lorsqu'il reçut le diaconat. Devenu prêtre, il montra, dans toute sa personne, un homme intérieur, uniquement attaché à Dieu. Le jour ne lui suffisant pas, il prolongeait sa prière durant la nuit et en passait d'entières à cet exercice. »

Vrai *martyr de la pénitence*, il imposait à son corps toutes les rigueurs de la plus austère mortification : il supportait sans adoucissements les intempéries des saisons ; ses jeûnes étaient fréquents et sévères ; il dormait peu et souvent sur le plancher de sa chambre ; il macérait son corps par de nombreuses et fréquentes disciplines ; il portait habituellement le cilice et une ceinture de fer armée de pointes aiguës.

Le chanoine Blain résume ainsi son portrait moral : « Dans la prière, on eût dit un ange ; à l'autel, un séraphin ; dans la conduite, un homme apostolique ; dans les tribulations, un autre Job ; dans la pauvreté, un nouveau Tobie ; dans l'abandon à la Providence, un François d'Assise ; dans la rigueur de la pénitence, un second abbé de Rancé ; dans la pratique de l'obéissance, un nouveau Dosithée ; dans l'exercice de toutes les vertus, un parfait disciple de Jésus-Christ. »

Il pratiqua, à un degré héroïque, toutes les vertus morales qui lui ont mérité d'être placé sur les autels. Le 8 mai 1840, Grégoire XVI signa l'introduction de sa Cause; le 19 février 1888, Léon XIII lui décerna le titre de Bienheureux, et le 24 mai 1900, il le couronna de l'auréole des Saints.

TABLEAU SYNOPTIQUE

I
Écrits
du Saint
Fondateur

But	Éducation des enfants. Formation des Frères.
Caractères :	clairs, pratiques, riches de doctrine.
Éducation des enfants.	Règles de la bienséance et de la civi- lité chrétienne. Devoirs du chrétien. Prières pour la sainte Messe, etc.
Formation des Frères.	Lettres (une centaine conservées). Conduite des Écoles. Recueil de différents petits traités. Explication de la méthode d'oraison. Méditations sur l'école pour le temps de la retraite. Méditations pour tous les dimanches de l'année et pour les principales fêtes. Règles communes. Règle du gouvernement.
Physique.	Taille au-dessus de la moyenne. Complexion, d'abord délicate, qui devint capable de supporter les plus rudes pénitences et macérations. Teint basané par les voyages, cheve- lure abondante, blanchie par l'âge, front large, nez droit, yeux vifs, lèvres souriantes.
Intellectuel.	Esprit pénétrant, solide, pratique. Idées justes, jugement équilibré.
II Portrait de Jean-Baptiste de La Salle	Loyal et franc. Détaché des biens de ce monde. Poli et captivant. Bon et compatissant pour toutes les souffrances.
	Ni emporté ni précipité. D'humeur égale. Sa condescendance s'arrêtait au de- voir, qu'il accomplissait sans hési- tation.
Moral.	Caractérisé par son esprit de foi et de zèle, qu'il a laissés comme signe de son Institut. Son oraison était continuelle. Son esprit de mortification en a fait un martyr de la pénitence. L'héroïcité de ses vertus lui a valu les honneurs des autels : béatifié en 1888, canonisé en 1900.

CHAPITRE V

ORGANISATION DE L'INSTITUT

SOMMAIRE. — 1° Centralisation de l'Institut. 2° Le Chapitre Général. 3° Le Frère Supérieur Général. 4° Les Frères Assistants. 5° Le Frère Procureur Général près le Saint-Siège. 6° Le Frère Secrétaire Général. 7° Le Frère Procureur Général. 8° Les Frères Visiteurs Généraux. 9° Les Frères Visiteurs. 10° Les Frères Directeurs. 11° La formation des sujets. 12° Les Affiliés à l'Institut.

1. Centralisation de l'Institut. — Les anciens Ordres religieux voués à la contemplation ou au travail sédentaire, comme ceux des Bénédictins et des Chartreux, ont une administration décentralisée. Une grande autonomie est laissée à chaque monastère, et les supérieurs locaux jouissent d'une autorité assez étendue dans les limites de la Règle.

Pour les Instituts adonnés à l'apostolat, tels ceux des Franciscains, des Jésuites, la concentration est généralement très forte afin que le Supérieur puisse toujours disposer de ses religieux selon les intentions et les besoins de l'Église.

A l'instar de ces Instituts, saint Jean-Baptiste de La Salle centralisa fortement le gouvernement de sa Congrégation. Il mit en tête, comme pouvoir législatif, le Chapitre Général, et comme pouvoir exécutif, le Supérieur Général. Les autres détenteurs de l'autorité : Assistants, Procureurs Généraux, Secrétaire Général, Visiteurs Généraux, Visiteurs et Directeurs, ne possèdent que des pouvoirs délégués, plus ou moins étendus.

2. Le Chapitre Général. — Sa composition a varié depuis l'origine.

Le saint Fondateur y appelait les Directeurs et les principaux Frères.

D'après la Bulle, on nommait quinze Directeurs des principales maisons, c'est-à-dire comptant plus de six Frères, et quinze Frères Anciens ayant plus de quinze ans de profession perpétuelle.

Le Chapitre Général de 1858 éleva le nombre des capitulants de France à trente-six élus : dix-huit Directeurs des maisons principales et dix-huit Frères Anciens ; les provinces hors de France devaient élire un député pour trois maisons et plus ; deux députés pour quarante maisons et plus.

Le Chapitre Général de 1875 fixa la composition des Chapitres Généraux à peu près telle qu'elle existe aujourd'hui. Il comprend actuellement : 1° des membres de droit : Supérieur Général, Assistants et anciens Assistants, Procureur Général près le Saint-Siège, Secrétaire Général, Procureur Général et Visiteurs Généraux ; 2° des membres élus par chaque district, proportionnellement au nombre des Frères profès de vœux perpétuels. (Un député par 100 Frères de 1875 à 1901, et par 150 Frères depuis 1901.)

Il tient ses sessions normalement tous les dix ans, sauf quand des circonstances particulières, comme le décès ou la démission du Supérieur Général, obligent à le réunir plus tôt.

Dans le Chapitre Général réside le pouvoir législatif de la Congrégation. Il délibère sur les grands intérêts spirituels et temporels de l'Institut, et désigne le Supérieur Général et ses Assistants.

Le dernier Chapitre Général, réuni en 1934, est le 36^e. Il s'en est tenu 11 avant la Révolution française, 18 au XIX^e siècle et 7 depuis. La plupart ont été convoqués à la Maison-Mère. Cependant, ceux de 1745 et 1777 se tinrent à Reims, celui de 1861 au pensionnat de Passy, et ceux de 1894, 1897 et 1901, à Athis-Mons.

3. Le Frère Supérieur Général, appelé aussi *Très Honoré*, par une abréviation respectueuse consacrée par

la coutume, est élu à vie par le Chapitre Général. Il gouverne l'Institut en administrant ses biens et en veillant à l'observation des Règles et des Arrêtés des Chapitres Généraux.

Il est secondé dans ses fonctions par les Frères Assistants élus par le Chapitre Général, et par les Frères Procureurs Généraux, Secrétaire Général, Visiteurs Généraux, Visiteurs et Directeurs, qu'il choisit lui-même.

Le Frère Supérieur Général et ses Assistants constituent le *Régime*, dont la résidence habituelle est la *Maison-Mère* de l'Institut.

Le Chapitre Général de 1787 décida que, pour ne plus éprouver de difficultés à obtenir le portrait des Supérieurs Généraux, on le ferait prendre dans le cours de la première année de leur élection.

4. Les Frères Assistants sont élus par le Chapitre Général, pour dix ans, sous réserve que leur mandat doit être renouvelé lors de l'avènement d'un nouveau Supérieur Général.

En cas de décès ou de démission d'un Assistant, dans l'intervalle d'un chapitre à un autre, son successeur est élu par la *Commission élective*, établie d'après des règles fixées en 1777 et composée des membres de droit du Chapitre Général et d'autres membres désignés par les Capitulants avant de se séparer.

Les Frères Assistants résident habituellement avec le Supérieur Général et forment son conseil. Sous sa direction, ils veillent à la bonne administration des districts confiés à leur sollicitude et répondent aux lettres que les Frères, placés sous leur obéissance, adressent au Supérieur Général, aux époques déterminées.

En nommant Supérieur de l'Institut le Frère Barthélemy, successeur immédiat du saint Fondateur, le Chapitre Général de 1717 lui donna deux Assistants. En 1777, on en nomma trois. Après la restauration de l'Institut en France, le Chapitre Général de 1810, qui élut le Frère Gerbaud, lui adjoignit trois Assistants. Ce nombre, porté à

quatre en 1830, à six en 1837, à huit en 1844, à dix en 1858, est de douze depuis 1874.

5. Le Frère Procureur Général près le Saint-Siège est délégué par le Supérieur Général pour représenter l'Institut auprès de la Cour romaine. Il traite avec elle des intérêts de la Congrégation.

C'est le Frère Directeur de l'école du Pape, à Rome, qui, au début, remplissait les fonctions de Procureur Général près le Saint-Siège, mais il n'en prit le titre qu'à partir de 1752. Depuis 1781, cette importante charge à un titulaire spécial, que le Chapitre Général de 1861 a déclaré membre de droit des Assemblées capitulaires.

6. Le Frère Secrétaire Général est chargé de correspondre, au nom du Supérieur Général, avec les autorités civiles et ecclésiastiques.

Son titre actuel : *Secrétaire Général de l'Institut* se trouve pour la première fois au compte-rendu du Chapitre Général de 1844. Avant cette date, le titulaire signait tantôt *Secrétaire de l'Institut*, tantôt *Secrétaire de la Société*, ou même *Secrétaire du Régime*.

Le Frère Secrétaire Général est membre de droit des Assemblées capitulaires depuis 1861.

Ses attributions ont varié d'importance suivant les événements politiques : ainsi le Frère Salomón envoyé à Paris par le Frère Agathon pour suivre la marche de la Révolution. De même, les lois persécutrices de la fin du XIX^e siècle et du commencement du XX^e demandèrent une activité considérable aux titulaires de cette charge.

7. Le Frère Procureur Général administre les biens de l'Institut sous le contrôle du Supérieur Général.

En 1752, le Frère *Procureur Général* était en même temps *Directeur* de la communauté des Anciens, à Saint-Yon. Avec le développement de l'Institut, ce cumul de fonctions devint bientôt impossible, et, en 1767, lors de son élection

au Généralat, le Frère Florence est qualifié simplement de *Procureur Général*.

Comme le Procureur Général près le Saint-Siège et le Secrétaire Général, le Procureur Général est membre de droit des Assemblées capitulaires depuis 1861.

8. Les Frères Visiteurs Généraux. — Le Chapitre Général de 1875 décida que des *Visiteurs Provinciaux* pourraient être établis par le Supérieur Général lorsqu'il le jugerait utile, et qu'ils seraient membres de droit des Assemblées capitulaires. Au Chapitre Général de 1923, leur titre fut changé en celui de *Visiteur Général*.

Les Visiteurs Généraux, nommés pour trois ans par le Supérieur Général, sont chargés de visiter, dans un certain nombre de districts, les maisons de formation et les maisons de résidence des Visiteurs. Sur l'ordre du Frère Supérieur, ils visitent aussi, extraordinairement, les maisons d'un district quelconque qui leur sont désignées.

9. Les Frères Visiteurs, nommés également pour trois ans par le Supérieur Général, administrent actuellement un district et en visitent toutes les communautés au moins une fois par an. Comme ils ne possèdent qu'une autorité déléguée, ils doivent se conformer en tout aux directions du Frère Supérieur.

Dès 1708, le saint Fondateur délégua des Frères pour visiter les communautés. Pendant longtemps, les Visiteurs exerçaient en même temps un directorat. A partir du milieu du XIX^e siècle, ils furent peu à peu déchargés de la direction, trop absorbés qu'ils étaient par leur double fonction actuelle : visiter et administrer.

Les Frères Visiteurs, ne pouvant faire leur retraite annuelle avec leurs Frères, occupés qu'ils sont à ce moment par leurs fonctions administratives, vont la faire à la Maison-Mère, s'ils n'en sont pas trop éloignés (retraite des Supérieurs). Ils y reçoivent des directions qui maintiennent l'unité dans l'Institut.

Le nombre de Visiteurs augmenta naturellement avec celui des districts. Lorsqu'il en est besoin, le Frère Supérieur nomme, dans un district, un Visiteur auxiliaire, pour seconder le Visiteur titulaire.

La première division de l'Institut en districts ou provinces remonte à 1771. Trois districts furent alors établis. Il y en avait 16 en 1850, 39 en 1882 et 60 en 1934.

10. Les Frères Directeurs gouvernent une communauté, conformément aux Règles, pendant trois ans. Leur autorité reste toujours subordonnée à celle du Frère Supérieur Général, du Frère Assistant et du Frère Visiteur.

Le saint Fondateur attachait une importance capitale au bon choix des Frères Directeurs : « L'Institut est entre leurs mains, disait-il. Ce sont eux qui travaillent à le détruire ou à l'édifier ; la régularité des Frères est attachée à la leur ; la ferveur ne s'y maintiendra que par leur fidélité à la Règle et à leurs devoirs. »

La Bulle distingue les *Directeurs des maisons principales*, c'est-à-dire ayant six Frères et plus. Ils peuvent être élus aux Chapitres Généraux alors même qu'ils n'auraient pas les quinze ans de profession perpétuelle exigés des Frères Anciens pour être éligibles.

Ces *maisons principales* existaient surtout dans les grandes villes où les municipalités avaient confié aux Frères plusieurs écoles paroissiales, appelées aussi écoles de quartier. À la tête de chacune, un premier-maître était le Directeur légal, mais le Directeur de la Communauté, le Sous-Directeur et l'Inspecteur visitaient l'école et en contrôlaient le fonctionnement.

Cette unité de direction, favorable à la simplification des services, fut peu à peu abandonnée, en France, après les laïcisations de 1882.

Les Directeurs de pensionnats, auxquels la Règle du gouvernement fixe des obligations spéciales, forment, au moins dans les grands établissements, une catégorie parallèle à ces communautés à écoles multiples.

À cause de l'importance de leurs fonctions, les *Frères Directeurs des maisons de formation* (petits-noviciats, noviciats, scolasticats) ont une Règle spéciale et ils vont faire, autant que possible, leur retraite annuelle à la Maison-Mère, afin de recevoir des directions uniformes.

Un *Directeur Général* est, d'ordinaire, placé à la tête d'une maison comportant plusieurs groupes de formation. Il dirige sa propre communauté (celle des Anciens généralement) et l'organisation matérielle de toute la maison, laissant aux autres Directeurs, la direction spirituelle et intellectuelle de leurs subordonnés.

Dans les communautés importantes et dans les écoles comprenant un grand nombre de classes, le Frère Directeur est secondé par des Frères chargés de divers services ; Pro-Directeur, Sous-Directeur, Inspecteurs ou Chefs de Division, Sacristain, Infirmier, Portier, Linger, Économe.

Chacun de ces Frères a son rôle bien défini dans la Règle du gouvernement, excepté le Frère Pro-Directeur, dont la Règle est celle du Frère Sous-Directeur. La fonction de Pro-Directeur fut créée par le Chapitre Général de 1853, afin de fortifier l'autorité de celui qui remplace le Frère Directeur durant ses absences un peu prolongées.

11. La formation des sujets. — Pour préparer de bons religieux et d'habiles maîtres, l'Institut dispose de *maisons de formation* : petits-noviciats, noviciats, scolasticats, et de *moyens de formation* : retraites, récollections, observance des Règles, études religieuses et profanes.

1^o Les **petits-noviciats** ou *juvénats* reçoivent des adolescents de treize à seize ans, en qui l'on a reconnu des germes de vocation à la vie religieuse. On les y exerce à la piété et à l'étude.

Ouverts par le saint Fondateur en 1684, les petits-noviciats n'existaient plus depuis 1726. Le Frère Anaclet, Supérieur Général, établit celui de Paris en 1835, dont l'une des premières recrues fut le Frère Joseph, qui devint plus tard Supérieur Général.

Aujourd'hui, à peu près tous les districts ont leur juvénat.

2° Dans les **noviciats**, les aspirants à la vie religieuse, âgés d'au moins seize ans, expérimentent la réalité de leur vocation et s'initient aux exercices de la vie spirituelle.

Saint Jean-Baptiste de La Salle établit son noviciat d'abord à Reims, en 1684, puis à Paris en 1691, enfin à Saint-Yon en 1705. Jusqu'en 1729, l'Institut ne posséda qu'un noviciat. A cette date, on en établit un second à Avignon, puis un troisième à Maréville, près de Nancy. Ces trois noviciats demeurèrent en exercice jusqu'à la Révolution.

Après la restauration de l'Institut en France, on ouvrit un noviciat à Lyon, puis successivement dans plusieurs autres villes, en France d'abord, en d'autres pays ensuite.

Actuellement, presque tous les districts ont leur noviciat, à moins que des circonstances particulières n'obligent plusieurs districts à réunir leurs novices sous la même direction.

En vue de parachever leur formation religieuse, des Frères profès de vœux perpétuels sont admis à suivre les exercices du *second-noviciat* (voir p. 128).

3° A leur sortie du noviciat, les jeunes religieux passent au **scolasticat**, où ils continuent, pendant deux ans au moins, leur formation spirituelle, s'initient aux méthodes pédagogiques et travaillent à l'obtention des diplômes universitaires, exigés, dans les divers pays, pour avoir le droit d'enseigner.

Les scolasticats furent établis par le Chapitre Général de 1777, et rétablis par celui de 1837. En 1844, Paris, Lyon et Toulouse en possédaient un.

Aujourd'hui chaque district a son scolasticat; cependant plusieurs districts trouvent avantage à grouper leurs scolastiques dans une même maison.

Depuis plusieurs années, des scolasticats universitaires, en vue d'études supérieures, sont ouverts en Allemagne, en Belgique, au Canada et en France.

4° D'après le droit canonique, une **retraite annuelle**

est de règle pour tout religieux. L'Institut y a toujours été fidèle depuis les origines.

Le Chapitre Général de 1875 prescrivit aux Frères de se préparer à la profession perpétuelle par une *retraite de 30 jours* (grands exercices), et celui de 1882, de faire une *retraite de 20 jours* avant de prononcer les premiers vœux. A cette époque, il fallait deux ans de probation et dix-huit ans d'âge avant d'émettre les premiers vœux. Depuis que les vœux se prononcent à la fin du noviciat, d'après le Droit canonique promulgué en 1917, la retraite de 20 jours sert de préparation aux vœux triennaux.

5° Une **récollection** est indiquée pour le premier jeudi libre de chaque mois.

6° Par ses sages prescriptions, la **Règle** assure et sauvegarde la vocation des Frères, et alimente leur vie religieuse au moyen de nombreux exercices de piété. Elle les prémunit contre les dangers du monde et les préserve de l'isolement, toujours périlleux, en leur procurant les avantages de la vie commune.

7° Les Frères n'ont jamais terminé leurs **études**. Tous les jours une demi-heure de lecture spirituelle et une autre d'étude de catéchisme développent leurs connaissances religieuses. Des examens pour contrôler les études catéchistiques ont été établis par le Chapitre Général de 1894.

Quant aux Frères employés dans les classes, leur devoir d'état les oblige à se perfectionner sans cesse dans les sciences qu'ils ont à enseigner, afin de rendre leurs leçons de plus en plus fructueuses.

12. Les Affiliés à l'Institut bénéficient, sans obligations spéciales pour eux, des mérites spirituels des œuvres de piété et de zèle pratiqués dans la Congrégation. Le Supérieur Général accorde cette faveur en reconnaissance des services rendus à l'Institut.

La première lettre d'Affiliation porte la date de 1753; elle est signée du Frère Claude. Le Chapitre Général de 1853 prescrivit une communion mensuelle pour les Affiliés à l'Institut décédés au cours du mois précédent.

TABLEAU SYNOPTIQUE

Le gouvernement est centralisé comme dans la plupart des Instituts adonnés à l'Apostolat.

L'autorité suprême réside dans le Chapitre Général et le Supérieur Général; les autres détenteurs : Assistants, Procureurs Généraux, Secrétaire Général, Visiteurs Généraux, Visiteurs et Directeurs, n'ont qu'un pouvoir délégué.

Le Chapitre Général	} Son rôle.	Se compose de membres de droit et de membres élus. Se réunit au moins tous les dix ans.
		Assemblée législative de l'Institut. Il délibère sur les grands intérêts spirituels et temporels de la Congrégation. Il élit le Supérieur Général et ses Assistants.

Le Frère Supérieur Général	} nommé à vie par le Chapitre Général. gouverne l'Institut avec l'aide des Frères Assistants, Procureurs Généraux, Secrétaire Général, Visiteurs et Directeurs; forme le <i>Régime</i> avec les Frères Assistants; réside habituellement à la <i>Maison-Mère</i> .

Frères Assistants	} résident habituellement avec le Frère Supérieur et forment son conseil. veillent à la bonne administration de plusieurs districts.

Le Frère Procureur Général près le Saint-Siège représente l'Institut à Rome.

Le Frère Secrétaire Général correspond avec les autorités civiles et ecclésiastiques.

Le Frère Procureur Général administre les biens de l'Institut.

Les Frères Visiteurs Généraux visitent les maisons de formation et les maisons de résidence des Visiteurs.

Le Frère Visiteur administre un district pendant trois ans.

Le Frère Directeur	} dirige une Communauté pendant trois ans; peut être secondé par des Frères Pro-Directeurs, Sous-Directeurs, Inspecteurs ou Chefs de Division, Économe...

Moyens de formation	} Petits-noviciats. Noviciats et second-noviciat. Scolasticats. Retraites de huit jours, de vingt jours, de trente jours. Récollection mensuelle. Pratique de la Règle. Études ascétiques, religieuses et profanes.	

Affiliés à l'Institut.

CHAPITRE VI

OEUVRE SCOLAIRE DU FONDATEUR
DES FRÈRES

SOMMAIRE. — *I. Innovations de saint Jean-Baptiste de La Salle*: 1° Coup d'œil sur ses innovations. 2° Emploi plus rationnel de la langue maternelle et fixation des programmes. 3° Emploi du mode simultané. 4° Fondation de la première École normale. 5° Création de l'Enseignement moderne. 6° Fondation des premières Écoles professionnelles. 7° Établissement des Écoles dominicales, origine des Œuvres post-scolaires. 8° Pension de correction et pension de force, modèles des écoles de réforme. 9° Multiplication de Congrégations similaires à l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. — *II. Moyens recommandés par saint Jean-Baptiste de La Salle pour développer la vie intellectuelle, morale et religieuse des élèves*: 1° Énumération de ces moyens. 2° Instruction religieuse. 3° Prière. 4° Bon exemple. 5° Vigilance. 6° Émulation. 7° Sanctions.

I. INNOVATIONS DE SAINT J.-B. DE LA
SALLE.

1. Coup d'œil sur ses innovations. — Jean-Baptiste de La Salle passe pour le plus grand pédagogue du XVII^e siècle et l'un des premiers de tous les temps.

Il a fondé l'*Institut des Frères des Écoles Chrétiennes* pour assurer l'éducation chrétienne et gratuite des enfants pauvres.

Il a considérablement amélioré les méthodes d'enseignement populaire par un *meilleur usage de la langue maternelle*, par la *fixation des programmes* et par le *mode simultané* substitué au mode individuel.

Il a créé des *Écoles normales* pour former des maîtres, des *Écoles dominicales* pour compléter l'instruction des jeunes ouvriers ou apprentis; des *Pensionnats d'enseignement*

secondaire; enfin des *Écoles de correction* pour améliorer les enfants intraitables et des *Pensions de force* pour les adultes condamnés à la détention.

2. Emploi plus rationnel de la langue maternelle et fixation des programmes. — Contrairement à l'usage suivi de temps immémorial, saint Jean-Baptiste de La Salle apprit aux enfants à lire d'abord le français et seulement ensuite le latin. Il rédigea, en français, des alphabets et des catéchismes, les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, les *Devoirs du chrétien*.

Ces modestes classiques des petits écoliers pauvres, comptèrent leurs éditions par centaines, leurs lecteurs par millions et exercèrent une influence considérable.

Jusqu'alors, les maîtres enseignaient sans *programme* bien déterminé. Le saint Fondateur le fixa pour ses classes : instruction religieuse, bienséance et civilité, lecture, écriture, arithmétique, système des poids et mesures, comptabilité, dessin, chant.

Cette introduction de la langue maternelle dans la lecture et cette précision dans les programmes réalisèrent un immense progrès dans l'enseignement primaire.

3. Emploi du mode simultané. — L'Instituteur des Frères ne se contenta pas de réformer les programmes de l'enseignement primaire, il en modifia aussi les méthodes.

Au mode individuel, lent et quasi stérile (voir p. 12), il substitua l'*enseignement simultané*, suivi en même temps par tous les élèves ou par un groupe de même capacité.

Les anciennes écoles ne comprenaient qu'une salle avec un seul maître. Jean-Baptiste de La Salle divisa les écoles nombreuses en plusieurs classes distinctes et graduées, chacune dans un local séparé, avec un maître particulier.

Même dans ces conditions, si le degré d'instruction se différenciait trop dans une classe, il y formait plusieurs divisions afin de permettre à l'instituteur de mieux adapter son enseignement à la capacité des élèves. Pendant que le maître s'occupait d'une section, il appliquait les autres à

des devoirs déterminés, ou bien se faisait aider par ses premiers élèves en qualité de moniteurs ; mais leur rôle restait toujours accessoire. Il réunissait ainsi les avantages du *mode mutuel* à ceux du *mode simultané*.

M. de La Salle n'inventa pas le mode simultané. L'enseignement secondaire et supérieur n'en connaissaient point d'autre, mais il était à peu près inusité dans l'enseignement primaire. Le saint Instituteur contribua si puissamment à sa diffusion, que certains pédagogues ont donné le nom de *mode lasallien* à l'enseignement simultané.

Cette méthode, si pratique et universellement employée aujourd'hui, obtint les plus heureux résultats ; elle fut cependant combattue avec violence dans le second quart du XIX^e siècle (voir p. 102).

4. Fondation de la première École normale. —

Saint Jean-Baptiste de La Salle est le créateur des premières *Écoles normales* pour la formation des instituteurs. Avant lui, aucune organisation n'existait pour assurer le recrutement et la préparation des maîtres.

Il ouvrit un premier *Séminaire de maîtres d'école pour la campagne*, ou *École normale*, à Reims, en 1684, puis un second près de Mézières, en 1685, enfin un troisième à Paris, en 1698.

Voici le programme d'études de ce dernier : catéchisme, lecture des imprimés et des manuscrits, écriture, notions de grammaire française et d'orthographe, composition littéraire, arithmétique, système des poids et mesures, plainchant. Des conférences quotidiennes, la méditation et l'examen particulier, fournissaient aux élèves-maîtres de puissants et féconds moyens de se perfectionner aussi dans les vertus de leur état. En outre, dans une école gratuite annexée au séminaire, les futurs instituteurs s'exerçaient chaque jour à la pratique des procédés d'enseignement, sous la conduite d'un Frère expérimenté¹.

1. La Règle permet de laisser entrer, dans les écoles des Frères, des maîtres désireux d'apprendre à faire la classe.

Malheureusement, cette institution naissante ne put se maintenir, et la société civile attendra plus d'un siècle et demi avant de s'engager dans la voie tracée par le saint Instituteur. En effet, l'École normale fondée en Suisse par le pédagogue Pestalozzi date de 1805 seulement.

Après la Révolution française, les Frères rouvrirent, en 1828, une École normale à Rouen, tandis que les premières Écoles normales de l'État ne commencèrent qu'en 1833.

Les Frères dirigèrent plusieurs de celles-ci avec grand succès, notamment à Quimper, Aurillac, Rouen, Beauvais.

Actuellement, en divers pays, ils possèdent une quinzaine d'Écoles normales dont les principales sont Malonne et Carlsbourg en Belgique, Feldkirch en Autriche, Waterford en Irlande, Bogota en Colombie, San Isidro en Argentine.

Les Écoles normales dirigées par les Frères en Belgique forment non seulement des maîtres pour l'enseignement primaire, mais aussi des professeurs pour les écoles moyennes.

5. Création de l'enseignement moderne. — Le développement de l'industrie et du commerce exigeait, dans l'enseignement secondaire ou moyen, une place plus considérable pour les mathématiques et les sciences, que celles qui lui avait été jusque-là réservée dans les collèges.

Saint Jean-Baptiste de La Salle le comprit et, sans lui en donner le nom, il créa, au pensionnat de Saint-Yon, le type de l'enseignement secondaire moderne. D'après un ancien *Tableau de Rouen*, on y enseignait « tout ce qui concerne le commerce, la finance, le militaire, l'architecture et les mathématiques, en un mot tout ce qu'un jeune homme peut apprendre, à l'exception du latin ».

Les Frères dirigeaient plusieurs autres établissements similaires très florissants avant la Révolution française. Il y en avait neuf en 1751.

Au XIX^e siècle, le ministre Duruy fit adopter par l'Université sous le nom d'*enseignement secondaire spécial*, l'enseignement donné par les Frères au pensionnat de Passy et dans plusieurs autres établissements similaires de l'Institut

(voir p. 114). Le premier, après la Révolution s'ouvrit à Béziers en 1831. De nos jours, il en existe dans presque tous les pays.

6. Fondation des premières Écoles professionnelles. — Le saint Instituteur établit la première école de ce genre à Paris en 1699, et la seconde à Saint-Yon en 1705.

A Saint-Yon, on donnait des cours de tricotage, de tissage, de sculpture, de serrurerie, de menuiserie ; on y utilisait une partie des vastes jardins pour des études pratiques de culture, et de botanique.

Depuis sa fondation, l'Institut a étendu partout son action dans ces divers domaines de l'activité scolaire.

A l'enseignement primaire, il a joint, selon les circonstances et les besoins locaux, l'enseignement professionnel, commercial, industriel, agricole et même artistique. Certaines de ses maisons ont acquis, de ce chef une grande notoriété. Telle sont pour le *commerce* : Condal à Barcelone, Mont-Saint-Louis à Montréal et l'Académie Commerciale de Québec, Jobson à Santa Fé (Argentine) ; pour l'*industrie* : l'École d'arts et métiers d'Erquelines, l'École de la Salle à Lyon, les « Artigianelli » de Rome et de Gênes, l'Institut de Mérode à Rome ; pour l'*agriculture* ou l'*horticulture*, les établissements de Beauvais, de Limonest, d'Igny en France, et la ferme École de Lincolnale aux États-Unis ; enfin au point de vue *artistique*, les Écoles de métiers d'art, dites « Écoles-Saint-Luc », en Belgique.

Une de ses plus anciennes écoles industrielles, celle de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard, à Paris, reçut, à maintes reprises, des visiteurs de marque, venus de Belgique, de Russie, de Prusse, de Hongrie, de Suisse, d'Angleterre, du Canada, pour en étudier l'organisation et le fonctionnement.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi sur l'enseignement technique, en 1867, le ministre Duruy déclarait : « La France est redevable à l'abbé de La Salle de la mise en pratique et de la vulgarisation de l'enseignement tech-

nique. De son premier essai sortit un enseignement qui, s'il eût été généralisé, aurait avancé d'un siècle l'organisation des écoles techniques. » Plus tard Ferdinand Buisson ajoutait : « Les écoles professionnelles dirigées par les Frères des Écoles Chrétiennes sont des types auxquels l'étranger rend hommage et qu'il ne se lasse pas d'étudier pour tâcher d'en reproduire les traits essentiels. »

7. Établissement des Écoles dominicales, origine des Œuvres post-scolaires. — Avant le ^{xvii}e siècle, des *Écoles dominicales* enseignaient le catéchisme, la lecture et l'écriture aux *enfants* déjà appliqués aux travaux manuels.

En 1699 et 1703 saint Jean-Baptiste de La Salle en ouvrit à Paris pour les *jeunes gens*, ouvriers ou apprentis, désireux de perfectionner leur culture intellectuelle et d'améliorer ainsi leur situation sociale. Ces jeunes gens se groupaient par classes d'après leurs capacités. Les moins avancés apprenaient la lecture, l'écriture, l'orthographe et le calcul; on ajoutait pour les plus capables, la géométrie, l'architecture et le dessin.

Ces écoles dominicales procuraient une occupation utile à la jeunesse désœuvrée, les jours de dimanche et de fête, et lui assuraient ainsi le plus grand bien moral, en la préservant de l'oisiveté et de ses suites funestes.

Elles sont incontestablement le type des Œuvres post-scolaires si développées de nos jours. Les cours d'adultes et les écoles du soir, organisés par les Frères, à partir de 1830, les patronages dont le premier date de 1843, ne constituent, en réalité, que le rétablissement des Écoles dominicales de M. de La Salle à Paris.

8. Pension de correction et pension de force, modèles des écoles de réforme. — Sur le désir des autorités rouennaises et en vue d'un plus grand bien, le saint Fondateur ouvrit à Saint-Yon, en 1705, une *pension de correction* pour les enfants intraitables envoyés par leurs parents.

Par un sage mélange de douceur et de fermeté, par des

travaux intellectuels et manuels variés, par l'usage judicieux des moyens moraux et religieux, on obtenait la conversion de ces jeunes dévoyés et leur retour au devoir.

Saint-Yon devint ainsi le type primordial des établissements de bienfaisance, des colonies agricoles, des écoles de réforme, aujourd'hui si multipliées. Les Frères en dirigent encore quelques-uns : Guénange en Lorraine, divers « Protectories » en Angleterre, en Irlande et aux États-Unis, deux au Canada et un au Pérou. Par leur vigilance et leur dévouement, ils réalisent un bien réel dans ces milieux si peu favorables.

En 1715, saint Jean-Baptiste de la Salle adjoignit, au groupe de Saint-Yon, une *pension de force* pour des adultes condamnés à la détention et envoyés par le roi ou le Parlement. Les effets moraux furent tels que Blain a écrit : « Il n'est pas croyable combien de gens foncièrement pervers ont trouvé leur conversion dans cette maison. »

9. Multiplication de Congrégations similaires à l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. — L'action de saint Jean-Baptiste de La Salle a débordé l'organisation de son Institut et provoqué la fondation d'œuvres similaires.

Ainsi, une douzaine de Congrégations enseignantes de Frères français, fondées entre 1816 et 1842, se sont inspirées de son esprit. Les Sœurs des Écoles Chrétiennes de la Miséricorde, de sainte Marie-Madeleine Postel (1756-1846) ont adopté intégralement les Règles et Constitutions de saint Jean-Baptiste de La Salle.

En d'autres pays, le saint Fondateur a suscité aussi d'autres Congrégations similaires d'hommes et de femmes, par exemple les Christian Brothers d'Irlande, qui ont adopté également les Règles des Frères des Écoles Chrétiennes.

En groupant l'Institut des Frères et les Congrégations dont on vient de parler, on atteint, en 1934, le nombre de 35 000 maîtres ou maîtresses instruisant plus de 500 000 élèves, d'après les méthodes de saint Jean-Baptiste de La Salle.

II. MOYENS RECOMMANDÉS PAR SAINT J.-B. DE LA SALLE POUR DÉVELOPPER LA VIE INTELLECTUELLE, MORALE ET RELIGIEUSE DES ÉLÈVES

1. Les moyens recommandés par saint Jean-Baptiste de La Salle pour développer la vie intellectuelle, morale et religieuse des élèves se trouvent indiqués dans la Règle et dans la Conduite des Écoles.

Ce sont : l'instruction religieuse, la prière, le bon exemple, la vigilance, l'émulation et les sanctions : récompenses et punitions.

2. Instruction religieuse. — Dans les écoles des Frères, le maître utilise toutes les occasions pour instruire ses élèves de la religion ; mais il le fait tout particulièrement par la leçon de *catéchisme* et par la *réflexion*.

1^o Les Frères font chaque jour le **catéchisme** pendant une demi-heure ; la veille de congés de toute la journée, pendant une heure ; les dimanches et fêtes, pendant une heure et demie.

S'il importe de ne jamais donner une leçon sans y être sérieusement préparé, c'est surtout nécessaire pour les leçons d'instruction religieuse, dont l'objet est si vaste et si relevé ; aussi, malgré l'étendue de ses connaissances acquises, un bon maître ne fera jamais le catéchisme sans une préparation spéciale et suffisante, afin de rendre sa leçon exacte, claire et intéressante.

Pendant la leçon de catéchisme, le maître ne parle pas comme un prédicateur ou un conférencier, mais il interroge presque continuellement ses élèves.

Ces procédés socratiques ou catéchistiques caractérisent l'enseignement des Frères.

2^o Tous les jours, après la prière du matin et du soir, les Frères adressent à leurs écoliers une petite allocution pendant quatre ou cinq minutes, sur leurs devoirs et sur les moyens de les remplir fidèlement. Cette courte exhor-

tation, destinée à porter les enfants à *réfléchir* sur leurs obligations, est désignée sous le nom de **réflexion**. Un maître zélé la prépare avec soin et ne l'omet jamais, assuré qu'il est d'opérer ainsi un bien réel et durable.

3^o **La prière** est d'un usage fréquent dans les écoles des Frères. A l'arrivée des élèves en classe, on récite la prière du matin, et à la fin de la journée scolaire, celle du soir. On les conduit tous les jours, autant que possible, à la sainte messe, et quand on ne le peut, on leur fait dire trois dizaines de chapelet aussitôt après la prière du matin. Aux heures et aux demies, on suspend la leçon l'espace d'un *Ave Maria*. Pendant cet arrêt, les élèves se renouvellent le souvenir de la présence de Dieu et formulent quelques oraisons jaculatoires.

La prière perpétuelle fut établie dans les classes dès l'origine de l'Institut. Les élèves, à tour de rôle, récitaient le chapelet, dans un endroit de la classe destiné à cet effet.

Cette pratique, nuisible à la discipline et à l'assiduité aux leçons, fut remplacée, au Chapitre Général de 1853, par une dizaine de chapelet que tous les élèves récitent ensemble à la fin de la classe du matin.

A ces diverses prières, s'ajoutait, pour assurer leur efficacité, la réception régulière des Sacrements. « Vous devez veiller, dit le saint Fondateur à ses Frères, à ce que vos élèves se confessent souvent, après leur avoir appris à le bien faire ; et les disposer à faire saintement leur première Communion et à communier ensuite fréquemment. »

4. Bon exemple. — « La parole excite, mais l'exemple entraîne », dit un proverbe connu. L'exemple, en effet, est le premier, le plus facile et le plus puissant moyen d'enseignement. Pour l'éducation morale et religieuse, il suffit presque à lui seul, et rien ne peut le remplacer. Aussi le saint Fondateur recommande-t-il à ses Frères de donner constamment le bon exemple à leurs élèves, en se montrant toujours pieux et vertueux.

Après leur avoir fait remarquer « qu'il serait peu utile qu'ils s'appliquassent à faire garder le silence à leurs éco-

liers, s'ils n'y étaient pas eux-mêmes fort fidèles », le saint Instituteur écrit dans sa Règle : Les Frères « veilleront donc particulièrement sur eux-mêmes pour ne parler que très rarement dans l'école, et que lorsqu'il sera absolument nécessaire, et qu'ils ne pourront pas s'exprimer par signes ».

5. Vigilance. — Sans une active vigilance, le bon exemple du maître, ses instructions et les prières qu'il fait réciter à ses élèves, seraient peu efficaces pour leur éducation chrétienne. Avec le plus grand soin, il doit veiller pour écarter d'eux les dangers auxquels ils sont exposés par le mauvais exemple et par la faiblesse de leur nature déchu.

En effet, remarque saint Jean-Baptiste de La Salle dans ses Méditations : « l'une des principales choses qui contribuent le plus à perdre la jeunesse, c'est la fréquentation des mauvaises compagnies. Peu d'enfants se dérèglent par la malice de leur cœur, mais la plupart se corrompent par le mauvais exemple et par les occasions dangereuses qu'ils rencontrent. Appliquez-vous donc, avec tout le soin possible, recommande le saint Fondateur à ses Frères, à éloigner vos disciples des mauvaises compagnies, et faites en sorte qu'ils n'en fréquentent que de bonnes, afin que n'ayant, par ce moyen, que de salutaires impressions, ils pratiquent le bien avec plus de facilité. »

La Règle impose aussi la vigilance au point de vue de l'enseignement : « Les Frères feront continuellement attention à trois choses dans l'école : 1^o pendant les leçons, à reprendre tous les mots que l'écuyer qui lit, dit mal ; 2^o à faire suivre tous ceux qui lisent dans une même leçon ; 3^o à faire garder exactement le silence aux écoliers pendant tout le temps de l'école. »

6. L'émulation est un sentiment noble et capable d'exciter l'élève à remplir de mieux en mieux son devoir, afin d'égaliser ou même de surpasser ses condisciples.

Les principaux avantages qu'elle procure sont la rapidité des progrès, la rareté des punitions et l'amour de la classe, lui-même source de progrès.

La *Conduite des écoles* consacre plus de 20 pages aux moyens d'obtenir une émulation soutenue. Voici les principaux : avancement de place ou de section, camps ou groupes rivaux concourant entre eux ; billets hebdomadaires et billets mensuels contrôlés par les parents ; bureau et tableau d'honneur ; bons points, croix d'honneur, objets de piété ou autres, distribués en récompense.

7. Sanctions. — Dans les écoles chrétiennes on suggère aux élèves des motifs d'agir très élevés : l'amour de Dieu, le désir de satisfaire les parents et de répondre au zèle des maîtres, la préparation de l'avenir temporel et surtout éternel.

Mais la volonté des enfants est encore si faible que ces excellents mobiles d'action restent souvent insuffisants ; il est nécessaire d'encourager les efforts par des récompenses et de stimuler les volontés défaillantes par la crainte des châtiments. Saint Jean-Baptiste de La Salle le comprit, aussi rédigea-t-il avec soin un code de récompenses et de punitions sagement graduées.

1^o Les **récompenses** sont très efficaces pour exciter à la piété, à l'assiduité au travail. Les images pieuses, statuettes, chapelets, livres distribués aux enfants à titre de récompenses, produisent généralement un double effet : ils portent les écoliers à remplir volontiers leur devoir et ils introduisent dans les familles des objets religieux.

2^o Saint Jean-Baptiste de La Salle recommande aux Frères, comme l'un des principaux moyens de bien régler leur école et d'y assurer un très grand ordre, de **punir rarement** et, lorsque la nécessité les y obligera, de proportionner la répression à la gravité de la faute comme aussi au caractère du délinquant, de graduer les avertissements, les réprimandes, les menaces et les punitions.

Le saint Instituteur adopta dans ses écoles les corrections corporelles en usage de son temps, mais il les réglementa minutieusement pour prévenir tout abus. Le Chapitre Général de 1777 les interdit absolument.

TABLEAU SYNOPTIQUE

I
Saint
Jean-Baptiste
de
La Salle
innovateur.

Il est un des plus grands *pédagogues*.
 Il apprend aux enfants à lire d'abord le *français*, ensuite seulement le latin;
 fixe les programmes;
 remplace, dans l'enseignement primaire, la méthode individuelle par le *mode simultané*;
 établit sous le nom de *Séminaire des maîtres pour la campagne*, la première École normale d'instituteurs (1684);
 fonde à Saint-Yon le type de l'*enseignement secondaire moderne*;
 établit les premières *Écoles professionnelles*, que son Institut a développées en organisant des sections ou des écoles agricoles et industrielles;
 crée des *Écoles dominicales* pour instruire les jeunes gens et les moraliser en les occupant; ce sont les types des Œuvres post-scolaires : cours d'adultes, écoles du soir, patronages...;
 ouvre à Saint-Yon une pension de correction, modèle des écoles de réforme, et une pension de force.

II Moyens recommandés par le saint Fondateur pour développer la vie intellectuelle morale et religieuse des élèves.	Instruction religieuse.	Catéchisme.	Une demi-heure tous les jours.
			Une heure la veille des congés de tout le jour.
	Prière.		Une heure et demie les dimanches et fêtes.
			Par interrogations presque continuelles.
	Le bon exemple		Réflexion tous les jours après la prière du matin et celle du soir.
			Du matin et du soir.
	Émulation.	Avantages.	Sainte messe ou trois dizaines de chapelet.
			Rappel de la présence de Dieu aux heures et aux demies.
			Fréquentation des sacrements.
			est le plus puissant moyen d'éducation morale et religieuse.
			suffit souvent seul, et rien ne peut le remplacer.
			La vigilance écarte les obstacles que présentent la nature déchuée et les mauvais camarades.
			Elle excite à l'accomplissement du devoir;
			fait progresser beaucoup en peu de temps et sans trop de fatigue;
			rend les punitions rares;
			fait aimer la classe.

II
Moyens
recommandés
par le saint
Fondateur
pour
développer
la vie
intellectuelle
morale
et religieuse
des élèves
(suite)Émulation.
(suite)

Moyens.

Avancement de place, de section.
 Camps ou groupes rivaux concourant entre eux.
 Billets hebdomadaires et mensuels.
 Bureau d'honneur, tableau d'honneur.
 Bons points, croix d'honneur, récompenses diverses.

Les
Sanctions

fortifient et suppléent, au besoin, les motifs d'agir inspirés par la religion ou par l'intérêt : amour de Dieu et des parents, préparation de l'avenir temporel et éternel.
 encouragent les efforts par l'attrait des récompenses;
 stimulent les volontés défaillantes par la crainte des punitions.

CHAPITRE VII

LES PREMIERS CONTINUATEURS
DE L'ŒUVRE DU SAINT, JUSQU'EN 1751

SOMMAIRE. — I. *Généralat du Frère Barthélemy* (1717-1720) : 1° Avant son élection au Généralat. 2° Son généralat. — II. *Généralat du Frère Timothée* (1720-1751) : 1° Avant son élection au Généralat. 2° Approbation de l'Institut par l'État. 3° Approbation de l'Institut par le Saint-Siège et premiers vœux selon la Bulle (1725). 4° Fondations scolaires. 5° Création de noviciats. 6° Publications d'ouvrages. 7° Inhumations à Saint-Yon et mort du Supérieur Général.

I. GÉNÉRALAT DU FRÈRE BARTHÉLEMY
(1717-1720)

1. Avant son élection au Généralat. — Né au diocèse de Cambrai, en 1678, et fils d'un maître d'école, le Frère Barthélemy entra au noviciat de Paris, à vingt-cinq ans, et débuta dans une classe à Chartres. Rappelé quelque temps après à Paris, et placé à la tête du noviciat, il montra de remarquables aptitudes dans cette délicate fonction. Au moment de partir pour le Midi, en 1712, saint Jean-Baptiste de La Salle lui confia la direction des Frères de Paris, et, à son retour, lui abandonna complètement celle de tout l'Institut.

En vue de préparer le deuxième Chapitre Général, qui devait recevoir la démission du saint Fondateur et lui choisir un successeur, le Frère Barthélemy, délégué par son Supérieur, visita toutes les communautés de l'Institut, celle de Rome exceptée. Aussi, les Frères connaissaient-ils tous cet excellent religieux.

Pour résumer brièvement ses avis aux Frères capitulants, chargés de désigner son successeur, M. de La Salle leur dit : « Choisissez le plus éclairé, le plus sage, le plus vertueux. »

En parlant ainsi, il pensait sans doute au Frère Barthélemy qui, en effet, fut élu. La transmission du pouvoir suprême s'opéra donc du vivant même du Fondateur : après sa mort, il n'y eut ni indécision ni difficultés d'aucune sorte quant à sa succession.

2. Généralat du Frère Barthélemy (1717-1720). — Pendant son court Généralat, le Frère Barthélemy ouvrit une école à Saint-Omer et visita les communautés de Paris et celles de l'Est.

Pour assurer la vie régulière des Frères et l'uniformité de direction de leurs classes, il adressa à toutes les communautés, un exemplaire manuscrit de la *Règle commune* et de la *Règle du Frère Directeur* signées de sa main, ainsi que la *Conduite des écoles*, imprimée par son ordre.

Après la mort du Saint, qu'il avait assisté filialement, et en face des témoignages unanimes de vénération rendus à la mémoire de M. de La Salle, le Frère Barthélemy réunit les matériaux du futur procès de canonisation du Serviteur de Dieu. Il exhorta les Frères à recueillir soigneusement les écrits et les renseignements relatifs à la vie de leur saint Instituteur. Lui-même avait eu soin de conserver à l'Institut les traits du Fonda-



Le Frère Barthélemy,
premier Supérieur Général,
élu en 1717, décédé en 1720.

teur en faisant peindre son portrait, sur son lit de mort (voir p. 37).

Il protesta avec énergie contre les prétentions des jansénistes de Boulogne et de Calais qui le citaient comme partisan secret de l'hérésie.

En toutes circonstances et sans autre ambition que de faire revivre le regretté Fondateur dans ses enfants, il leur répétait souvent : « Imitons notre Père. » Quant à lui, il lui ressemblait si parfaitement par sa douceur, sa bonté, sa régularité, qu'il leur donnait l'illusion d'être un autre de M. de La Salle.

Le 8 juin 1720, il mourut en disant : « Je vois la très sainte Vierge et notre vénérable Père, M. de La Salle, venir au-devant de moi. »

Deux mois plus tard, le troisième Chapitre Général élit son successeur, le Frère Timothée.

II. GÉNÉRALAT DU FRÈRE TIMOTHÉE (1720-1751)

1. Avant son élection au Généralat. — Le deuxième Supérieur général, né à Paris en 1682, entra au noviciat de la Grand'Maison à quinze ans et se forma à la vie religieuse sous la direction même du saint Fondateur.

Visiteur des communautés du Midi, à l'époque des violentes persécutions contre M. de La Salle et son Institut, en 1712, 1713 et 1714, il dirigea avec une grande sagesse les établissements placés sous son obéissance.

Nommé Supérieur Général par le Chapitre de 1720, il gouverna l'Institut pendant trente-et-un ans et sut le maintenir dans la voie tracée par le saint Fondateur.

2. Approbation de l'Institut par l'État (1724). — Après de multiples démarches¹ commencées par le Frère

1. A la vue des difficultés à surmonter pour obtenir l'autorisation officielle de l'Institut, les Frères émirent le vœu, s'ils obtenaient les lettres-patentes désirées, de célébrer très solennellement et à perpétuité, la fête

Barthélemy, le gouvernement royal octroya enfin des lettres-patentes (28 septembre 1724) qui, en approuvant le fonctionnement de la Maison-Mère de Saint-Yon, conférait à l'Institut, mais seulement dans le ressort du Parlement de Rouen, la personnalité civile, et lui accordait, par le fait même, le droit de posséder et d'enseigner. Ces lettres autorisaient aussi l'Institut à former des maîtres,



Secau de la Bulle « *In apostolicae dignitatis solio* »
(d'après l'original conservé aux Archives de l'Institut).

à diriger des écoles de charité et à recevoir des pensionnaires libres et des pensionnaires de force.

3. Approbation de l'Institut par le Saint-Siège et premiers vœux selon la Bulle (1725). — Dans un concile tenu à Rome au début de son pontificat, Benoît XIII exposa ses préoccupations au sujet de l'enseignement populaire de la doctrine chrétienne. Le cardinal de Rohan, chargé des intérêts des Frères, saisit cette occasion pour solliciter du Pontife l'approbation des Règles de M. de La Salle.

Le 26 janvier 1725, par la Bulle *In Apostolicae dignitatis solio*, le pape Benoît XIII approuvait l'Institut des Frères

de l'Immaculée-Conception de la très sainte Vierge, et de jeûner la veille de ce jour. Cette pratique, sanctionnée par la Règle, a toujours été fidèlement observée dans l'Institut.

des Écoles chrétiennes et le plaçait au nombre des Congrégations religieuses que l'Église reconnaît, protège et soutient. C'était une faveur insigne et surtout un principe de force et de durée.

Voulant recevoir la Bulle d'approbation avec toute la solennité désirable, le Frère Timothée convoqua un Chapitre Général, et 32 délégués de l'Institut se réunirent à Saint-Yon. Le jour de l'Assomption 1725, devant le Très Saint Sacrement exposé, le délégué de l'archevêque de Rouen, en habits sacerdotaux, debout sur les marches de l'autel, lut, aux Frères agenouillés, la Bulle papale approuvant leur Institut.

Jusqu'alors, les Frères n'avaient émis que des vœux d'obéissance et de stabilité. Ce jour-là, pour la première fois, ils prononcèrent « les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, de stabilité et d'enseigner gratuitement conformément à la Bulle d'approbation de l'Institut accordée par le pape Benoît XIII ».

L'ancienne formule, ainsi complétée, est toujours en usage dans la Congrégation.

4. Fondations scolaires. — La bénédiction de l'Église attira celle de Dieu, et les nouvelles fondations se multiplièrent rapidement.

A la mort du saint Fondateur, l'Institut comptait 26 communautés en France et une à Rome (carte p. 34). Le Frère Timothée en ouvrit plus de 60, à peu près toutes sur le sol français. Cependant celle de Ferrare en Italie (1741) et celle d'Estavayer en Suisse (1750) manifestèrent la tendance de l'Institut à étendre plus loin dans le monde son œuvre éducatrice.

A côté des écoles gratuites élémentaires, les Frères établirent aussi des écoles payantes d'un degré supérieur, dont les élèves étaient internes ou externes.

Les pensionnats se multiplièrent. D'ailleurs, M. de La Salle avait ouvert la voie en créant, à Paris, le pensionnat des Irlandais, et à Rouen, l'internat libre, la pension de correction et la pension de force de Saint-Yon.

A l'exemple de leur Fondateur, les Frères établirent des pensionnats à Saint-Omer en 1725, à Maréville près de Nancy en 1749, à Marseille en 1750. Ces établissements, organisés comme celui de Saint-Yon, comptaient des pensionnaires libres et d'autres soumis à un régime de correction; mais tous leurs élèves recevaient la même éducation chrétienne. Le programme comportait une sorte d'enseignement primaire supérieur, dirigé principalement vers les carrières industrielles et commerciales. Maréville eut en outre une pension de force pour adultes.

Des externats s'ouvrirent également dans quelques villes pour donner aux jeunes gens de condition aisée, des cours payants, comme dans les pension-

nats. Un de ces cours fut ainsi fondé, en 1744, à Boulogne-sur-Mer « pour perfectionner les élèves dans l'écriture, l'arithmétique, la comptabilité, et les former aux mathématiques élémentaires, à l'hydrographie et au dessin ».

5. Création de noviciats. — Toutes ces œuvres exigeaient un personnel nombreux. Et, en effet, les registres de Saint-Yon attestent que, durant cette période, les vocations se multiplièrent.

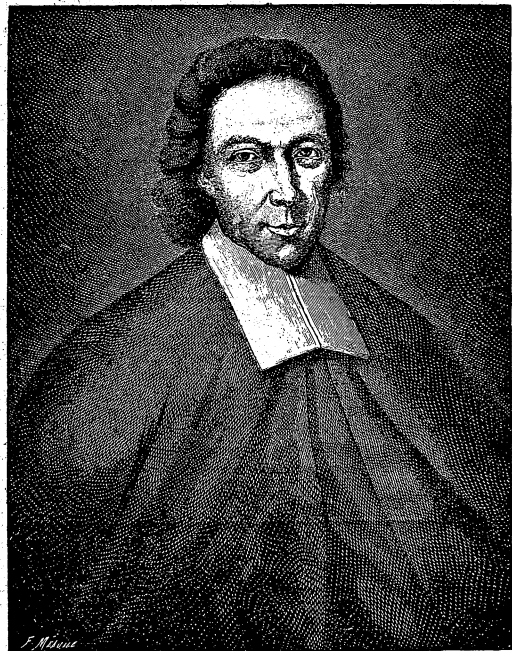
Le Frère Irénée assura la direction du noviciat de Saint-



Le Frère Timothée,

deuxième Supérieur Général, élu en 1720,
démissionnaire en 1751, décédé en 1752.

Yon, de 1717 jusqu'à sa mort, en 1747, et à partir de 1725, il cumula cette charge avec celle d'Assistant.



Le Frère Irénée.

Touché par la grâce, le jeune officier Dulac de Montisambert quitta l'armée et se présenta à M. de La Salle, renonçant ainsi brusquement à une existence tumultueuse et désordonnée pour embrasser une vie humble, pénitente et dévouée. Devenu le Frère Irénée, ce religieux d'élite exerça une influence considérable sur les destinées de la Congrégation pendant la première moitié du XVIII^e siècle. Lorsqu'il parlait de M. de La Salle à ses disciples qui ne l'avaient pas connu, ceux-ci croyaient revoir le Fondateur lui-même dans la personne de leur Directeur, tant il en reproduisait parfaitement l'austérité, la douceur et l'humilité.

Malgré l'inconvénient de soustraire un grand nombre de novices à l'action bienfaisante d'un si excellent formateur, il fallut créer des noviciats régionaux, afin d'éviter aux aspirants de longs et coûteux déplacements.

Le noviciat d'Avignon, ouvert en 1729, et celui de Maréville, en 1751, subsistèrent jusqu'à la Révolution française. Quant à ceux de Dôle (1752) et de Montauban (1767), ils n'eurent qu'une existence éphémère de 18 et de 12 ans. De ces quatre foyers de

vie religieuse sortirent plus de 500 novices.

6. Publication d'ouvrages. — Le Chapitre Général de 1725, réuni pour recevoir solennellement la Bulle d'appro-

bation de l'Institut, revisa le texte des Règles envoyées aux communautés en 1718, et en ordonna l'impression.

Le Frère Timothée propagea les écrits du Fondateur. Déjà, peu de temps avant son élection au Généralat, il avait, par ordre du Frère Barthélemy, surveillé l'impression de la *Conduite des Écoles* (édition de 1720).

En 1726, il réédita le *Recueil*, paru en 1711, en y ajoutant ce qui concerne les vœux. Il fit ensuite paraître successivement les *Méditations pour le temps de la retraite* (1730), les *Méditations pour tous les dimanches de l'année et les principales fêtes* (1731), l'*Explication de la Méthode d'oraison* (1739).

On utilisa également les manuscrits des contemporains de M. de La Salle, rédigés à la demande du Frère Barthélemy, pour conserver les souvenirs relatifs à la vie et aux vertus du saint Fondateur.

A l'aide de ces documents, le Frère Bernard écrivit la *Conduite admirable de la divine Providence, en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle* (1723), mais cet ouvrage n'a jamais été imprimé.

Dom Élie de Maillefer, bénédictin de l'Abbaye Saint-Rémy de Reims, reçut aussi communication de ces divers mémoires et les utilisa pour composer une *Vie de M. de La Salle*, restée également en manuscrit.

Le chanoine Blain, confesseur des Frères de Saint-Yon,



Chapelle de Saint-Yon.

écrivit à son tour les deux volumes de sa magistrale *Vie de M. de La Salle*, parue en 1733.

Un *Recueil de Messes et de Saluts qui se chantent à Saint-Yon*, fut publié, en 1737, selon le rite romain, alors que le diocèse de Rouen suivait le rite gallican. Ce détail montre comment l'esprit du Fondateur et les recommandations de son Testament étaient observés quant à la soumission de l'Institut à l'Église romaine.

7. Inhumations à Saint-Yon et mort du Supérieur Général. — En 1728, le Frère Timothée obtint l'autorisation de faire inhumer, dans la propriété de Saint-Yon, tous les défunts de la communauté. Il entreprit alors la construction d'une nouvelle chapelle dans laquelle, en 1734, les précieux restes du saint Fondateur furent solennellement transférés.

Épuisé par le travail et usé par l'âge, le Supérieur Général offrit sa démission au Chapitre général de 1751, et mourut le 7 janvier 1752. Il fut inhumé à la chapelle de Saint-Yon, dans un caveau spécial réservé aux membres du Régime.

TABLEAU SYNOPTIQUE

I Frère Barthélemy (1717-1720)	Avant son élection au Généralat.	Il naît en 1678, au diocèse de Cambrai; entre au noviciat, à Paris, à 25 ans; fait la classe à Chartres; dirige le noviciat; remplace le Fondateur, en voyage dans le Midi (1712), puis le supplée à son retour (1714); visite les communautés pour préparer le 2 ^e Chapitre Général, qui accepte la démission du Fondateur en 1719.
	Son Généralat.	Il est élu Supérieur Général; fonde une école à Saint-Omer; visite plusieurs maisons; envoie aux communautés, en manuscrit, la <i>Règle commune</i> et la <i>Règle du Frère Directeur</i> , ainsi que la <i>Conduite des écoles</i> imprimée récemment; rassemble les écrits du saint Fondateur; proteste contre les jansénistes qui prétendaient le compter parmi les leurs; est une copie vivante du Fondateur.

II Frère Timothée (1720-1751)

Avant son élection au Généralat.	Il naît à Paris, en 1682; fait son noviciat à la Grand'Maison. administre avec sagesse et prudence les maisons du Midi dont il est Visiteur. est élu en 1720 par le 3 ^e Chapitre Général.
Approbation du Saint-Siège.	Approbation civile : par lettres patentes (28 septembre 1724), le roi accorde à l'Institut la personnalité juridique et le droit de posséder et d'enseigner. Par une Bulle (26 janvier 1725), le pape Benoît XIII place l'Institut au nombre des Congrégations religieuses reconnues et protégées par l'Église. Réception solennelle de la Bulle par le 4 ^e Chapitre Général réuni à Saint-Yon et première émission des cinq vœux selon la Bulle (Assomption 1725).
Fondations	65 écoles primaires élémentaires gratuites. 3 pensionnats et 1 externat primaires supérieurs payants. noviciats : Avignon, Maréville, Dôle, Montauban. Impression des <i>Règles</i> , en 1725. <i>Recueil</i> réédité en 1726. <i>Méditations pour la retraite</i> (1730). <i>Méditations pour les dimanches et fêtes</i> (1731). <i>Explication de la Méthode d'oraison</i> (1739). <i>Deux Vies de M. de La Salle</i> restées en manuscrit, par le Frère Bernard et par Dom Maillefer. <i>Vie de M. de La Salle</i> , en deux volumes, par le chanoine Blain (1733).
Publications.	obtient de faire inhumer à Saint-Yon tous les défunts de la Communauté (1728). fait transporter les précieux restes du Fondateur dans la nouvelle chapelle de Saint-Yon (1734). offre sa démission en 1751, et meurt quelques mois après.

A Cherbourg, les Frères inaugurèrent des cours théoriques et pratiques d'agriculture.

En 1767, un noviciat s'ouvrit à Montauban pour la

CHAPITRE VIII

L'INSTITUT DE 1751 A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

SOMMAIRE. — *I. Généralat du Frère Claude (1751-1767).* — *II. Généralat du Frère Florence (1767-1777) :* 1° Son administration. 2° Attaques des ennemis de l'Eglise contre les écoles chrétiennes. — *III. Généralat du Frère Agathon (1777-1798) :* 1° Son administration. 2° Formation des Frères.

I. GÉNÉRALAT DU FRÈRE CLAUDE (1751-1767)

Ancien Directeur des novices d'Avignon, le successeur du Frère Timothée ne fut pas, comme lui, un grand constructeur. Pressentant la persécution des jansénistes et des philosophes contre les écoles chrétiennes, il travailla plus à consolider l'Institut qu'à l'étendre. Ainsi, en seize ans, il ouvrit seulement onze écoles ; mais il affermit et développa l'esprit religieux dans ses communautés et l'esprit chrétien dans ses écoles.

Le Frère Claude encouragea d'heureuses initiatives pédagogiques :

A Montauban, un pieux chanoine fonda une bibliothèque scolaire pour prêter gratuitement des livres au public, et il assura une subvention au Frère chargé de cette œuvre.

A Paris, les cours de dessin, commencés par le saint Fondateur, s'étaient fort développés. Sous le Frère Claude, ils allèrent jusqu'à former de véritables spécialistes pour les diverses professions.



Le Frère Claude, troisième Supérieur Général, élu en 1751, démissionnaire en 1767, décédé en 1775.

région du Sud-Ouest, mais étant peu prospère, il fut supprimé en 1779.

II. GÉNÉRALAT DU FRÈRE FLORENCE (1767-1777)

1. Son administration. — A la suite de la démission du Frère Claude, un Chapitre Général, réuni à Saint-Yon en 1767, élut pour lui succéder le Frère Florence, Procureur Général, né aux environs de Metz, en 1725.

Durant son Généralat, le nouveau Supérieur fonda treize établissements, dont un à la Martinique.

A cette époque, certains ecclésiastiques de Rouen voulaient transformer l'Institut en une Congrégation diocésaine. Pour lui conserver son autonomie, le Supérieur Général et ses Assistants transportèrent leur résidence à Paris, en 1771, dans la communauté du Saint-Esprit. Ins-

tallée, depuis 1722, dans une partie de la Grand'Maison abandonnée par M. de La Salle en 1703, elle occupait un immeuble assez étroit.

Ce changement de résidence du Régime fut suivi, la même année, du premier partage de l'Institut en provinces : la *province occidentale* eut Paris pour centre ; la *province orientale*, Maréville, et la *province méridionale* Avignon.



Le Frère Florence,

quatrième Supérieur Général, élu en 1767, démissionnaire en 1777, incarcéré pour la foi pendant la Révolution, décédé en 1800.

Dans l'impossibilité de pouvoir séparer ces deux groupes, le Supérieur Général songea à supprimer le pensionnat. Mais ce projet ne plut pas à l'évêque d'Angers. Celui-ci proposa de transférer cet établissement dans une grande propriété qu'il offrait. Et pour permettre à l'Institut d'en prendre possession, il lui obtint de Louis XVI des lettres patentes valables dans le ressort du parlement de Paris (1777).

2. Attaques des ennemis de l'Église contre les écoles chrétiennes. — Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les jansénistes et les philosophes s'attaquèrent

avec acharnement à l'Église et aux écoles chrétiennes.

Irrités de voir les Supérieurs de l'Institut tenir leurs religieux en garde contre leurs funestes doctrines, les jansénistes calomnièrent l'Œuvre des Frères par des libelles injurieux et portèrent même leurs fausses accusations jusqu'à Louis XV ; mais celui-ci refusa de prêter l'oreille à leurs injustes récriminations.

Les parlementaires philosophes n'étaient pas moins agressifs que les jansénistes.

La Chalotais, Procureur Général au Parlement de Bretagne et adversaire résolu des écoles populaires et gratuites, écrivait : « Il faut chasser les Frères à grand'manches, car ils apprennent au peuple à manier la plume, outil si dangereux dans certaines mains... Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus que leurs occupations. Les Frères des Écoles Chrétiennes... apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner, qu'à manier la scie et le rabot. »

Et Voltaire félicitait La Chalotais en ces termes : « Je ne puis trop vous remercier de proscrire l'étude chez les laboureurs. Il est à propos, déclare-t-il ailleurs, que le peuple soit guidé et non instruit : il n'est pas digne de l'être. Il ressemble à des bœufs à qui il faut un aiguillon et du foin. » De son côté, Rousseau disait dans l'*Emile* : « Le pauvre n'a pas besoin d'éducation. »

Ainsi parlaient ces prétendus philosophes, que les impies ont présentés au peuple comme ses meilleurs amis. Leurs attaques préparaient les mesures révolutionnaires, aussi anti-populaires qu'anti-religieuses.

III. GÉNÉRALAT DU FRÈRE AGATHON (1777-1798)

1. Son administration. — Le Chapitre Général décennal, réuni à Reims en 1777, accepta la démission du Frère Florence et lui donna pour successeur le Frère Agathon, né près de Noyon, en 1731.

Entré au noviciat en 1747, il devint successivement professeur, puis Directeur du pensionnat de Saint-Yon, et ensuite Directeur de celui d'Angers.

Le Frère Agathon se révéla un administrateur de grand talent, un éducateur distingué, un religieux rempli de foi et de vertu.

Il développa les Œuvres de l'Institut et les défendit vaillamment contre les attaques de l'impiété révolutionnaire, mais il ne put en empêcher la ruine.

La maison du Saint-Esprit, à Paris, où il habitait avec ses Assistants, portés de deux à trois en 1777, devenant trop étroite par surcroît de personnel, il transféra le Régime à Melun, en 1780.

Il y déploya la même activité pour assurer la marche de l'Institut dans le cadre des lois existantes.

Il chercha une plus sûre garantie de paix et de durée en obtenant que l'Institut, déjà reconnu dans le ressort des Parlements de Rouen et de Paris le fût aussi dans celui de Toulouse. Si les difficultés de ces temps troublés l'empêchèrent d'entreprendre de nombreuses fondations, il créa cependant onze nouveaux établissements.

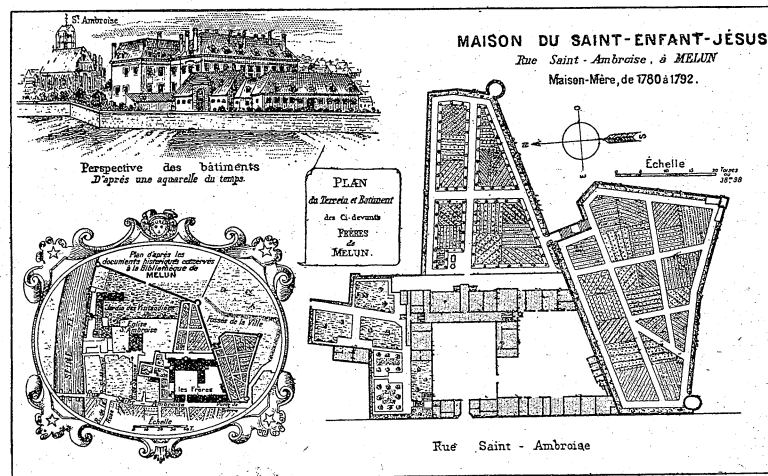
Le souci du progrès de l'enseignement lui fit prendre une initiative qui devait avoir des suites considérables. Il publia un *Traité d'arithmétique* et un *Abrégé de grammaire française*, remarquables manuels scolaires, qui préludaient à l'importante série des livres classiques des Frères, dont la valeur est partout reconnue.



Le Frère Agathon,
cinquième Supérieur Général,
élu en 1777, décédé en 1798.

D'autres attaques, qui se renouvelleront périodiquement, visaient le principe de la gratuité des écoles de l'Institut. Le Frère Agathon eut à les défendre contre certaines municipalités qui prétendaient imposer la rétribution scolaire.

2. Formation des Frères. — Le Supérieur Général sentit que le progrès des écoles chrétiennes exigeait une meilleure préparation des maîtres. Aussi, entoura-t-il d'une



particulière sollicitude la formation professionnelle des Frères.

Pour en faire de bons religieux, il les appliquait uniquement, durant leur année de noviciat, aux exercices spirituels. Il les soumettait ensuite à une sérieuse formation pédagogique. A cet effet, le zélé Supérieur ouvrit des *scolasticats*, appelés alors *Académies*, à Marseille, Maréville, Angers, Melun (1781), organisés comme celui de Saint-Yon. Dans ces écoles préparatoires à l'enseignement, véritables Écoles normales, les Frères complétaient leur savoir personnel et s'initiaient à l'art difficile de l'éducation.

On mettait entre leurs mains la *Conduite des Écoles*, dont le Supérieur publia une nouvelle édition soigneusement

revue. Il en exclut toutes les règles concernant les châti-
ments corporels, interdits par le Chapitre Général de 1777.
Par cet adoucissement à la discipline scolaire, les Frères
inauguraient un système d'éducation, quarante ans avant
qu'il fût imposé par la loi.

Pour fournir aux scolastiques et aux maîtres un autre
puissant moyen de formation pédagogique, le Frère Aga-
thon composa l'*Explication des douze vertus d'un bon maître*,
que le saint Fondateur avait seulement énumérées dans le
Recueil : la gravité, le silence, l'humilité, la prudence, la
sagesse, la patience, la retenue, la douceur, le zèle, la
vigilance, la piété, la générosité. Ce petit livre, grande-
ment loué dès son apparition, demeure toujours actuel
par la sûreté des principes et par l'opportunité des appli-
cations.

Cette formation pédagogique des maîtres ne faisait pas
oublier au Supérieur Général que ses inférieurs étaient tout
d'abord des religieux. Aussi, maintint-il ses Frères dans
la pratique intégrale des saintes Règles. Ses *Circulaires*,
d'une étendue inusitée jusque-là, insistent sur la régularité,
la gratuité de l'enseignement et la formation des maîtres.
Il publia aussi une édition refondue de la *Règle du gouver-
nement*, complétant les textes antérieurs par les princi-
paux arrêtés capitulaires.

La dernière moitié de ses vingt années de Généralat
s'écoula au milieu des troubles sanglants de la tourmente
révolutionnaire.

TABEAU SYNOPTIQUE

I Frère Claude (1751-1767)	précédemment directeur du noviciat d'Avignon.
	travaille à consolider l'œuvre plutôt qu'à l'étendre.
	crée 11 écoles en 16 ans.
	encourage d'heureuses initiatives : bibliothèque scolaire à Montauban, cours de dessin à Paris, école d'agricul- ture à Cherbourg.
	ouvre un noviciat à Montauban.

II Frère Florence (1767-1777)

Son
adminis-
tration.

Était Procureur général de l'Institut.
Il fonde 13 établissements dont un à la Mar-
tinique;
transporte le Régime à Paris, en 1771, afin
de conserver l'autonomie à son Institut;
divise l'Institut en trois provinces ayant
pour centres Paris, Maréville et Avignon.
Pour lui permettre d'accepter une pro-
priété afin d'y transférer le pensionnat
d'Angers, le gouvernement reconnaît
officiellement l'Institut dans le ressort du
parlement de Paris (1777).

Attaques
contre
les Frères.

Libelles injurieux des jansénistes contre les
Frères parce qu'ils repoussent leurs doc-
trines.
Attaques des philosophes contre les écoles
gratuites parce que, d'après eux, les Frères
donnent au peuple une instruction dont
il n'a nul besoin.

Son
adminis-
tration.

Il avait été Directeur de Saint-Yon, puis
d'Angers;
transporte le Régime de Paris à Melun, en
1780;
obtient la reconnaissance officielle de l'Ins-
titut pour le ressort du parlement de Tou-
louse;
fonde 11 établissements;
commence la publication des manuels sco-
laires;
défend la gratuité des écoles contre certaines
municipalités.

III Frère Agathon (1777-1798)

Formation
des
Frères.

Novices uniquement occupés aux exercices
spirituels.
Création de quatre scolasticats : Marseille,
Maréville, Angers, Melun, organisés comme
celui de Saint-Yon, pour préparer les
Frères à leur mission pédagogique.
Réédition de la *Conduite des Écoles*, dans
laquelle sont interdits les châtiments cor-
porels.
Publication de l'*Explication des douze vertus
d'un bon maître*, de *Circulaires* sur la régé-
larité, de la *Règle du gouvernement*.

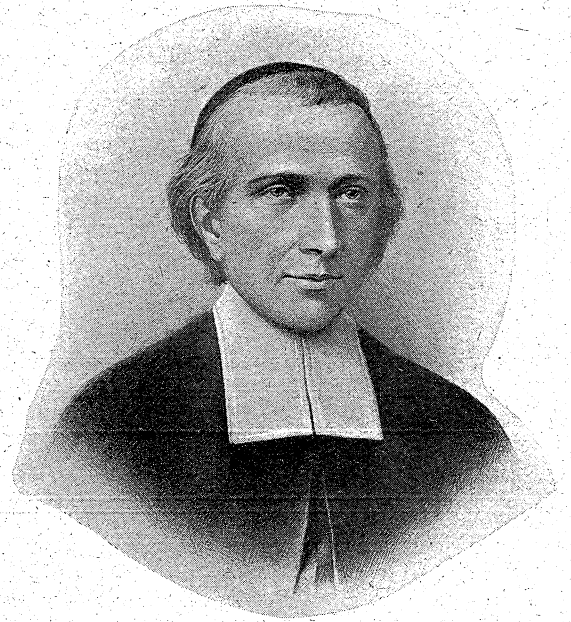
diverses ressources de revenus qui, jusque-là, alimentaient les écoles chrétiennes.

3. Abolition du droit d'enseigner. — Le vote de la *Constitution civile du clergé*, le 12 juillet 1790, imposait à l'Église de France un statut qui la séparait de Rome. En très grande majorité, le clergé refusa de se soumettre à des règlements blessant la conscience catholique et de prêter serment à la Constitution civile du clergé, exigé bientôt après.

Alors commença la persécution. On chassa de leurs églises les prêtres fidèles à leur devoir pour les remplacer par des intrus ou *jureurs*.

Les Frères, refusant de conduire leurs élèves aux offices des prêtres jureurs, se virent en butte aux violences de la populace et durent fermer leurs écoles en plusieurs localités.

Dès le début de 1791, le Frère Agathon et son Secrétaire Général, le Frère Salomon, se fixèrent à Paris, pour suivre de près les événements. Soutenu par une énergie inlassable, le Supérieur correspondait avec ses Frères pour les conseiller et les encourager. Il adressa à la Constituante



Le Frère Salomon,

Secrétaire Général de l'Institut, mort pour la foi pendant la Révolution, et béatifié en 1926.

CHAPITRE IX

L'INSTITUT PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

SOMMAIRE. — 1° État de l'Institut à la veille de la Révolution. 2° Suppression du fonds des écoles. 3° Abolition du droit d'enseigner. 4° Suppression de l'Institut en France. 5° Emprisonnement du Frère Agathon. 6° Martyre du Frère Salomon. 7° Autres martyrs de l'Institut. 8° Situation des Frères pendant la Révolution.

1. État de l'Institut à la veille de la Révolution. —

En 1789, l'Institut était gouverné par le Frère Agathon, aidé de trois Assistants, et du Frère Salomon, Secrétaire Général.

Il comptait 1000 Frères, 130 novices, et 125 écoles, dont 4 hors de France : 2 en Italie, 1 en Suisse et 1 à la Martinique. Les Frères s'y dévouaient à l'éducation de 36 000 élèves, dont 1200 seulement (1/30) étaient pensionnaires payants. La presque totalité appartenait donc à la classe pauvre et recevait gratuitement l'instruction et l'éducation.

2. Suppression du fonds des écoles. — Pour remédier au désordre des finances, Louis XVI réunit les États généraux qui, sous le nom d'Assemblée constituante, attaquèrent violemment l'Église.

Plusieurs lois de cette assemblée amenèrent la ruine des écoles chrétiennes. La suppression des dîmes, dans la nuit du 4 août 1789; la confiscation des biens du clergé, le 2 décembre de la même année, et l'abolition des octrois municipaux, en février 1790, tarissaient fatalement les

des mémoires, solidement documentés, sur l'utilité de la Congrégation.

Mais la Constituante ne voulait pas être éclairée. Elle poursuivit son œuvre persécutrice en étendant à tous les membres de l'enseignement l'obligation du serment à la Constitution civile du clergé (avril 1791). Les Frères, ayant presque tous¹ refusé le serment schismatique, se virent privés du droit d'enseigner, furent chassés de leurs écoles, dépouillés de leurs biens et traqués comme suspects.

4. Suppression de l'Institut en France. — L'Assemblée législative poursuivit la persécution religieuse commencée par la Constituante. Le 18 août 1792, elle supprima toutes les corporations religieuses, « même celles qui, vouées à l'enseignement public, avaient bien mérité de la patrie ».

Condamné à mort avec cet éloge significatif, l'Institut des Frères, comme toutes les autres institutions chrétiennes de bienfaisance, devait officiellement disparaître de France.

5. Emprisonnement du Frère Agathon. — Après la destruction des œuvres catholiques, la Révolution s'en prit aux personnes.

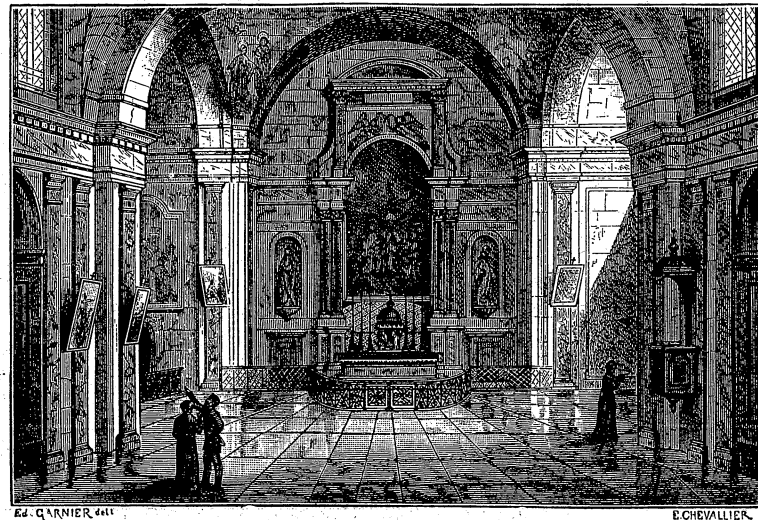
Arrêté à Paris, vers la fin de 1792, le Supérieur Général fut transféré de prison en prison, condamné à mort, mais sauvé de l'échafaud par un Conventionnel. Cependant, il ne recouvra la liberté qu'à la chute de Robespierre (27 juillet 1794).

Il parcourut alors diverses provinces, à la recherche des anciens membres de son Institut, et mourut à Tours, en septembre 1798, assisté par un prêtre insermenté.

6. Martyre du Frère Salomon. — Au mois d'août 1792, le gouvernement révolutionnaire s'attaqua aux suspects, c'est-à-dire à tous ceux qui ne paraissaient pas favorables à ses principes. Un grand nombre de prêtres réfractaires furent enfermés, de ce chef, dans les prisons de Paris.

1. Sur 800 Frères auxquels on imposa ce serment, une douzaine seulement eurent la faiblesse de le prêter.

Le Frère Salomon, Secrétaire Général de l'Institut, était en ce moment dans la capitale. Arrêté le 15 août, « pour n'avoir pas prêté serment », et enfermé au Couvent des Carmes transformé en prison, il y fut massacré, le 2 septembre 1792, avec ses compagnons de captivité. Le 17 octo-



Chapelle des Carmes, à Paris, où furent détenues
les victimes des massacres de septembre 1792.

bre 1926, le pape Pie XI l'a béatifié avec 190 autres martyrs de septembre.

7. Autres martyrs de l'Institut. — Outre le Supérieur Général et son Secrétaire Général, plusieurs autres membres de l'Institut souffrirent la prison et même la mort.

Le Frère *Raphaël*, d'Uzès, âgé de soixante-douze ans, gisait perclus sur son lit. Une bande de révolutionnaires pénétra dans sa chambre et l'assomma sur place, comme suspect (octobre 1793).

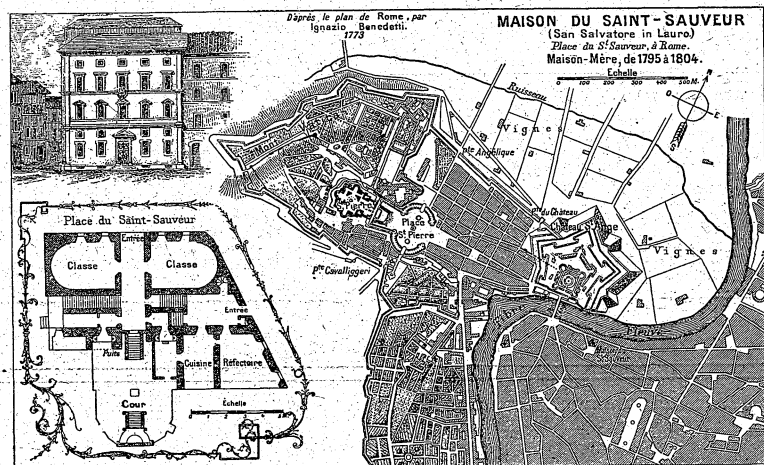
Le Frère *Moniteur*, arrêté à Saint-Malo, fut guillotiné à Rennes, en octobre 1794.

Sept Frères, entassés sur les pontons de Rochefort avec

des prêtres et des religieux, y souffrirent « à peu près tout ce qu'on peut faire souffrir à un homme ». Sur les quatre qui y sont morts, en 1794, trois ont été inscrits sur la liste de la postulation de la cause de béatification¹ : les Frères Roger et Léon de la communauté de Moulins, et le Frère Udalric de la communauté de Nancy.

8. Situation des Frères pendant la Révolution. —

L'Institut officiellement supprimé, le Supérieur Général



incarcéré, les écoles fermées, les Frères n'avaient plus ni chef ni moyens d'existence. Ils vécurent dispersés. Plusieurs acceptèrent des emplois publics ; la plupart se livrèrent à des occupations plus en rapport avec leurs anciennes fonctions et devinrent instituteurs ou précepteurs.

Quelques-uns eurent l'heureuse inspiration d'aller se joindre à leurs confrères d'Italie et leur arrivée permit d'ouvrir une nouvelle école à Rome, puis une autre à Orvieto. Dès le début de la Révolution, plusieurs avaient essayé de s'établir en Belgique ; la seule maison qu'ils purent y ouvrir, à Saint-Hubert, fut fermée à la suite de

1. Le postulateur n'a pas retenu le nom du quatrième à cause du manque de données sur ses derniers moments.

l'occupation du territoire belge par les armées de la Révolution, qui dispersèrent aussi les communautés d'Estavayer, en Suisse, et de Ferrare, dans le nord de l'Italie.

L'Institut était réduit alors aux deux communautés de Rome et à celle d'Orvieto, que les circonstances privaient de toutes nouvelles du Supérieur Général. Il se trouvait pratiquement sans chef. Pour remédier à cette situation anormale, le pape Pie VI nomma *Vicaire général de l'Institut* (1795), le Frère Frumence, alors Directeur de la Maison du Saint-Sauveur, à Rome.

C'est en vertu de cette nomination et sous ce titre que celui-ci gouverna, jusqu'à sa mort, arrivée en 1810, la Congrégation, bien réduite, mais confiante en de prochaines expansions.

TABLEAU SYNOPTIQUE

L'INSTITUT PENDANT LA RÉVOLUTION

L'institut en 1789	Gouverné par le Frère Agathon, aidé de trois Assistants et d'un Secrétaire Général, le Frère Salomon. Comptait 1000 Frères, 130 novices, 125 écoles, 36 000 élèves, la plupart reçus gratuitement. des fonds scolaires : dîmes, biens du clergé, octrois municipaux.
Suppression par la Révolution	du droit d'enseigner La très grosse majorité des prêtres refusent le serment à la Constitution civile du clergé (prêtres insermentés ou réfractaires) et sont remplacés, dans les églises, par des prêtres intrus ou jureurs. Sur leur refus d'assister aux offices des prêtres jureurs, des Frères sont maltraités. Ayant refusé le serment à la Constitution, exigé des membres de l'enseignement, en avril 1791, les Frères perdent le droit d'enseigner, sont chassés de leurs écoles, dépouillés de leurs biens et traqués comme suspects. de l'Institut par la loi du 18 août 1792, abolissant toutes les Congrégations religieuses.
Persécution sanglante	Le Frère Agathon emprisonné, condamné à mort, échappe à la guillotine et meurt en 1798. Le Frère Salomon est massacré aux Carmes (2 septembre 1792). Le Frère Raphaël, d'Uzès, est massacré dans son lit. Le Frère Moniteur, de Saint-Malo, est guillotiné à Rennes. Sept Frères sont entassés sur les pontons de Rochefort, où quatre meurent en 1794.
Situation des Frères	Ils ont perdu leur chef et leurs moyens d'existence. Quelques-uns émigrent en Italie. D'autres acceptent un emploi public. La plupart se font instituteurs ou précepteurs. Le Frère Frumence est nommé, par le Pape, <i>Vicaire général de l'Institut</i> pour suppléer ou remplacer le Supérieur Général (1795).

CHAPITRE X

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
AU GÉNÉRALAT DU FRÈRE PHILIPPE

SOMMAIRE. — *I. Vicariat du Frère Frumence* (1795-1810) : 1° Restauration de l'Institut en France (1802). 2° Reconnaissance officielle de l'Institut. — *II. Généralat du Frère Gerbaud* (1810-1822) : 1° Avant son élection au généralat. 2° Fondations du Frère Gerbaud. 3° Rapports du Frère Gerbaud avec les pouvoirs publics. — *III. Généralat du Frère Guillaume de Jésus* (1822-1830). — *IV. Généralat du Frère Anaclel* (1830-1838) : 1° Ses rapports avec les pouvoirs publics. 2° Améliorations et fondations.

I. VICARIAT DU FRÈRE FRUMENCE
(1795-1810)

1. Restauration de l'Institut en France (1802). — Dès 1795, des milliers de pétitions réclamaient la réouverture des églises et des écoles chrétiennes. Pour ramener la paix sociale, Bonaparte, Premier consul, conclut avec le pape Pie VII le concordat de 1801 qui restaurait en France le culte catholique, et il prescrivit aux communes de rétablir leurs écoles.

A la demande de plusieurs municipalités, d'anciens Frères se réunirent en communauté, établirent des écoles et se rangèrent sous l'obédience du Vicaire Général résidant à Rome.

Ainsi s'ouvrirent successivement les maisons de Lyon (3 mai 1802), d'Orléans et de Villefranche (1802), de Toulouse, de Soissons, de Valence et de Paris (1803).

Profitant de la sympathique protection du cardinal Fesch, oncle du Premier consul et son ambassadeur à Rome, le Frère Frumence obtint un décret rétablissant en

France l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes et l'autorisant à fixer son siège social à Lyon (3 décembre 1803).

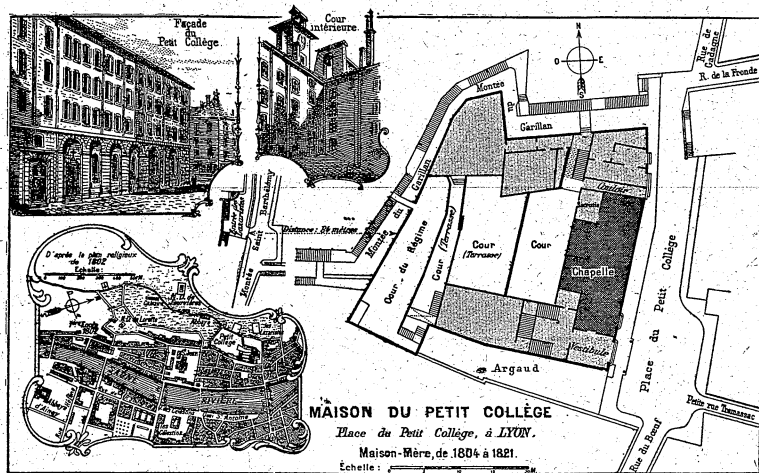


Le Frère Frumence,

Vicaire Général,
nommé par Pie VI en 1795, décédé en 1810.

A la suite du cardinal, allant à Paris pour assister au sacre de Napoléon par le pape Pie VII, le Frère Frumence, Vicaire Général de l'Institut, retourna en France et établit sa résidence à Lyon. Lors de son retour à Rome, le pape fit une halte dans cette ville, où il visita et bénit la nouvelle Maison-Mère de la Congrégation renaissante (1805).

Les Frères portaient encore l'habit séculier. Le gouver-



nement ayant autorisé le port du costume ecclésiastique et religieux, les Frères de Lyon reprirent, les premiers, la robe noire et le rabat blanc, le 8 septembre 1805.

2. Reconnaissance Officielle de l'Institut. — Au milieu de ses expéditions militaires, Napoléon ne négligeait pas l'administration intérieure de son empire. En 1808, il créa une vaste organisation enseignante, l'*Université Impériale*, sur laquelle il voulait garder la haute main. L'article 109 du décret, par lequel il l'institua, vise spécialement l'Institut ; il est ainsi libellé : « Les Frères des Écoles Chrétiennes seront brevetés et encouragés par le Grand-Maître, qui visera leurs statuts intérieurs... et fera surveiller leurs Écoles. Les Supérieurs de la Congrégation pourront être membres de l'Université. »

Il n'y avait pas là incorporation de l'Institut à l'Université, comme certains auteurs l'ont écrit à tort, mais bien une consécration de son existence légale, qui contribua efficacement au développement des écoles chrétiennes.

Une difficulté surgit cependant presque aussitôt. S'appuyant sur la loi, certaines municipalités prétendirent obliger les Frères à prélever, sur leurs élèves, une rétribution scolaire. Le Frère Frumence défendit avec vigueur la cause de la gratuité et la fit triompher dans toutes les écoles de l'Institut.

II. GÉNÉRALAT DU FRÈRE GERBAUD (1810-1822)

1. Avant son élection au Généralat. — A la mort du Vicaire Général, en 1810, un Chapitre Général se réunit à Lyon. Il élut Supérieur Général le Frère Gerbaud et prescrivit que l'habit des Frères servants, jusque-là plus court et de couleur brune, serait, désormais, identique à celui des Frères d'école.

Entré au noviciat en 1778, le nouveau Supérieur donna, durant la Révolution, des leçons particulières à Rouen, puis, en 1803, il ouvrit au Gros-Cailou, à Paris, une école qu'il fit autoriser par le Premier consul. Il s'était montré un des plus actifs promoteurs du rétablissement de l'Institut en France.

2. Fondations du Frère Gerbaud. — Son Généralat avait débuté avec 32 maisons et 160 Frères ; il se termina, douze ans après, avec 173 écoles et plus de 800 Frères.

En Belgique, il réorganisa l'école de Saint-Hubert (1815), dont l'ouverture remontait à 1791, et il fonda celles de Dinant (1815), de Liège (1819) et de Tournai (1821). (*Carte de Belgique*, p. 156).

Le Supérieur Général envoya des Frères à l'île Bourbon pour établir une école en faveur des Noirs (1817).



Le Frère Gerbaud,
sixième Supérieur Général,
élu en 1810, décédé en 1822.

3. Rapports du Frère Gerbaud avec les pouvoirs publics.

— Sous le Généralat du Frère Gerbaud commença une lutte d'un demi-siècle au sujet du mode d'enseignement. Le parti libéral prônait l'*enseignement mutuel*, appelé aussi *lancastérien* du nom de l'Anglais Lancaster qui le mit en vogue.

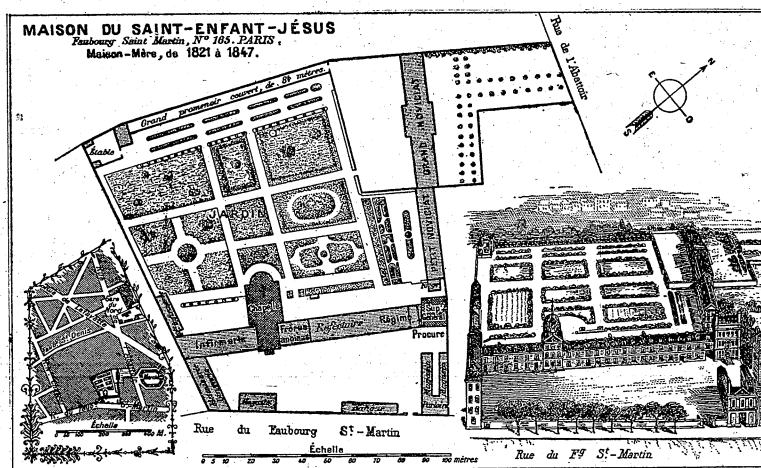
Fidèle à ses traditions, l'Institut maintint le *mode simultané* dans ses classes et préféra s'exposer ainsi, en plusieurs circonstances, à perdre le droit d'enseigner. En faisant triompher ses méthodes, il rendit un signalé service à l'enseignement primaire. Les pays qui avaient adopté l'emploi du mode mutuel, l'abandonnèrent peu à peu en constatant l'insuffisance notoire des résultats qu'il donnait.

Le Supérieur Général obtint pour ses religieux, l'exonération du service militaire, moyennant l'engagement d'enseigner pendant dix ans (1818). Il les fit aussi exempter de l'obligation de prendre un brevet pour tenir les écoles ; le droit d'enseigner leur était reconnu, sur le vu d'une

lettre d'obédience délivrée par leur Supérieur (1819).

A la demande du Gouvernement, la Maison-Mère fut transférée de Lyon à Paris et installée dans un vaste immeuble offert par la municipalité de la capitale en 1821. L'établissement prit le nom de *maison du Saint-Enfant-Jésus*.

Le Frère Gerbaud mourut l'année suivante, laissant son Institut en plein développement. Il avait puissamment contribué à sa prospérité en travaillant à sa restauration, en maintenant les anciennes traditions, et en favorisant



la persévérance des jeunes Frères par l'exemption du service militaire.

Il fut inhumé à Paris, au cimetière du Père-Lachaisé, dans un caveau resté concession perpétuelle de l'Institut, et qui reçut ensuite la dépouille mortelle du Frère Anaclet, de plusieurs Frères Assistants et Secrétaires Généraux.

III. GÉNÉRALAT DU FRÈRE GUILLAUME DE JÉSUS (1822-1830)

Le Chapitre Général réuni à la Maison-Mère en 1822, pour remplacer le Frère Gerbaud, élit le Frère Guillaume de Jésus :

Le nouveau Supérieur avait alors soixante-quinze ans ; son Généralat fut calme. En Belgique cependant, les Frères souffrirent d'une administration tracassière protestante et durent fermer leurs écoles.

En France, les écoles chrétiennes se développèrent dans la paix. Aussi, durant son court Généralat de huit années, le Frère Guillaume de Jésus fonda 72 établissements, surtout en France, mais aussi en Italie et au pénitencier de Cayenne.



Le Frère Guillaume de Jésus,
septième Supérieur Général,
élu en 1822, décédé en 1830.

Le nombre des Frères s'éleva de 800 à 1400, et cependant le manque de personnel l'empêcha de satisfaire au désir de plusieurs municipalités qui lui réclamaient des Frères.

Deux des nouvelles fondations méritent surtout d'être signalées, car elles ressuscitaient des œuvres créées déjà par le saint Fondateur lui-même. Ce sont : à Rouen une École normale d'instituteurs ; à Béziers, un pensionnat, dont le Supérieur prépara l'établissement, mais qui s'ouvrit seulement une année après sa mort, en 1831.

Au Frère Guillaume de Jésus, est due une innovation, entreprise dans un but d'édification, et grandement appréciée des Frères. Dès son élection, en 1822, il inaugura l'envoi à toutes les Communautés, sous forme de circulaire, d'une brève *Notice biographique des Frères défunts*.

C'est encore sous ce Généralat que le Frère Philippe, alors Visiteur, recommença la série des manuels scolaires de l'Institut en publiant la *Géométrie pratique appliquée au dessin linéaire*, ouvrage alors unique en son genre.

IV. GÉNÉRALAT DU FRÈRE ANACLET (1830-1838)

1. Ses rapports avec les pouvoirs publics. — Après la mort du Frère Guillaume de Jésus, le Chapitre Général réuni à la Maison-Mère, en 1830, choisit pour le remplacer le Frère Anaclet, Assistant.

En 1831, une ordonnance royale retira aux Frères le privilège de leur lettre d'obédience. Désormais ils eurent à subir, comme tous les instituteurs, un examen officiel pour l'obtention du brevet de capacité. Cette mesure, à laquelle on avait donné un caractère vexatoire, tourna au contraire au profit des Frères. La nécessité



Le Frère Anaclet,
huitième Supérieur Général,
élu en 1830, décédé en 1838.

d'affronter des jurys peu bienveillants les obligea à un travail intellectuel plus intense. Ils sortirent de cette épreuve mieux armés pour la concurrence qu'allait susciter la loi Guizot de 1833.

D'après cette loi, chaque commune devait avoir une école primaire et chaque département une École normale. Communes et départements restaient libres de confier leurs écoles à des maîtres religieux. En conséquence, les Frères furent appelés à diriger un grand nombre d'écoles primaires communales et quelques Écoles normales.

À côté de l'enseignement public, les particuliers pouvaient librement ouvrir une école, à la condition d'être approuvés par le recteur de l'Académie et pourvus du brevet de capacité ; aussi, les Frères profitèrent de cette

disposition pour diriger également des écoles libres.

Afin de reconnaître le dévouement du Frère Anaclel pour l'éducation des classes populaires, le ministre Guizot voulut attacher la croix d'honneur sur la poitrine de ce vaillant champion de l'enseignement. « Consultant l'esprit des Règles du saint Fondateur », le Supérieur Général pria le ministre « d'agréer ses excuses et ses actions de grâces en même temps que son refus. » C'est une récompense plus haute qu'il ambitionnait, et il ne l'attendait que de Dieu.

2. Améliorations et fondations. — Le Frère Anaclel édita plusieurs *manuels scolaires*, et introduisit le *dessin linéaire*, l'*histoire* et la *géographie*, dans le programme de l'enseignement primaire. Pour assurer un meilleur et plus abondant recrutement des maîtres, il rétablit l'institution des *petits-noviciats* (1835), due à saint Jean-Baptiste de La Salle (1684), mais abandonnée au cours du XVIII^e siècle.

En 1838, il ouvrit à la Maison-Mère, une *École normale*, essai de reconstitution des anciens scolasticats. Il rétablit les anciennes écoles dominicales, sous la forme d'*écoles du soir*, encouragées par le Gouvernement et imitées depuis par l'enseignement officiel.

Pendant ses huit années de Généralat, le Frère Anaclel fonda 84 établissements. Après la Révolution belge de 1830, il eut la joie de rouvrir les écoles de Liège, Namur, Tournai et Dinant, fermées par le gouvernement hollandais et d'en fonder d'autres, à Bruxelles en particulier. En 1837, il envoya quatre Frères au Canada avec mission d'établir à Montréal un nouveau centre d'apostolat.

Après avoir donné une vigoureuse impulsion à son Institut, le Frère Anaclel mourut, à peine âgé de cinquante-quatre ans. Son successeur, le Frère Philippe, allait mettre en singulière valeur le dépôt qu'il lui léguait.

TABLEAU SYNOPTIQUE

I
Frère
Frumence
Vicaire
général
(1795-1810)

Restauration
de
l'Institut
en France.

Reconnaissance
officielle
de l'Institut

Nombreuses pétitions, dès 1795, réclamant la réouverture des églises et des écoles chrétiennes.

Bonaparte rétablit, en France, le culte catholique par le Concordat et réorganise sur des bases religieuses l'enseignement public. Il ordonne aux communes d'ouvrir des écoles.

Les Frères se réunissent en communauté et ouvrent des écoles à Lyon, Orléans et Villefranche en 1802, à Toulouse, Soissons, Valence et Paris en 1803.

Décret consulaire rétablissant l'Institut en France (3 décembre 1803).

Le Frère Frumence, Vicaire Général, transporte sa résidence de Rome à Lyon (1804).

Les Frères reprennent le costume religieux. (1805.)

par décret impérial du 17 mars 1808; favorise beaucoup le développement des écoles.

entraîne néanmoins la lutte pour la gratuité.

Il avait été, avant son élection, un des plus actifs promoteurs du rétablissement de l'Institut en France.

Ses
fondations.

Sous son Généralat, l'Institut passe de 32 écoles à 173, et de 160 Frères à 800.

Il rouvre, en Belgique, l'école de Saint-Hubert et en fonde trois autres. Ouverture de la première école à l'île de la Réunion.

II
Frère
Gerbaud
(1810-1822)

Ses
rapports
avec les
pouvoirs
publics.

Commencement de la lutte contre l'enseignement mutuel ou lancastérien, qu'on voulait lui imposer.

Il obtient, pour ses Frères, l'exonération du service militaire, remplacé par l'engagement décennal, et le droit d'enseigner sans brevet, sur le vu de la lettre d'obédience du Supérieur.

A la demande du gouvernement, il transporte la Maison-Mère de Lyon à Paris (1821).

III
Frère
Guillaume
de Jésus
(1822-1830)

doit fermer les écoles de Belgique à cause des tracasseries de l'administration protestante.
fonde 72 établissements, surtout en France, puis en Italie et à Cayenne.
établit une École normale à Rouen et prépare l'ouverture d'un pensionnat à Béziers.
inaugure les *Notices biographiques* des Frères défunts : reprend la série des Classiques publiés par l'Institut.

IV
Frère
Anaclel
(1830-1838)

Ses
rapports
avec les
pouvoirs
publics.

On retire à l'Institut le privilège de la lettre d'obédience (1831).
On confie à l'Institut, la direction de nombreuses écoles communales créées par la loi Guizot de 1833.
Le Supérieur refuse la croix d'honneur que lui offrait le ministre Guizot.

Ses
améliorations
et
fondations.

Il introduit le dessin linéaire, l'histoire et la géographie dans les programmes de l'enseignement primaire;
ouvre des écoles du soir, imitées bientôt par l'enseignement officiel;
rétablit les petits-noviciats (1835);
fonde 84 maisons : en France surtout, en Belgique, au Canada.

CHAPITRE XI

GÉNÉRALAT DU FRÈRE PHILIPPE (1838-1874)

SOMMAIRE. — 1° Le Frère Philippe avant son élection au généralat. 2° Rapports du Frère Philippe avec les autorités. 3° Développement de l'Institut. 4° Œuvre pédagogique du Frère Philippe. 5° Son action religieuse.

1. Le Frère Philippe avant son élection au généralat. — Le nouveau Supérieur était né en 1792, au diocèse de Lyon, d'une famille foncièrement chrétienne, dont le chef ne craignit pas de s'exposer à la mort en donnant asile à des prêtres insermentés durant la Révolution.

L'enfant fréquenta une école dirigée par un ancien Frère. En 1803, ce vénérable religieux prit congé de ses élèves en leur disant : « Mes enfants, avant la Révolution, j'étais Frère des Écoles Chrétiennes, et j'ai bien regretté d'avoir été contraint de quitter ma vocation. Mais j'apprends que, grâce à Dieu, notre Société se rétablit. J'ai hâte de me rendre à Lyon pour en faire de nouveau partie. Si quelques-uns parmi vous voulaient y entrer pour se consacrer au bon Dieu et à l'éducation des enfants, je ferais mon possible pour qu'ils y soient reçus et pour qu'ils s'y habituent. »

L'un de ses élèves, le jeune Bransiet, futur Frère Philippe, docile à cette invitation, se présenta au noviciat de Lyon, en 1809.

Successivement Professeur, Directeur et Visiteur, il devint Assistant, en 1830, et fut élu Supérieur Général le 21 novembre 1838.

Sa physionomie vit toujours dans son célèbre portrait, œuvre d'Horace Vernet. Le vénéré Supérieur avait consenti à poser pour se conformer à un désir du Chapitre Général de 1844.

2. Rapports du Frère Philippe avec les autorités.

— 1^o Deux ans après son élection, le Frère Philippe eut la joie de voir le pape Grégoire XVI proclamer Vénérable le Fondateur de l'Institut, Jean-Baptiste de La Salle.

2^o A la demande de l'administration pénitentiaire, sous le Gouvernement de Louis-Philippe, quelques Frères enseignèrent le catéchisme dans les prisons, à partir de 1840. Le succès de leur apostolat leur fit confier également un service de surveillance dans diverses maisons centrales de correction. Cette œuvre, qui



Le Frère Philippe,

neuvième supérieur général,
élu en 1838, décédé en 1874.
(D'après un tableau d'Horace Vernet.)

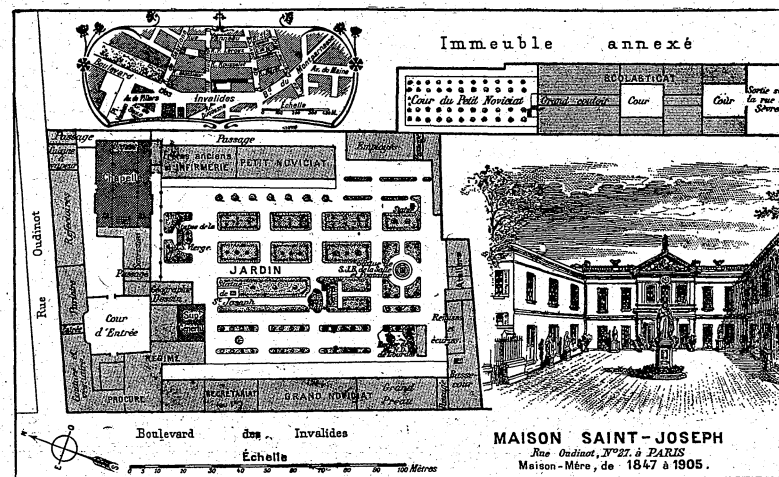
rappelait les pensions de force tenues par l'Institut sous l'Ancien Régime, fut abandonnée après la Révolution de 1848.

3^o En 1847, la construction de la gare de l'Est occasionna l'expropriation de la maison du Saint-Enfant-Jésus. La Maison-Mère fut transférée, rue Oudinot, dans un immeuble cédé par la ville de Paris, qui employait les Frères comme instituteurs communaux.

Les divers groupes de la maison du Saint-Enfant-Jésus : Régime, Secrétariat général, Procure générale, Juvénat, Noviciat, Ecole normale, Infirmerie générale, furent installés tant bien que mal dans des bâtiments disparates enclos dans la nouvelle propriété ; mais peu à peu des construc-

tions nouvelles, mieux appropriées, s'élevèrent pour les recevoir. La Maison-Mère a occupé cet immeuble jusqu'en 1905.

4^o En 1849, le Frère Philippe fut appelé à siéger, comme représentant d'un grand nombre de maîtres d'école de l'en-



Maison Saint-Joseph, rue Oudinot, à Paris, Maison-Mère de 1847 à 1905. — Des anciens bâtiments qui existaient en 1847, il ne restait, en 1905, que ceux qui étaient occupés par le Supérieur Général, le Régime, la Procure, et les ateliers. Les bâtiments sur la rue Oudinot furent construits en 1856; celui qui longe le boulevard des Invalides, en 1866; ceux de l'Infirmerie et du petit-noviciat, en 1871; la chapelle datait de 1881 et le scolasticat, ouvert en 1880 sur le boulevard des Invalides, s'installa dans l'immeuble annexé en 1886.

Cette ancienne Maison-Mère est occupée actuellement par le ministère des Colonies, et l'immeuble annexé donnant sur la rue de Sèvres, par le Secrétariat Général et par la Procure Générale des Frères. La statue du saint Fondateur, par Oliva, de la cour d'entrée ci-dessus, orna ensuite la cour d'honneur de la Maison-Mère à Lembecq-lez-Hal.

seignement officiel, dans la commission extra-parlementaire chargée de préparer la loi Falloux de 1850.

Son influence ne demeura pas étrangère aux mesures libérales qui, sans supprimer l'obligation du brevet pour les Frères, leur laissait plus de liberté pour le choix des méthodes d'enseignement et leur assurait l'exemption du service militaire moyennant l'engagement d'enseigner pendant dix ans.

5^o Le Second Empire prétendit obliger les Frères dirigeant des écoles communales, à percevoir une rétribution

de leurs élèves. Cette mesure était si contraire à leurs Règles, qu'ils opposèrent une vive résistance et préférèrent quitter plusieurs de ces écoles.

En 1861, le ministre Rouland écrivit au Supérieur Général que « si la résistance continuait, le Gouvernement se verrait obligé de retirer sa bienveillance aux Frères des Écoles Chrétiennes ».

Après avoir consulté Rome, le Chapitre Général de 1861 autorisa les Frères à subir les exigences du Gouvernement, mais seulement aussi longtemps que les circonstances l'imposeraient. De plus, la perception de cette rétribution scolaire se ferait par les municipalités et non par les Frères.

6° En 1866, le Frère Philippe protesta contre les prétentions du Gouvernement d'astreindre au service militaire les Frères non employés dans les écoles communales. Ce n'était pas cependant qu'il manquât de patriotisme; son attitude et celle des Frères, durant la guerre franco-allemande de 1870, devait le mettre en évidence.

7° Il offrit alors, en effet, les services de l'Institut au ministre de la Guerre, et organisa un service de brancardiers et un service d'ambulanciers.

L'un de ces brancardiers volontaires, le Frère Néthelme, tomba mortellement frappé d'une balle ennemie, et plusieurs de ses confrères moururent à la suite des fièvres contractées dans l'exercice de leurs fonctions d'infirmiers.

Après la signature de la paix, le Gouvernement décida de décorer le Frère Philippe. Celui-ci se rappelait le refus du Frère Anaclet d'accepter pareil honneur, et lui-même s'était déjà dérobé aux avances de Louis-Philippe et de Napoléon III; mais, cette fois, il représentait les 500 Frères jetés en pleine bataille, et c'est au nom de tout l'Institut, bien méritant de la France, qu'il consentit à recevoir cette décoration.

A la même époque, l'Académie française rendait à la Congrégation un témoignage également précieux, en lui décernant le prix, mis à sa disposition par la ville américaine de Boston, « pour le plus bel exemple de patriotisme pendant la guerre ».

8° En 1873, après avoir présidé le Chapitre Général, où sa démission ne fut pas acceptée, il se rendit à Rome pour assister à la proclamation de l'héroïcité des vertus du Vénérable Jean-Baptiste de La Salle. L'estime, nuancée d'une familiarité touchante, que le grand pape Pie IX lui témoigna en cette circonstance, le reconforta au milieu des multiples difficultés inhérentes à sa charge.

3. Développement de l'Institut. — Sous le long généralat du Frère Philippe, le nombre des Frères, y compris les novices, s'éleva de 2 700 à 11 570; celui des élèves, de 144 000 à 340 000, et celui des établissements, de 324 à 1 326, soit 1 002 nouvelles fondations, dont plus du quart hors de France :

98 en Europe : Angleterre (6), Belgique (38), Suisse (5), Monaco (1), Italie (37), Prusse (4), Autriche (4), Roumanie (1), Turquie (2);

26 en Asie : Turquie (4), Cochinchine (6), Indes (16);

44 en Afrique : Algérie (14), Tunisie (2), Réunion (17), Maurice (5), Madagascar (2), Seychelles (1), Égypte (3);

101 en Amérique : Canada (28), États-Unis (66), Équateur (7).

En 1841, les Frères ouvrirent, à Smyrne, leur première école en Turquie, inaugurant ainsi, dans le Proche-Orient, leur travail de civilisation chrétienne. Cet apostolat missionnaire devait se développer surtout après la suppression de l'enseignement congréganiste en France, au début du *xx^e* siècle.

Le Frère Facile chargé de multiplier les écoles au Canada et d'en fonder aussi aux États-Unis, fut admirablement secondé dans cette dernière mission par le Frère Patrick, organisateur du Protectory de New-York.

Lorsque le Frère Facile fut élu Assistant, en 1861, l'Amérique du Nord comptait 78 écoles, 368 Frères et 19 500 élèves. Deux ans plus tard, le Supérieur Général groupait ces nouvelles créations en deux districts : Montréal, qui existait depuis 1837, et New-York.

Le Frère Philippe fonda surtout des écoles primaires,

gratuites, maintenant ainsi l'Institut dans la voie ouverte par le saint Fondateur pour l'éducation populaire.

Néanmoins, il favorisa aussi l'établissement de pensionnats, dont le programme d'études embrassait l'enseignement primaire élémentaire, primaire supérieur, agricole, industriel, commercial, artistique. Il ouvrit également des écoles normales en France : à Aurillac (1841), à Beauvais (1851), à Quimper (1873), et en Belgique : à Malonne (1841), à Carlsbourg (1844).



Le Frère Facile.

En 1862, le ministre Rouland chargea une Commission parlementaire d'examiner les questions relatives à l'enseignement agricole, industriel et commercial dans les établissements d'instruction publique et privée. Son successeur, Duruy, poursuivit l'enquête et visita lui-même quelques-uns des principaux pensionnats dirigés par les Frères, entre autres celui de Passy, à Paris.

La Commission se montrant peu favorable à ses projets, le ministre s'écria : « Je vous en ferai voir, chez les Frères, l'heureuse réalisation », et il revint à Passy, accompagné de neuf députés. Les visiteurs inspectèrent les classes, interrogèrent les élèves, écoutèrent la lecture de quelques compositions littéraires et semblèrent enfin convaincus de l'excellence et de la nécessité de cet enseignement secondaire spécial. Aussi, la loi de 1865, qui l'organisa, ne fit-elle que sanctionner les méthodes et les programmes suivis depuis longtemps dans les principaux pensionnats des Frères.

4. Son œuvre pédagogique. — Eminent pédagogue, le Frère Philippe étendit son amour du progrès à toutes

les écoles de l'Institut. Il dirigea et stimula le zèle des Frères par ses nombreuses circulaires et par les décisions et les vœux des Chapitres Généraux qu'il présida (1838, 1844, 1853, 1854, 1858, 1861 et 1873).

Il réédita la *Conduite des Ecoles* revue et notablement augmentée : « On comprend, disait-il, qu'un livre de cette nature ne puisse recevoir une forme définitive. De nouvelles expériences, les progrès de la méthodologie, les prescriptions législatives, de nouveaux besoins, entraînent de temps à autre de nécessaires modifications. »

Il édita encore, en quatre volumes, les *Notices biographiques des Frères défunts*, adressées aux communautés, depuis 1822 jusqu'en 1863.

Des pédagogues éminents travaillèrent à compléter et à améliorer les manuels classiques de l'Institut : le Frère Angelum, l'arithmétique ; le Frère Paphnucius, la grammaire et les exercices d'orthographe, d'analyse et de style ; les Frères Agoard et Mathieu, l'histoire ; le Frère Alexis, la géographie ; les Frères Pierre-Célestin et Victoris, les méthodes de dessin, de lecture et d'écriture.

Ces manuels, si connus sous les initiales F. P. B. (Frère Philippe Bransiet), se répandirent, par centaines de mille, dans toutes les classes des Frères et même dans d'autres écoles.

Enfin, le Frère Philippe ne craignit pas de concourir avec les écoles les mieux organisées de France et d'autres pays : celles de l'Institut remportèrent d'éclatantes récompenses aux Expositions universelles de Paris (1867) et de Vienne (1873).

5. Action religieuse du Frère Philippe. — L'extraordinaire diffusion des œuvres d'apostolat devait, sous peine de les laisser infructueuses, s'appuyer sur une plus grande intensité de vie spirituelle. Aussi le Frère Philippe s'efforça-t-il de la développer, dans l'Institut, par tous les moyens : visites, correspondance, circulaires, recueils de *Méditations* variées, *Sujets d'Examens particuliers*, *Explication des Epîtres et Evangiles des dimanches et fêtes*, *Manuel de piété*,

retraites, qu'il présidait lui-même le plus souvent possible.

Pendant son Généralat de 36 années, le plus long et le plus fécond de l'Institut, le vénérable Supérieur agit toujours en fervent religieux.

A sa mort, le 7 janvier 1874, il laissait une réputation universelle d'habile administrateur et de pédagogue consommé.

Le modeste corbillard, qui transporta sa dépouille mortelle à sa dernière demeure, était suivi d'une foule nombreuse et sympathique, accourue pour témoigner son affectueuse reconnaissance, au chef regretté d'un Institut voué surtout à l'instruction des classes populaires.

TABLEAU SYNOPTIQUE

fait son noviciat à Lyon, en 1809.
est successivement Professeur, Directeur, Visiteur et Assistant du Frère Anaclel.
est élu Supérieur Général par le Chapitre Général de 1838.
son portrait est peint par Horace Vernet, en 1845.

Il assiste, à Rome, à la cérémonie proclamant Vénérable Jean-Baptiste de La Salle (1840).

Catéchisme expliqué par les Frères dans les centrales de correction (1840-1848).
Maison-Mère transférée rue Oudinot (1847).

Nommé membre de la commission chargée de préparer la loi Falloux, il y obtient l'insertion de quelques mesures libérales, entre autres l'exemption du service militaire, moyennant l'engagement décennal.

Forcé par les circonstances, il subit la rétribution scolaire; elle est perçue par les municipalités (1861).

Il obtient la dispense du service militaire même pour les Frères n'enseignant pas dans les écoles communales (1866).

Les Frères se dévouent comme brancardiers et infirmiers pendant la guerre de 1870.

Il accepte, au nom de l'Institut, la croix d'honneur, et le prix Boston offert par l'Académie pour le plus bel exemple de patriotisme pendant la guerre.

Il assiste à Rome à la proclamation de l'héroïcité des vertus du Vénérable de La Salle.

Frère
Philippe
(1838-1874)

Ses
rapports
avec
les
autorités.

Son état au début et à la fin du généralat. } Frères : 2 700 et 11 570.
Maisons : 324 et 1 326.
Élèves : 144 000 et 340 000.

Développement
de
l'Institut.

Le Frère Philippe ouvre 1 002 écoles, dont 268 hors de France : 98 en Europe, 26 en Asie, 44 en Afrique, 101 en Amérique.

Il crée de nombreuses écoles primaires pour externes, en majorité; plusieurs pensionnats pour les différents degrés d'enseignement primaire et secondaire, et quelques Écoles normales.

Programmes et méthodes des pensionnats d'enseignement secondaire spécial sont sanctionnés par la loi de 1865.

Le Supérieur Général dirige et stimule le zèle des maîtres par ses circulaires et par les décisions et les vœux des sept Chapitres Généraux qu'il préside.

Refonte de la *Conduite des Écoles*.
Manuels scolaires complétés et perfectionnés par d'éminents pédagogues.

Les écoles des Frères obtiennent des prix aux Expositions universelles de Paris (1867) et de Vienne (1873).

Elle vise à mettre la vie religieuse des Frères à la hauteur de leur zèle, au moyen de visites, correspondances, circulaires, retraites.

Publication d'un *Manuel de piété*, de *Méditations* variées, de *Sujets d'Examens particuliers*, de l'*Explication des Épîtres et Évangiles des dimanches et fêtes*.

Son
œuvre
religieuse.

Il laisse à sa mort une réputation universelle d'habile administrateur et de pédagogue consommé.

Frère
Philippe
(1838-1874)
(suite)

CHAPITRE XII

L'INSTITUT PENDANT LE DERNIER QUART DU XIX^e SIÈCLE

SOMMAIRE. — *I. Généralat du Frère Jean-Olympe (1874-1875).* — *II. Généralat du Frère Irlide (1875-1884) :* 1^o Le Frère Irlide avant son élection au généralat. 2^o Épreuves et consolations du nouveau Supérieur Général. 3^o Extension de l'Institut. 4^o Œuvre pédagogique et religieuse du Frère Irlide. — *III. Généralat du Frère Joseph (1884-1897) :* 1^o Avant son élection au Généralat. 2^o Épreuves et joies. 3^o Extension de la Congrégation. 3^o Œuvre pédagogique du Frère Joseph. 4^o Œuvres de formation religieuse dues au Frère Joseph.

I. GÉNÉRALAT DU FRÈRE JEAN-OLYMPE (1874-1875)

Le **Frère Jean-Olympe**, successeur du Frère Philippe, naquit en 1813, au diocèse de Besançon. Entré dans l'Institut après avoir été instituteur, il dirigea le noviciat de Lyon, puis organisa le district de Besançon avant d'être élu Assistant en 1858. Il n'exerça sa charge de Supérieur Général que pendant un an. Sa mort prématurée ne lui permit pas de laisser une trace profonde de son passage à la tête de l'Administration. Cependant, de concert avec le Frère Assistant Exupérien, il régla l'organisation des Grands-Exercices, ou retraite de trente jours, selon la méthode de Saint Ignace, qui est restée depuis lors en vigueur dans l'Institut. Il eut aussi la joie de voir s'élever à la gloire du saint Fondateur, sur une place publique de Rouen, un superbe monument, fruit d'une souscription mondiale dans les écoles des Frères.



Le Frère Jean-Olympe,
dixième Supérieur Général, élu en 1874, décédé en 1875.

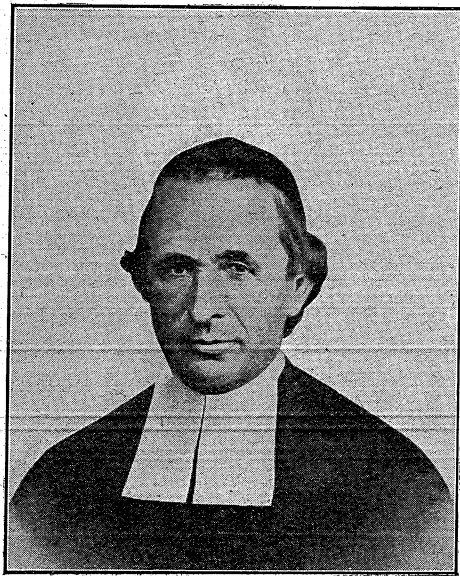


Monument élevé à Rouen, à saint Jean-Baptiste de La Salle,
en 1875.

II. GÉNÉRALAT DU FRÈRE IRLIDE (1875-1884)

1. Le Frère Irlide avant son élection au généralat.

— Le Chapitre Général de 1875, réuni à la Maison-Mère pour donner un successeur au Frère Jean-Olympe, élit le Frère Irlide.



Le Frère Irlide,
onzième Supérieur Général,
élu en 1875, décédé en 1884.

Né dans les Pyrénées en 1814, le nouveau Supérieur Général « avait la fermeté granitique et la roideur de ses montagnes ».

Organisateur et Directeur du pensionnat de Toulouse, Directeur puis Visiteur à Bayonne, il était Assistant depuis 1873.

Son expérience des affaires, sa culture étendue, même en matière juridique, en faisaient un chef précieux pour la Con-

grégation au moment où la persécution allait s'abattre sur elle.

2. Épreuves et consolations du nouveau Supérieur Général. — Depuis sa restauration, l'Institut s'était développé sans trop de difficultés. Mais au début du dernier quart du XIX^e siècle, la situation changea.

La persécution s'annonça violente en divers pays d'Europe.

1^o En Allemagne, dès 1872, Bismarck commença, contre

les catholiques, cette persécution que ses partisans appelèrent *Kulturkampf*, c'est-à-dire « combat pour la culture » ou la civilisation germanique, l'Église romaine symbolisant, à leurs yeux, l'état d'infériorité des races latines. En 1875, Bismarck expulsa de l'Allemagne les Congrégations non vouées au soin des malades. Pour soutenir et encourager les victimes que fit cette persécution parmi nos Frères, le Supérieur Général les visita et leur assura un refuge en Belgique : à Verviers, Malonne et Carlsbourg.

2^o La Belgique subit la loi scolaire de 1879, tristement célèbre sous le nom de « loi de malheur ». Sans exclure positivement l'enseignement religieux dans les écoles publiques, elle le rendait pratiquement impossible.

3^o La Suisse entrava également l'enseignement congréganiste, sans le proscrire cependant.

4^o En Italie, des campagnes perfides attaquèrent l'enseignement chrétien.

5^o En France, des municipalités sectaires, devançant les persécutions gouvernementales, commencèrent à remplacer les Frères par des instituteurs laïques, dans les écoles communales.

Une loi de 1882 supprima l'enseignement religieux dans les écoles publiques et enleva le crucifix de leurs locaux. Pour maintenir le symbole rédempteur dans les rares écoles publiques laissées encore à l'Institut, le Frère Irlide demanda à ses religieux de le porter ostensiblement sur leur poitrine. Telle est l'origine du crucifix des vœux que portent sur eux les fils de saint Jean-Baptiste de La Salle.

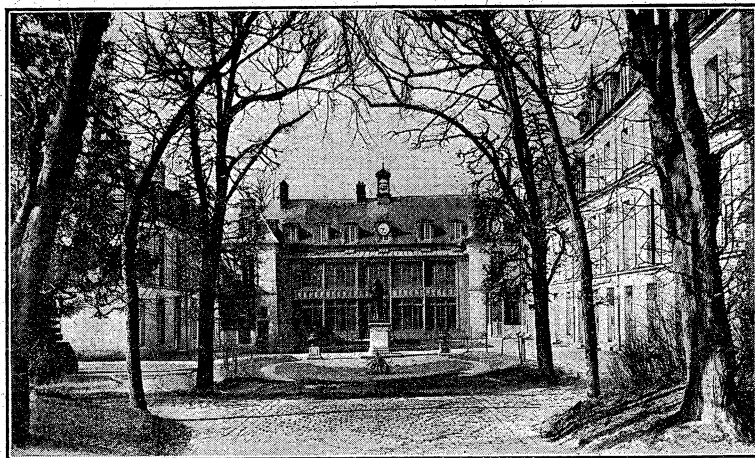
La persécution ne s'arrêta pas là. En 1880 et 1884, les Chambres votèrent des lois fiscales destinées à grever lourdement, par des *taxes* spéciales, dites *d'accroissement*, le budget des Ordres religieux.

Enfin, en 1880 la ville de Paris prétendit reprendre l'immeuble de la Maison-Mère, rue Oudinot, cédé à la Congrégation, en 1847 (Voir p. 110), et entama un procès qui dura jusqu'à la suppression de l'Institut en France.

Par crainte d'une expropriation, le Supérieur Général, provoqua l'acquisition, par une société anonyme, d'une

propriété située à Athis-Mons, à une vingtaine de kilomètres au sud de Paris, et placée sous le vocable de Notre-Dame des Retraites.

Au milieu de ses lourdes épreuves, le Frère Irlide puisa de grandes consolations dans les multiples témoignages



Notre-Dame des Retraites d'Athis-Mons.

Gour d'honneur.

d'estime et de sympathie prodiguées aux Frères, en 1880, à l'occasion des fêtes du bi-centenaire de la fondation de l'Institut.

3. Extension de l'Institut. — Le Frère Irlide consacra les premiers efforts de son zèle au rétablissement des *petits-noviciats*, il rédigea pour eux un règlement spécial, inspiré de celui de M. de La Salle. Sa sollicitude produisit d'heureux fruits, car, sous son Généralat, le nombre des petits novices passa de 150 à 1300.

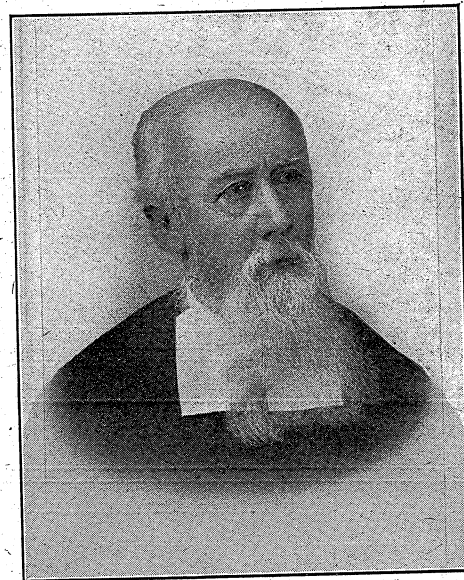
Cette affluence de sujets dans les maisons de formation permit au Frère Irlide d'ouvrir de nouvelles communautés. Lui-même conduisit en *Espagne*, en 1878, un groupe de Frères qui fondèrent une première école à Madrid; peu

avant sa mort, on en comptait 19 dans ce pays.

Le Frère Evagrè professait en Égypte depuis douze ans, lorsque, sur l'ordre du Supérieur Général, il partit, avec 14 compagnons, pour créer des établissements en *Palestine* et en *Syrie*. Bientôt Jérusalem (1878), Jaffa (1882), Caïffa (1884), Bethléem (1890) et Nazareth (1893) eurent le leur.

Le Frère Irlide établit également les premières écoles des Frères au *Chili* (1877) et en *Irlande* (1880).

Durant les neuf années si fécondes de son Généralat, il ouvrit ainsi 278 établissements : 183 en France, 32 aux États-Unis, 19 en Espagne, 11 au Canada, etc.



Le Frère Evagrè.

4. Œuvre pédagogique et religieuse du Frère Irlide.

— Le Supérieur Général ne se contenta pas de multiplier les écoles, il s'appliqua surtout à former des maîtres et des religieux dignes de leur sublime mission.

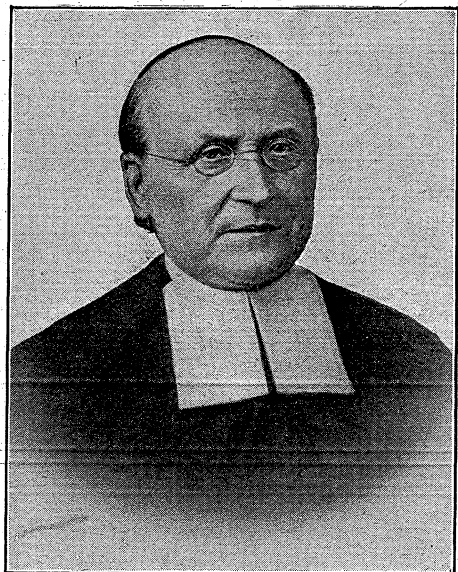
Il organisa des *scolastics* pour faciliter la préparation au brevet d'instituteur.

Afin d'affermir et de développer la vie spirituelle des Frères, il composa un *Manuel de piété* et inaugura les *retraites de 30 jours* comme préparation immédiate à la profession perpétuelle.

En 1882, son premier Assistant, le Frère Exupérien, groupa les jeunes gens les plus pieux et les plus zélés des nombreux patronages parisiens pour en faire des chrétiens

d'élite et des apôtres dévoués dans leurs œuvres respectives. Ce fut l'origine de l'*Association Saint-Benoît-Joseph Labre*.

On doit encore au Frère Irlide la publication des deux volumes des *Annales de l'Institut* qui vont de 1679 à 1803.



Le Frère Exupérien (1829-1905).

Sa cause de béatification a été introduite en Cour de Rome le 18 juillet 1934.

niers sacrements dans son fauteuil; il écrivit ensuite au Souverain Pontife pour l'assurer de son inaltérable attachement. Puis, dans une circulaire mémorable, il fit ses adieux aux Frères, leur laissa ses suprêmes recommandations et convoqua le Chapitre Général qui devait pourvoir à sa succession. C'était mourir les armes à la main (26 juillet 1884).

Trois mois après, l'Assemblée capitulaire, réunie à Paris, élisait le Frère Joseph pour lui succéder.

Sévère pour lui-même plus encore qu'à l'égard des autres, le Frère Irlide joignait aux écrasantes sollicitudes de sa charge les rigueurs de l'ascétisme pénitent. Il avait toujours tenu peu de compte des réclamations de la nature; aussi le vit-on lutter obstinément contre l'implacable maladie qui l'entraînait au tombeau. Il voulut mourir en travaillant. Averti que peu d'heures lui restaient à vivre, il reçut les der-

III. GÉNÉRALAT DU FRÈRE JOSEPH (1884-1897)

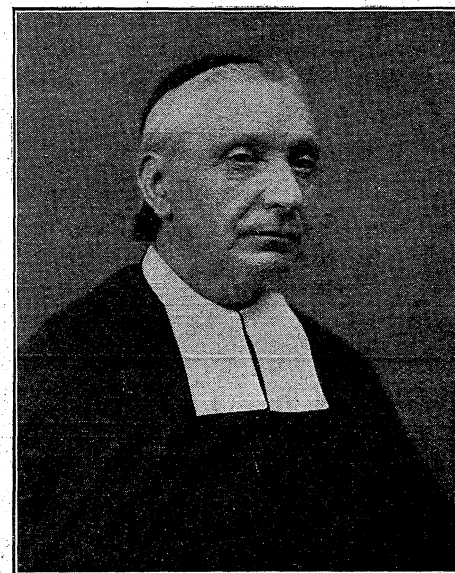
1. Avant son élection au Généralat. — Né à Saint-Étienne en 1823, le Frère Joseph entra au petit-noviciat de Paris, après avoir reçu, comme mot d'adieu de sa pieuse mère, cette recommandation qu'il n'oublia jamais : « Valmon Joseph, et fais-toi aimer. »

Son prédécesseur à la tête de l'Institut avait été, avant tout, un lutteur; lui fut surtout un grand cœur : il ne cessa de conquérir des âmes en les aimant.

Professeur à l'École Commerciale des Frères - Bourgeois, puis Directeur de cet établissement dès l'âge de vingt-neuf ans, il y créa, pour rester en contact avec ses anciens élèves,

un *Cercle* où alternaient les exercices religieux, les travaux intellectuels et les jeux; il y ajouta ensuite une *Maison de famille* où une centaine d'élèves des grandes écoles parisiennes, éloignés de leurs parents, trouvaient un nouveau foyer.

En 1867, le Frère Joseph devint Visiteur du district de Paris et, en 1874, Assistant; dix ans plus tard, il était élu Supérieur Général.



Le Frère Joseph,

douzième Supérieur Général, élu en 1884, décédé en 1897.

2. Épreuves et joies. — Le Généralat du Frère Joseph, comme celui du Frère Irlide, fut marqué par de nombreuses épreuves.

1^o En 1886, tout le personnel enseignant des écoles publiques était laïcisé. Les Frères se dévouèrent alors dans des écoles libres ouvertes par la générosité des catholiques.

2^o La loi militaire française de 1889 astreignit les Frères au service de trois ans. Les auteurs de cette mesure néfaste espéraient tarir ainsi le recrutement des noviciats. Heureusement l'avenir déçut leur calcul. La caserne, où se perdirent seulement quelques sujets trop faibles ou pas assez fervents, raviva, au contraire, chez les cœurs généreux, leur fidélité à la vocation et l'ardeur du zèle apostolique. Mais, pour obtenir cet heureux résultat, il fallut beaucoup de courage à ces jeunes soldats et une constante sollicitude de leurs Supérieurs religieux. Admirablement secondé par le Frère Exupérien, son premier Assistant, qui rédigea pour eux un feuillet mensuel, le Frère Joseph prépara ses jeunes religieux à affronter courageusement l'épreuve, et veilla tout particulièrement sur eux.

3^o La loi d'abonnement, promulguée en 1895, frappait d'un impôt spécial les biens des Congrégations religieuses. A l'exemple d'autres chefs d'Ordres, le Frère Joseph, ne jugeant ni la discipline ni la foi engagées, et malgré les conseils d'amis bien intentionnés, se soumit aux prescriptions fiscales afin d'éviter de plus grands maux.

4^o Cependant, à côté de ces épreuves, la Providence ménageait à l'Institut une immense joie. En 1888, Léon XIII béatifie le Vénérable Jean-Baptiste de La Salle.

A cette occasion, de splendides solennités se déroulèrent dans plus de 200 diocèses et le récit de ces triduum parut en sept forts volumes.

3. Extension de la Congrégation. — Malgré les persécutions, l'Institut continuait à s'étendre.

Les écoles publiques, retirées aux Frères en vertu de la loi de laïcité du personnel (1886), furent remplacées par des écoles libres, entretenues par la générosité des parents

chrétiens et des bienfaiteurs. Aussi, loin de diminuer, le nombre des écoles dirigées par les Frères s'éleva de 1182 à 1456.

Pour fournir des Frères aux écoles du Levant, de plus en plus nombreuses, grâce au zèle du Frère Évagre, le Supérieur Général organisa un noviciat apostolique à Saint-Maurice l'Exil, près de Vienne, en Dauphiné, et un scolasticat dans l'île de Rhodes.

Comme le Levant, d'autres pays voyaient les écoles des Frères se multiplier ; et quelques-uns, tels que l'Argentine et la Colombie, s'ouvraient aux fils de saint Jean-Baptiste de La Salle.

3. Œuvre pédagogique du Frère Joseph. — Le Supérieur Général établit des pensionnats pour les enfants de la classe bourgeoise, mais il recommandait aux Frères, dont les élèves se destinaient à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce, de veiller à ne pas les déclasser en les poussant vers les carrières libérales.

Nommé membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, en 1873, pour y représenter l'enseignement libre, le Frère Joseph s'imposa, par sa haute compétence et le charme de sa personne, dans ce milieu souvent fort peu sympathique aux Œuvres catholiques.

Afin d'améliorer et de compléter la série des manuels scolaires de l'Institut, le Frère Joseph réunit des commissions de contrôle et encouragea les efforts des auteurs.

Par une nouvelle revue pédagogique, l'*Éducation chrétienne*, il fournit aux maîtres des directions et des documents d'une incontestable utilité.

Le Frère Philippe et le Frère Irlide avaient déjà créé des Patronages et des Œuvres de la jeunesse ; sous l'impulsion du Frère Joseph, ces Œuvres prirent un merveilleux essor. Il organisa, en faveur des jeunes gens, surtout des membres de l'Association Saint-Labre, des récollections et des retraites fermées, dans la maison d'Athis, spécialement aménagée à cet effet. C'est durant ces journées de réflexion, de prière et de généreuses résolutions,

que se décida la fondation du *Syndicat des Petits-Carreaux*, devenu, aujourd'hui, le *Syndicat des employés du commerce et de l'industrie*, lequel compte plus de 11.000 adhérents et a été le point de départ de la *Confédération française des travailleurs chrétiens*.

4. Œuvres de formation religieuse du Frère Joseph. — Secondé par le Frère Exupérien, son premier Assistant, et conformément aux vœux des derniers Chapitres Généraux, le Frère Joseph décida la création d'un Second-Noviciat, afin de compléter la formation religieuse des Frères profès. Par des exercices appropriés, ceux qui sont appelés à les suivre, prennent un contact plus intime avec les diverses œuvres de l'Institut, et s'imprègnent davantage de l'esprit de leur saint Fondateur.

Le Second-Noviciat fut d'abord de trois mois; le Chapitre Général de 1923 en a porté la durée à neuf mois. Ouvert en 1887, à Notre-Dame des Retraites d'Athis-Mons, il se continue depuis 1905, à la Maison-Mère de Lembecq-lez-Hal. Durant la première décade de son fonctionnement, il ne compta guère plus de 20 seconds-novices. Aujourd'hui ce nombre est largement triplé.

Dès le début du Généralat du Frère Joseph, et en vue de leur faire puiser à sa source l'esprit de la Congrégation, des petits-novices de plusieurs districts de France et de l'Irlande furent envoyés à Paris pour compléter leur formation. Ainsi, en 1882, la Maison-Mère réunissait une trentaine de jeunes Irlandais.

Les Frères ne possédaient pas encore de Cours d'Instruction religieuse adapté à leurs méthodes. Le Frère Joseph le fit composer sous le titre d'*Exposition de la Doctrine chrétienne*. On lui doit aussi le *Catéchisme des Vœux*, destiné à éclairer les consciences sur ces matières importantes. Depuis, ces ouvrages sont étudiés par les jeunes Frères pour se préparer aux examens de catéchisme institués par le Chapitre général de 1894.

Peu de temps après ce Chapitre, la maladie frappa le Frère Joseph, et les soins dont il fut l'objet ne firent que

retarder sa mort, survenue en 1897. Il laissa dans la Congrégation le souvenir d'un Supérieur aimé et vénéré, tandis qu'au dehors, il était justement considéré comme un homme d'une remarquable distinction à tous égards.

TABLEAU SYNOPTIQUE

Frère
Jean-Olympe
(1874-1875)

Assistant du Frère Philippe depuis 1858.
Il prépare, avec le Frère Exupérien, l'organisation des Grands-Exercices.
Rouen élève un monument au Fondateur de l'Institut.

Avant
son élection.

Né dans les Hautes-Pyrénées en 1814.
Directeur à Toulouse.
Directeur, puis Visiteur à Bayonne.
Assistant depuis 1873.
Frères expulsés d'Allemagne par Bismarck (*Kulturkampf*).
Enseignement religieux rendu presque impossible dans les écoles publiques belges (*loi de malheur*, 1879).
Entraves à l'enseignement congréganiste en Suisse.
Campagnes contre l'enseignement chrétien en Italie.

Épreuves.

II
Frère
Irlide
(1875-1884)

En
France.

Des municipalités sectaires remplacent les Frères par des instituteurs laïques.
Loi de 1882 supprimant l'enseignement religieux dans les écoles publiques et les crucifix dans leurs locaux (origine du crucifix des vœux).
Lois fiscales de 1880 et 1884 contre les Ordres religieux (taxe d'abonnement).
En 1880, la ville de Paris commence un procès qui dura vingt-cinq ans, pour enlever à la Maison-Mère, l'immeuble de la rue Oudinot. — Achat de la maison d'Athis-Mons.

Consolations apportées par les fêtes du bi-centenaire de la fondation de l'Institut (1880).

Extension
de
l'Institut.

Organisation des petits-noviciats. Sous ce Généralat, les petits-novices passent de 150 à 1300.
Ouverture des premières écoles de Frères en Espagne, en Palestine, en Syrie, au Chili, en Irlande.
Fondation de 278 établissements, dont 95 hors de France.

II
Frère
Irlide
(1875-1884)

- Œuvre pédagogique et religieuse. {
Création de scolasticats.
Récompenses obtenues à l'exposition universelle de Paris, en 1878.
Édition d'un *Manuel de piété*.
Inauguration des retraites de 30 jours.
Publication des deux volumes des *Annales de l'Institut*.
Association Saint-Benoît-Joseph Labre fondée par le Frère Exupérien, premier Assistant.
- Avant de mourir, il convoque le Chapitre général qui doit désigner son successeur (1884).

III
Frère
Joseph
(1884-1897)

- Avant son élection. {
Né à Saint-Étienne en 1823.
Petit-novice à Paris.
Professeur à l'école Commerciale des Frères-Bourgeois, il en devient Directeur à vingt-neuf ans, et y établit un Cercle et une Maison de famille.
Visiteur en 1867. Assistant en 1874.
- Épreuves et joies. {
En France, laïcisation du personnel de l'enseignement (1886). Service militaire de trois ans imposé aux Frères (1889).
Loi d'abonnement ou impôt spécial pour ruiner les Congrégations (1895).
Béatification du Vénérable Jean-Baptiste de La Salle (1888).
- Extension de l'Institut. {
En France les écoles communales enlevées aux Frères sont remplacées par des écoles libres.
Fondation de 274 établissements.
Création d'un noviciat et d'un scolasticat pour les écoles du Levant.
L'Argentine et la Colombie s'ouvrent aux fils de saint J.-B. de La Salle.
- Œuvre pédagogique. {
Il établit des pensionnats pour les classes bourgeoises, mais recommande aux Frères de ne pas former des déclassés.
Membre du Conseil de l'Instruction publique depuis 1873, il défend plusieurs fois les droits de l'enseignement chrétien.
Il établit des commissions pour l'amélioration des manuels scolaires.
Il inaugure la publication de la revue : *L'Éducation chrétienne*.
- Œuvre religieuse. {
Il travaille à l'épanouissement des Œuvres de la jeunesse.
Secondé par le Frère Exupérien, il établit le Second-Noviciat.
Il institue des examens de catéchisme d'après les ouvrages qu'il fait composer : *Exposition de la doctrine chrétienne*, *Catéchisme des Vœux*.
- Il meurt en 1897, laissant le souvenir d'un Supérieur aimé et vénéré et d'un homme de grande distinction.

CHAPITRE XIII

L'INSTITUT AU XX^e SIÈCLE

SOMMAIRE. — *I. Généralat du Frère Gabriel-Marie* (1897-1913) : 1^o Avant son élection au Généralat. 2^o Les joies du Frère Gabriel-Marie. 3^o Suppression de l'enseignement congréganiste en France et fondations. 4^o Autres fondations. 5^o Œuvre pédagogique et religieuse du Frère Gabriel-Marie. — *II. Généralat du Frère Imier de Jésus* (1913-1923) : 1^o Avant son élection au Généralat. 2^o L'Institut durant la Grande Guerre. 3^o Réorganisation de l'Institut après le retour de la paix. — *III. Généralat du Frère Allais-Charles* (1923-1928) : 1^o Avant son élection au Généralat. 2^o Joies et épreuves du Frère Allais-Charles. 3^o Publications de l'Institut. 4^o Grands voyages et circulaires du Frère Allais-Charles. — *IV. Généralat du Frère Adrien* (1928-1934) : 1^o Avant son élection au Généralat. 2^o Administration du Frère Adrien. — *V. Généralat du Frère Junien-Victor*.

I. GÉNÉRALAT DU FRÈRE GABRIEL-MARIE (1897-1913)

1. Avant son élection au généralat. — Le Chapitre Général, réuni à Athis-Mons en 1897, choisit le Frère Gabriel-Marie pour succéder au Frère Joseph.

Né à Aurillac, en 1834, de la famille Brunhes, où s'alliait le savoir et la piété, le futur Supérieur Général entra au noviciat de Clermont en 1850, puis enseigna à Brioude, où il composa ses premiers ouvrages de mathématiques.

Après avoir été successivement Directeur du pensionnat Notre-Dame de France, au Puy, et Visiteur du district du même nom, il devint Assistant en 1882.

2. Les joies du Frère Gabriel-Marie. — Outre ses douze Assistants, le Supérieur général eut, pour l'aider dans sa lourde tâche, un Secrétaire Général éminent, le Frère *Justinus*, nommé à ce poste par le Frère Joseph, en 1894,

pour exercer cette importante fonction. Dans ce religieux de haute valeur s'incarnèrent, pendant près de trente ans, les traditions administratives, pédagogiques et apostoliques de l'Institut. A sa mort, en 1922, il fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise à Paris, dans le caveau où reposent



Le Frère Justinus,

Secrétaire Général de l'Institut, de 1894 à 1922.

deux Supérieurs généraux : les Frères Gerbaud et Anaclel.

A la veille des terribles épreuves qui assaillirent la Congrégation au début du ^{xx}e siècle, la Providence ménagea de grandes joies à l'Institut.

En 1900, son Fondateur fut canonisé, et de splendides fêtes en l'honneur du nouveau Saint se déroulèrent dans toutes les localités où les Frères possédaient quelque établissement. Une nouvelle paroisse ayant été créée à Paris, dans le quartier de Vaugirard, son église fut placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste de La Salle. C'est alors que M. G. Guibert écrivit la magistrale *Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle*.

En 1903, l'introduction, en Cour de Rome, de la cause du Frère Bénéilde lui valut le titre de Vénérable.

Enfin, les magnifiques et nombreuses récompenses obtenues par les écoles de l'Institut à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, proclamèrent qu'en pédagogie, les Frères restaient toujours des initiateurs remarquables et des maîtres partout imités, mais rarement surpassés.

3. Suppression de l'enseignement congréganiste en France et fondations nouvelles en d'autres pays.

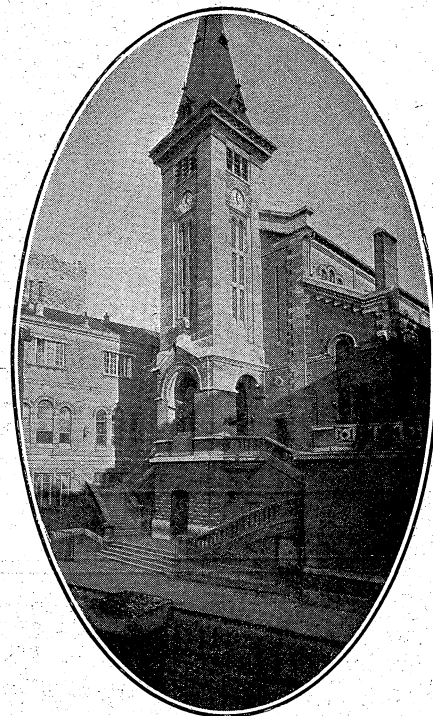
— Au lendemain de ces acclamations et de ces triomphes, l'Institut se vit menacé de disparition en France; cette menace se réalisa quatre ans plus tard.

En 1901, un gouvernement sectaire supprima les Congrégations non autorisées. Les

Frères, ayant été précédemment approuvés par l'État, échappèrent à cette première hécatombe; mais en 1904, une loi interdit l'enseignement à tous les Congréganistes.

A ce moment, l'Institut comptait dans ce pays, environ : 1500 écoles, 14 000 Frères ou sujets en formation¹ et 200 000 élèves. Plus de la moitié des écoles furent immé-

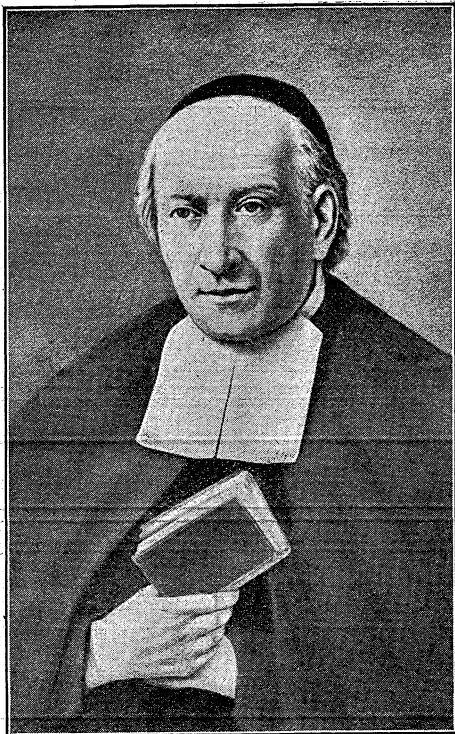
1. Hors de France, il y avait alors 5500 Frères ou sujets en formation.



Église Saint-Jean-Baptiste de La Salle, à Paris.

Elle est située entre l'emplacement de l'ancienne Maison de Vaugirard et celui de la Maison de la rue de la Baronnière, dans les quartiers si souvent parcourus par le Saint (plan p. 28).

diatement fermées. Les autres devaient l'être dans les dix ans. Toutes disparurent en effet, sauf treize encore ouvertes en 1914 et qui le restèrent, par suite de l'« union sacrée » proclamée au début de la Grande Guerre.



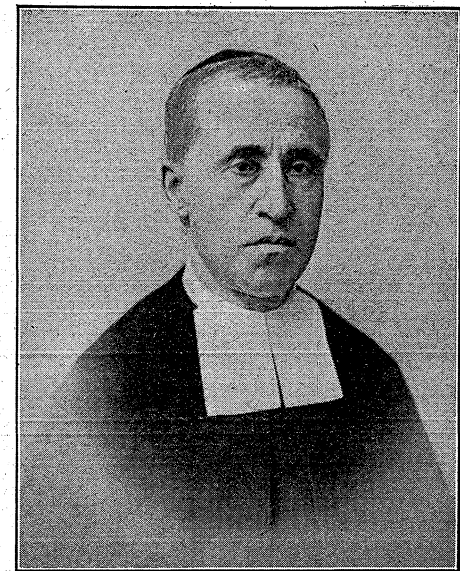
Le Vénérable Frère Bénilde.

Que devinrent les milliers de Frères ainsi privés de leurs moyens d'apostolat?

- 1^o Les uns se sécularisèrent afin de sauver certaines Œuvres. Ainsi, de nombreuses écoles paroissiales, les trois établissements Saint-Nicolas (Issy, Igny et Buzenval) et l'école des Frères Bourgeois, à Paris; les pensionnats de Rouen, de Quimper, de Nantes, de Bordeaux, de Rodez, de Clermont, du Puy, de Lyon, de Saint-Étienne, d'Orléans, de Moulins, etc., et l'Institut agricole de Beauvais, conti-

nuèrent à fonctionner comme auparavant avec des Frères sécularisés.

2^o Quelques pensionnats s'établirent au voisinage des frontières, et la plupart des élèves suivirent leurs maîtres en exil, malgré les inconvénients de la distance et les frais élevés de longs déplacements : les pensionnats de Passy, Lille et Beauvais se fondirent en un seul qui s'installa à Froyennes; celui de Reims se transporta à Mommignies; celui de Roubaix, à Estaimpuis; celui du Quesnoy, à Givry; celui de Longuyon à Hachy, et l'école des Arts et métiers de Reims à Erquelines; tous ces établissements se trouvent en territoire belge; le pensionnat de Saint-Omer émigra à l'Écluse, en Hollande; celui de Marseille, à Bordighera, en Italie; trois autres passèrent en Espagne : celui de Béziers, à Figueras; celui de Toulouse, au Val d'Aran et celui de Bayonne à Saint-Sébastien.

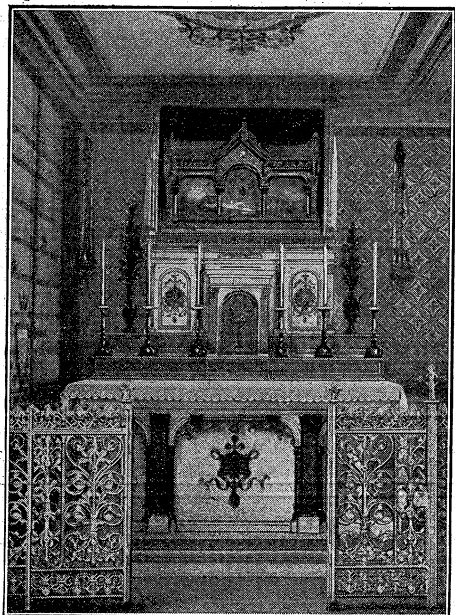


Le Frère Gabriel-Marie,
treizième Supérieur Général, élu en 1897,
démissionnaire en 1913, décédé en 1916.

Par suite de la reprise, par la ville de Paris, en 1904, de l'immeuble occupé par la Maison-Mère, le Régime, le Secrétariat, le Petit-Noviciat, le Scolasticat et le Second-Noviciat se réfugièrent à Lembecq-lez-Hal, en Belgique. On y transféra aussi, en 1906, les reliques du saint Fondateur, vénérées jusque-là dans la chapelle du pensionnat des Frères à Rouen.

Le Secrétariat Général et la Procure Générale restèrent à Paris, rue de Sèvres (plan p. 111).

3^o Beaucoup de Frères, encore disponibles, allèrent renforcer, hors de France, des communautés où ils furent très fraternellement accueillis. D'autres fondèrent de nouveaux établissements : au nord de l'Espagne, aux Balears, aux îles Canaries, à Malte, et organisèrent même des districts : au Mexique, aux Antilles, à Panama, au Brésil.



Autel de saint Jean-Baptiste de La Salle, surmonté de la chaise renfermant ses reliques.

(Chapelle de la Maison-Mère, à Lembeq-lez-Hal.

« Nous n'étions pas assez apostoliques, remarquait le Supérieur Général. Dieu nous contraint de regarder au delà de notre pays d'origine, de nous dévouer partout, puisque toute la terre est au Seigneur. »

La Providence disséminait ainsi, dans les cinq parties du monde, la graine rejetée hors de son sol natal par les ennemis de l'Église.

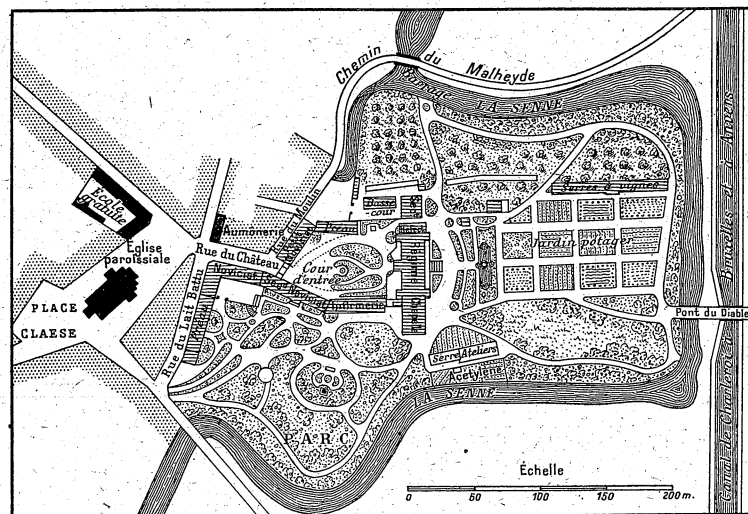
4. Autres fonda-

tions. — Sous le Généralat du Frère Gabriel-Marie, les Frères des districts hors de France commencèrent, à leur tour, à ouvrir des écoles au delà des frontières de leur propre pays.

Les Frères Irlandais s'établirent en Australie, en 1905 ; les Frères Belges, au Congo, en 1909 ; les Frères d'Irlande et des États-Unis, aux Philippines, en 1911 ; les Frères Italiens, en Libye en 1912.

5. Œuvre pédagogique et religieuse du Frère Gabriel-Marie. — Mathématicien remarquable, le Frère Gabriel-Marie a puissamment développé l'amour de l'étude dans l'Institut. Il disait un jour à de jeunes Frères : « Voyez dans l'étude une obligation professionnelle pour toute votre vie, un moyen de préservation personnelle et une source de joies légitimes. »

Ses conférences, ses très nombreuses circulaires (plus de



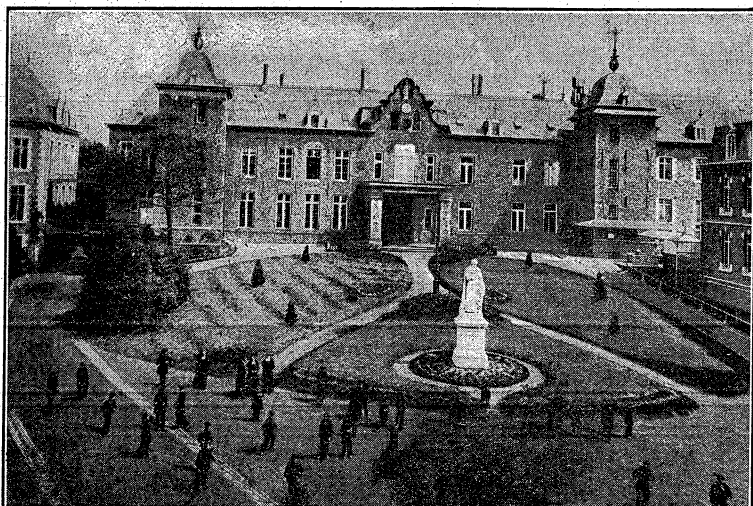
Plan de la Maison-Mère, à Lembeq-lez-Hal (Belgique).

cent) se rapportent surtout aux deux grandes obligations des Frères : la perfection dans la vie religieuse et l'apostolat par l'enseignement. Chaque année le Supérieur visitait quelques centres de retraite de 20 jours et de 30 jours, pour prodiguer aux jeunes Frères ses encouragements et ses exhortations.

Le Chapitre Général de 1897 prescrivit une nouvelle édition du *Recueil*, conforme à celle de 1711 ; celui de 1901, la réédition des *Règles communes*, en se conformant, le plus possible, au texte même du saint Fondateur tel qu'il fut publié à la suite du Chapitre général de 1717, et la révision de la *Règle du gouvernement*, d'après les textes de

1777 et de 1844, modifiés et complétés selon les dispositions capitulaires survenues depuis. L'historique des *Chapitres Généraux* parut en 1902.

Pour offrir aux Frères des modèles de sainteté, choisis dans le cadre même de leur existence journalière, le Supérieur publia les biographies de plusieurs Frères dont la vertu et la notoriété méritaient cet honneur : les Frères Scubilion, Salomon, Léon de Jésus, Exupérien, Auguste-Hubert,



La Maison-Mère à Lembecq-lez-Hal (Côté d'entrée).

Aidan, Prime, Brendan-Amedy, Miguel, Gabriel de la Croix.

Il créa aussi un nouveau périodique : le *Bulletin des Écoles Chrétiennes*, destiné à promouvoir et à développer la connaissance, l'estime et l'amour de l'Institut parmi ses enfants et les personnes qui s'intéressent à ses Œuvres.

Sous son Généralat, parurent le *Cours d'Apologétique*, la *Doctrine Spirituelle* de saint J.-B. de La Salle, extraite de ses œuvres, et la *Vie des Saints*.

Le Frère Bernard-Louis composa le *Manuel du Catéchiste*, le *Catéchiste de Marie* et le *Catéchiste des Petits-Enfants*.

A cette époque, le Frère Paul-Joseph rédigea les *Éléments de Pédagogie Pratique*, le *Directoire Pédagogique*, le *Manuel de Pédagogie*.

Depuis 1904, les manuels scolaires des Frères ne portent plus les initiales du Supérieur Général, mais la mention « par une Réunion de professeurs ».

En 1913, le Frère Gabriel-Marie réunit, à Lembecq-lez-Hal, le Chapitre Général et offrit sa démission qui fut acceptée. Libéré des soucis et des responsabilités de l'administration, il reprit alors ses travaux de mathématiques et mourut octogénaire, à Paris, en 1916.

II. GÉNÉRALAT DU FRÈRE IMIER DE JÉSUS (1913-1923)

1. Avant son élection au Généralat. — Pour succéder au Frère Gabriel-Marie, le Chapitre Général de 1913 élut le Frère Imier de Jésus, Assistant depuis 1907.

Né en 1855 au diocèse de Rodez, il entra au noviciat de cette ville en 1869, enseigna dans plusieurs localités du Centre, et dirigea le pensionnat de Châteauroux puis celui de Moulins.

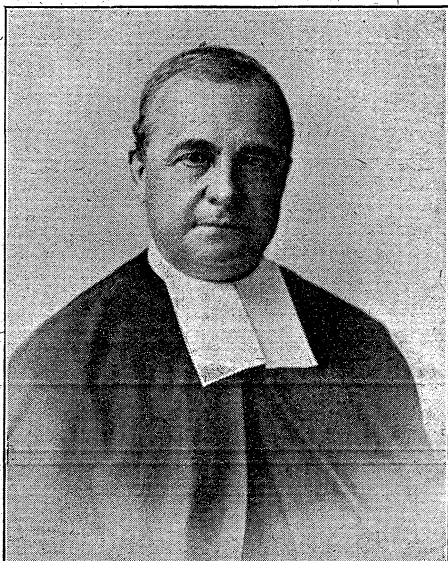
Après avoir été Visiteur du district de Moulins pendant trois ans et Visiteur Général des États-Unis de 1898 à 1906, il parcourut, en 1906, en qualité de Visiteur extraordinaire, les districts d'Extrême-Orient. Les plus consolants résultats avaient accompagné ses diverses missions à travers le monde. On signale en particulier, durant son séjour aux États-Unis, son zèle ardent et ingénieux pour la recherche et la culture des vocations dans nos écoles.

2. L'Institut durant la Grande Guerre. — Pendant ces longues années de luttes mondiales, le rôle du chef de la Congrégation fut très pénible, car ses fils, partout loyaux et vaillants, combattaient dans les camps opposés. Le Supérieur Général souffrit intensément de voir la Maison-Mère de Lembecq isolée de ses filiales par l'invasion de la Belgique; les écoles désorganisées dans les pays belligérants par la mobilisation de nombreux Frères; le recrutement des noviciats en grande partie paralysé.

Durant ces douloureuses années de guerre, il résida,

avec la plupart de ses Assistants, à Notre-Dame des Retraites d'Athis-Mons.

3. Travail de réorganisation après la paix. — La guerre terminée, le Frère Imier de Jésus s'attacha principalement à multiplier les vocations et à bien former les jeunes religieux.



Le Frère Imier de Jésus,
quatorzième Supérieur Général, élu en 1913,
démissionnaire en 1923, décédé en 1927.

Il rouvrit, à Lembecq-lez-Hal, en 1919, le petit-noviciat, fondé par le T. H. Frère Gabriel-Marie, où des petits-novices d'un grand nombre de districts viennent recevoir une formation spéciale unifiée. En 1921, il lui adjoignit un noviciat, où les jeunes sujets achèvent leur préparation religieuse avant d'être envoyés, par le Supérieur Général, dans les pays de missions.

Pour l'initiation des futurs maîtres aux études supérieures, il réalisa l'un de ses rêves les plus chers : la création du scolasticat universitaire français, de Lille. Semblable institution fonctionnait déjà en Belgique, à Louvain.

A la fin de la Grande Guerre, l'Institut ne possédait en Allemagne que la seule communauté de Hambourg. Mais à cette époque, une affluence extraordinaire de vocations permit d'y fonder, en quelques années, une quinzaine de nouveaux établissements avec des Frères allemands qui avaient dû quitter la Belgique et l'Alsace-Lorraine. La création du district d'Allemagne, dont Kirnach, dans la

Forêt Noire, devint le centre, en fut l'heureuse conséquence.

Les maisons de Bohême et de Slovaquie, détachées du district d'Autriche, formèrent celui de Tchécoslovaquie.

En Pologne, un noviciat fut ouvert à Czeszochowa.

Ces districts de l'Europe Centrale ont fourni de nombreux missionnaires qui, unis à ceux d'Irlande et d'Angleterre, sont allés développer les Œuvres de l'Institut dans les contrées d'Extrême-Orient.

En 1918, avec un groupes de Frères français expulsés du Mexique, le Supérieur fonda le district de New-Orleans et Santa Fé, aux Etats-Unis.

4. Œuvre pédagogique et religieuse du Frère Imier de Jésus. — A son appel, une commission de Frères se réunit à la Procure Générale pour reviser les ouvrages classiques et en développer la collection.

Le Frère Imier de Jésus réédita les *Méditations de saint J.-B. de La Salle* soigneusement révisées sur le texte original, et le *Catéchisme des Vœux* conforme au nouveau code du Droit Canonique; il publia les *Méditations sur les vertus de saint J.-B. de La Salle*; il entreprit aussi la publication d'une *Histoire Sainte*, et d'une *Histoire de l'Eglise* en deux volumes, ainsi que la réédition des *Méditations du Frère Philippe*, disposées chacune en trois points et accompagnées de résumés.

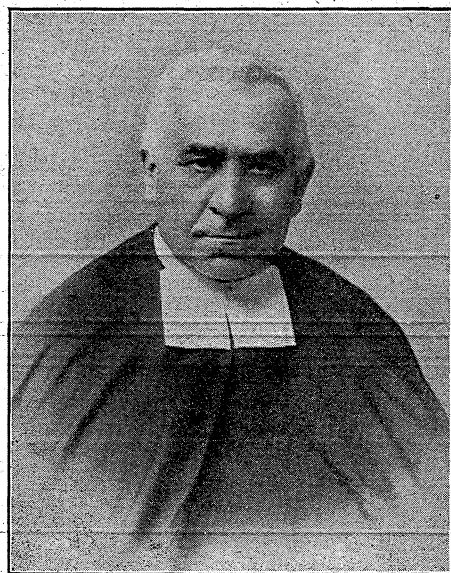
Dans ses longues et substantielles circulaires du nouvel an, sur *La sainteté dans la vie religieuse*, *L'Apostolat surnaturel du religieux éducateur*, et *La vie d'union à Jésus-Christ*, le Supérieur Général exhortait vivement les Frères à progresser d'un cœur courageux dans les voies de la sainteté.

Une circulaire spéciale du Frère Imier de Jésus recommanda aux Frères de célébrer dans l'intimité, le 7 avril 1919, le deuxième centenaire de la mort du saint Fondateur. Dans plusieurs pays, surtout en Espagne, en Egypte, en Colombie, la reconnaissance populaire rompit spontanément la stricte consigne du Supérieur Général, et commémora ce bi-centenaire par d'éclatantes manifestations.

Au Chapitre décennal de 1923, le Frère Imier de Jésus offrit sa démission motivée par sa santé très ébranlée. Il mourut en 1927.

III. GÉNÉRALAT DU FRÈRE ALLAIS-CHARLES (1923-1928)

1. Avant son élection au Généralat. — Le Chapitre Général de 1923, qui accepta la démission du Frère Imier de Jésus, lui donna pour successeur le Frère Allais-Charles, Assistant depuis 1905.



Le Frère Allais-Charles,
quinzième Supérieur Général,
élu en 1923, décédé en 1928.

Né au diocèse du Puy, en 1858, le futur Supérieur Général entra au noviciat de Paris en 1876 ; il professa d'abord au petit-noviciat de la Maison-Mère, ensuite à Saint-Nicolas de Vaugirard où il devint bientôt chef de division puis Sous-Directeur.

Envoyé avec le titre de Pro-Directeur à Saint-Nicolas d'Igny, en 1891, il en

assuma la direction cinq ans plus tard. Il était nommé Visiteur de Paris en 1899, et Assistant en 1905.

Après la loi de proscription de 1904, il fut l'un des organisateurs de l'exode des Frères de France : les établissements du Mexique et des Antilles lui doivent leur fondation.

2. Joies et épreuves du Frère Allais-Charles. — Le Chapitre Général de 1923, qui plaça le Frère Allais-

Charles à la tête de l'Institut, porta de trois à neuf mois la durée du Second-Noviciat, et, conformément à la volonté du Souverain Pontife, il étendit l'enseignement des Frères aux études classiques, en maintenant toutefois, pour but principal de l'Institut, l'éducation et l'instruction des enfants pauvres.

Parmi les joies de l'Institut sous le Généralat du Frère Allais-Charles, on doit mettre en première ligne, la béatification du Frère Salomon, en 1926, et l'heureuse progression des causes du Vénérable Bénilde et des Frères Exupérien, Miguel, et Mutien-Marie. L'héroïcité des vertus du Vénérable Bénilde a été proclamée le 6 janvier 1928.

L'épreuve est rarement absente des Œuvres de Dieu. En 1924, pendant cinq mois, les écoles chrétiennes de Turquie restèrent fermées à cause de l'interdiction, par le gouvernement, d'y exposer les emblèmes religieux.

La persécution déchaînée au Mexique, en 1914, fit deux victimes parmi nos Frères. Après une courte période de calme relatif, elle se ralluma violemment en 1926. Aussi, ce malheureux pays, qui possédait plus de 200 Frères, en 1914, n'en comptait plus qu'une quarantaine en 1928.

A ces épreuves apostoliques vinrent se joindre des pertes matérielles importantes, dues à des cataclysmes qui s'abattirent sur diverses contrées. Dans les régions de la Havane, en 1926, et de Tamatave, en 1927, des cyclones ruinèrent nos établissements.

3. Publications de l'Institut. — Comme sous les généralats précédents, la vitalité intellectuelle de la Congrégation se manifesta par la publication de nombreux ouvrages.

Le Frère Allais-Charles poursuivit activement la refonte des manuels scolaires ; il réédita, conformément aux décisions du Chapitre général de 1923, les *Règles communes* et la *Règle du gouvernement*, mises en accord complet avec les prescriptions du nouveau code du Droit canonique ; il édita aussi la *Règle commune* en langues anglaise, allemande, italienne et espagnole ; enfin il publia diverses

biographies édifiantes entre autres celles du bienheureux Salomon, du Vénérable Bénilde, du Frère Alpert, du Frère Joseph, du Frère Louis, du Frère Mutien-Marie, du Frère Camille de Jésus.

4. Grands voyages et lettres circulaires du Frère Allais-Charles. — Implanté sur les rives de tous les océans et avec des centres de formation nécessairement multiples, l'Institut risquait de perdre l'avantage de son unité jusque-là intégralement maintenue. Or rien ne pouvait mieux la lui conserver que la visite de son chef suprême. Plusieurs Chapitres Généraux en avaient témoigné le désir. Pour y répondre, le Frère Allais-Charles entreprit de longs voyages dès 1925. En cette année, il visita les maisons du Canada, des États-Unis, du Mexique et des Antilles ; en 1926, celles d'Allemagne, d'Autriche, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Bulgarie, de Turquie, de Grèce, de Syrie, de Palestine et d'Égypte. En 1927, il revint au Canada pour inaugurer le nouveau district de Québec, puis il parcourut le Nicaragua, la République de Panama, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela.

De retour à la Maison-Mère, le Supérieur Général envoyait à toute la Congrégation le récit détaillé de ses randonnées, en d'intéressantes circulaires qui constituent de précieux documents pour l'histoire de l'Institut.

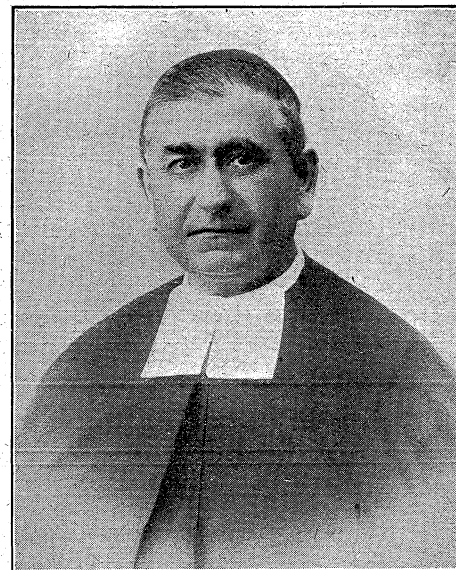
Outre ces encourageantes circulaires, marquées parfois d'une discrète pointe d'humour, le Frère Allais-Charles en rédigea d'autres encore, où la doctrine la plus sûre s'exprime en un style simple et clair. Il faut surtout signaler celles, qu'à l'exemple de son prédécesseur, il écrivit à l'occasion de la nouvelle année. Il y commente successivement les *Souliens intérieurs* et les *Souliens extérieurs de l'Institut*, les *Promesses de la prise d'habit* et la *Formule des vœux* ; enfin, le *Nom de Frère des Écoles Chrétiennes*.

Les fatigues occasionnées par les longs voyages du Frère Allais-Charles achevèrent de l'user prématurément et une courte maladie l'emporta en 1928.

IV. GÉNÉRALAT DU FRÈRE ADRIEN (1928-1934)

1. Avant son élection au Généralat. — Le 36^e Chapitre Général réuni à Lembecq-lez-Hal, en 1928, pour donner un successeur au Frère Allais-Charles, mit le Frère Adrien à la tête de l'Institut.

Le nouveau Supérieur Général, propre frère de son prédécesseur, et entré comme lui au noviciat de Paris (1882), professa quelque temps au petit-noviciat et ensuite à Saint-Nicolas de Vaugirard. En 1898, il retourna au petit-noviciat en qualité de Directeur, et, en 1904, après la loi de proscription qui avait dispersé les petits-novices, il revint à Saint-Nicolas de Vaugirard avec le



Le Frère Adrien,
seizième Supérieur Général,
élu en 1928, décédé en 1934.

titre de Pro-Directeur. De 1906 à 1912 il remplit les fonctions de Sous-Directeur puis de Pro-Directeur au pensionnat de Froyennes. Il était Visiteur du district du Puy depuis à peine une année quand le Chapitre Général de 1913 le nomma Assistant. En cette qualité, il visita les Frères de la Nouvelle-Orléans, du Mexique et des Antilles.

2. Administration du Frère Adrien. — En 1929, la Chambre française vota un projet de loi approuvant l'Institut missionnaire des Frères des Écoles chrétiennes. Bien qu'il n'ait pas eu la sanction du Sénat, ce vote a sensible-

ment amélioré les relations de l'Institut avec les pouvoirs publics français, raffermi la situation compromise des maisons de retraite de ce pays et favorisé le développement des noviciats pour les colonies françaises et les missions.

Son zèle pour la sanctification de ses religieux le porta à rétablir les retraites de 30 jours pour les Frères Directeurs.

Érudit et fin lettré, il parlait aussi bien qu'il écrivait.

C'était chaque fois un plaisir de l'entendre.

Pendant son trop court généralat, le nouveau Supérieur se montra le digne continuateur de son frère. A son exemple, il adressait, chaque année, à tout l'Institut, pour étrennes spirituelles, une circulaire écrite avec talent et remplie de doctrine.

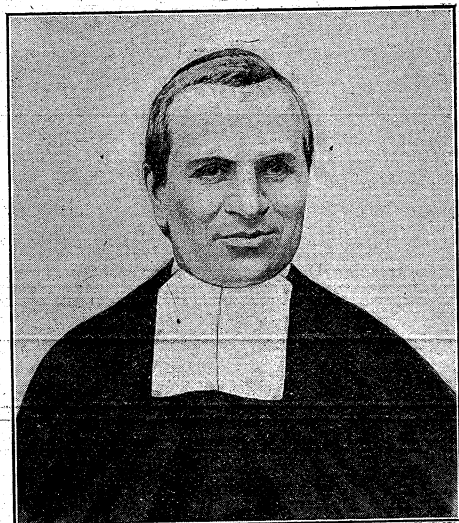
Au début de son généralat, par un

acte de délicatesse fraternelle, il céda la plume à son prédécesseur. Il fit imprimer le manuscrit de la circulaire du nouvel an préparée par le T. H. Frère Allais-Charles. Les Frères entendirent comme la voix d'outre-tombe du Supérieur défunt leur parler de *Nos motifs d'aimer Dieu et le prochain*, sujet sur lequel, de son vivant, il revenait volontiers.

Chacune des cinq années suivantes, le T. H. Frère Adrien expliqua l'un des *Dix préceptes de l'Institut*.

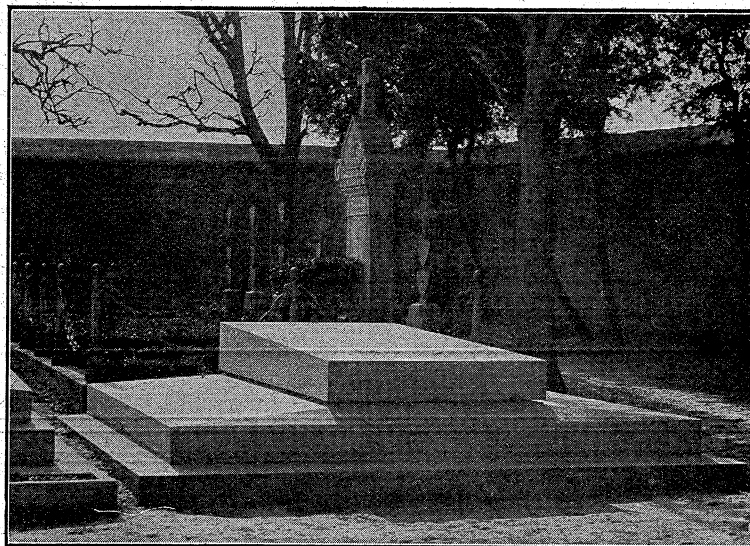
Il s'intéressait particulièrement à nos ouvrages classiques; aussi favorisa-t-il la réunion de Commissions, ayant pour but d'en assurer la publication ou la mise à jour.

On lui doit la réédition des ouvrages suivants : la troisième partie de l'Exposition de la doctrine chrétienne,



Le Frère Alpert.

le Culte, désormais divisé en deux volumes : *La Grâce* et *La Liturgie*; la vie de *Saint Jean-Baptiste de La Salle* par Ravelet corrigée et complétée d'après les documents les plus récents; la *Vie des Saints*, le *Catéchisme en exemples*; il encouragea et suivit avec intérêt la publication des *Sources de réflexions*, de la *Réflexion aux jeunes élèves*, des deux volumes de *Choix de Notices nécrologiques*, des biographies



Le caveau des Supérieurs, au cimetière d'Athis-Mons. Il renferme actuellement (1935) les restes de huit Supérieurs Généraux : les Frères Philippe, Jean-Olympe, Irlide, Joseph, Gabriel-Marie, Imier de Jésus, Allais-Charles et Adrien, ainsi que ceux de six Assistants.

des Frères Barthélemy, Irénée, Philippe, Maixence-Vital.

La multiplication des vocations indigènes en pays de mission, l'établissement des Frères à Saint-Domingue, au Japon et au Portugal, le commencement du procès informatif concernant la cause de béatification du Frère Alpert, comptent parmi les meilleures joies de son Généralat.

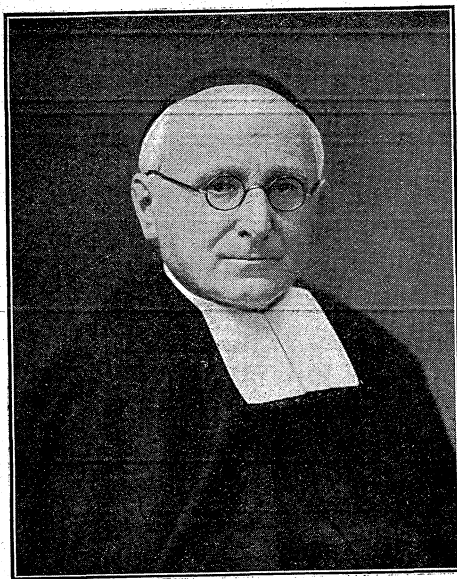
Mais, la persécution violente du Mexique et la Révolution d'Espagne lui inspirèrent de vives inquiétudes. En effet, le vaste établissement de Las Maravillas (pensionnat et école gratuite), à Madrid, fut livré aux flammes et les Frères subirent de multiples tracasseries. Cependant,

malgré les lois persécutrices de 1932, les Frères espagnols purent sauver toutes leurs Œuvres.

Le Frère Adrien mourut après une courte maladie, durant une visite au Scolasticat Universitaire de Lille (2 mars 1934). Ses obsèques donnèrent lieu à une imposante manifestation d'estime pour l'Institut. A Paris, le Gouvernement et les Représentants officiels des pays où la Congrégation dirige des écoles, avaient envoyé des délégués ou s'y trouvaient en personne. Le regretté défunt fut inhumé, à côté de ses sept derniers prédécesseurs, dans le caveau des Supérieurs, au cimetière d'Athis-Mons.

V. — GÉNÉRALAT DU FRÈRE JUNIEN-VICTOR (ÉLU EN 1934)

Le Frère Junien-Victor, Assistant depuis 1923, fut



Le Frère Junien-Victor,
dix-septième Supérieur Général, élu en juin 1934.

placé à la tête de l'Institut par le Chapitre Général, réuni à Lembecq-lez-Hal, le 13 juin 1934.

Quelques mois à peine après son élection, les épreuves commencèrent pour le nouveau Supérieur.

Ce fut d'abord le décès inopiné d'un de ses Assistants, le Frère Anacletus.

Le 5 octobre 1934, les huit Frères de la Communauté de Turon, dans les Asturies (Espagne), furent arrêtés par les révolutionnaires ayant à leur tête le chef de la loge maçonnique locale. Quatre jours après, le 9 au matin, sans jugement, tous furent conduits au cimetière, alignés au bord d'une fosse préalablement creusée, et fusillés en haine de la religion. Le 26 février 1935, on exhuma leurs corps et on les transporta dans le cimetière de la maison de formation de Buggedo. Puisse le sang de ces glorieuses victimes retomber en bénédictions divines sur l'Institut ! Pour les autres communautés des Asturies, les pertes furent seulement matérielles.

Le Très Honoré Frère Junien-Victor a sous son obédience actuellement (1935), 14 300 Frères, 5 000 sujets en formation et 322 000 élèves, répartis en 64 pays, dans les cinq parties du monde. Elèves et professeurs appartiennent à toutes les nations et à toutes les races humaines. Ce caractère international de l'Institut est vraiment catholique, dans le sens étymologique du mot, et bien conforme à la mission surnaturelle confiée par le Christ à ses Apôtres.

TABLEAU SYNOPTIQUE

I Frère Gabriel- Marie (1897-1913)	Avant son élection.	Né à Aurillac, en 1834, de la famille des Brunhes. Il fait son noviciat à Clermont (1850). Professeur à Brioude, Directeur du pensionnat du Puy, Visiteur du district de même nom. Assistant depuis 1882. Il est secondé par le Frère Justinus, Secrétaire Général. Canonisation du Fondateur en 1900. Érection à Paris, de la première église dédiée à saint J.-B. de La Salle. Frère Bénilde déclaré Vénérable, en 1903. Multiples récompenses aux Frères, à l'Exposition universelle de Paris, en 1900. Suppression de l'enseignement congréganiste en France, en 1904. Plus de la moitié des écoles fermées immédiatement (801), les autres devaient l'être avant dix ans.
	Ses joies.	
	Ses épreuves.	Situation des Frères Les uns se sécularisent pour sauver les Œuvres. D'autres transportent leurs pensionnats aux frontières. Beaucoup vont exercer leur zèle à l'étranger, où ils fondent des écoles (Nord de l'Espagne, Baléares, Canaries, Malte) et même des districts (Mexique, Antilles, Panama, Brésil).
	Autres fondations.	Maison-Mère à Lembecq-lez-Hal, Belgique. En Australie, en 1905, par les Frères Irlandais. Au Congo, en 1909, par les Frères Belges. Aux Philippines, en 1911, par des Frères d'Irlande et des États-Unis. En Libye, en 1912, par des Frères Italiens.
	Son œuvre pédagogique et religieuse.	Mathématicien estimé, il stimule l'amour des études parmi les Frères. Réédition de la <i>Règle commune</i> d'après le texte primitif et de la <i>Règle du gouvernement</i> très développée. Publication d'un grand nombre de biographies de Frères remarquables par leur vertu ou leur notoriété. Commencement de la publication du <i>Bulletin des Écoles Chrétiennes</i> , <i>Cours d'Apologétique</i> , <i>Manuels pédagogiques</i> .
Sa démission est acceptée par le Chapitre Général en 1913; il meurt en 1916.		

II
Frère
Imier
de Jésus
(1913-1923)

Avant son élection.	Né au diocèse de Rodez, en 1855. Il entre au noviciat de Rodez en 1869. Professeur, Directeur puis Visiteur à Moulins. Visiteur Général aux États-Unis et en Extrême-Orient (1898-1906). Assistant depuis 1907.
Ses inquiétudes durant la guerre de 1914-1918, de savoir ses enfants dans des camps opposés, ses écoles désorganisées dans les pays belligérants et le recrutement paralysé.	
Réorganisations à la paix.	Multiplication des maîtres, formation des jeunes religieux. Réouverture du Petit-Noviciat et création du Noviciat missionnaire à Lembecq-lez-Hal. Fondation du scolasticat universitaire de Lille. Heureuse extension du district d'Allemagne, création de celui de Tchécoslovaquie, ouverture d'un noviciat en Pologne. Extension de l'Institut en Extrême-Orient par des Frères missionnaires d'Europe Centrale, d'Irlande et d'Angleterre. Fondation du district de New-Orléans et Santa Fé.
Œuvre pédagogique et religieuse.	Professeurs réunis pour reviser les classiques et en augmenter la série. Réédition des <i>Méditations de Saint J.-B. de La Salle</i> et du <i>Catéchisme des Vœux</i> . Publication des <i>Méditations sur les vertus de saint J.-B. de La Salle</i> . Préparation d'une <i>Histoire sainte</i> et d'une <i>Histoire de l'Église</i> . Commencement de la réédition des <i>Méditations du Frère Philippe</i> . Par ses magistrales circulaires du nouvel an, le Supérieur Général exhorte ses Frères à la vie intérieure et à l'apostolat. Bi-centenaire de la mort du saint Fondateur (7 avril 1919).
Sa démission est acceptée par le Chapitre général de 1923; il meurt en 1927.	

III
Frère
Allais-
Charles
(1923-1928)

- Avant son élection. { Né au diocèse du Puy, en 1858.
Entré au noviciat de Paris, en 1876.
Professeur, chef de division, Sous-Directeur à Saint-Nicolas de Vaugirard; Pro-Directeur puis Directeur à Saint-Nicolas d'Igny.
Visiteur de Paris (1899-1905).
Assistant en 1905, il crée le district du Mexique et des Antilles.
- Joies et épreuves. { Le Chapitre général de 1923, qui le nomme Supérieur, porte la durée du Second-Noviciat de 3 à 9 mois, et étend l'enseignement des Frères aux études classiques.
Béatification du Frère Salomon (1926).
Heureuse progression des causes de béatification des Frères Bénilde, Exupérien, Miguel, Mutien-Marie.
Fermeture des écoles de Turquie pendant cinq mois, en 1924.
Réveil de la persécution religieuse au Mexique en 1926.
Des cyclones ruinent les œuvres de la Congrégation aux environs de la Havane (1926) et de Tamatave (1927).
Manuels scolaires refondus ou ajoutés à la collection.
Réédition de la *Règle commune* et de la *Règle du gouvernement*, mises en rapport avec le Droit canon.
- Publications. { Éditions de la *Règle commune* en anglais, allemand, italien, espagnol.
Biographie du bienheureux Salomon, du Vénérable Bénilde et des Frères Alpert, Joseph, Louis, Mutien-Marie, Camille de Jésus.
- Ses grands voyages. { 1925 : Canada, États-Unis, Mexique, Antilles.
1926 : Europe Centrale, Pays du Levant.
1927 : Canada, Amérique Centrale, Colombie, Équateur, Venezuela.
- Circulaires. { Narratives après ses voyages.
Doctrinales, à l'occasion de la nouvelle année.

Sa mort en 1928, après une courte maladie.

IV
Frère
Adrien
(1928-1934)

- Avant son élection. { Né en 1867. Frère de son prédécesseur.
Entré au noviciat de Paris en 1882.
Professeur à Saint-Nicolas de Vaugirard.
Directeur du petit-noviciat de Paris.
Pro-Directeur à Saint-Nicolas de Vaugirard (1904-1905), puis à Froyennes (1906-1912).
Visiteur du Puy (1912-1913).
Assistant de 1913 à 1928.
- Circulaires. { Remarquables de fond et de forme.
Expliquent, chaque année, l'un des *Dix préceptes de l'Institut*.
- Publications. { Rééditions. { Le Culte en deux volumes :
La Grâce et La Liturgie.
Saint Jean-Baptiste de La Salle par Ravelet. *Vie des Saints. Catéchisme en exemples.*
- Joies et épreuves. { *Sources de Réflexions. Réflexion aux jeunes élèves. Choix de Notices nécrologiques.*
Biographie des Frères Barthélémy, Irénée, Philippe, Maixence-Vital.
Multiplication des vocations indigènes dans les pays de mission.
Établissement des Frères à Saint-Dominique, au Japon, au Portugal.
Angoisses occasionnées par une violente persécution au Mexique et par la Révolution d'Espagne.

Meurt le 2 mars 1934, après une courte maladie.
Est inhumé dans le caveau des Supérieurs, au cimetière d'Athis, avec ses sept derniers prédécesseurs.

V
Frère
Junien-
Victor
élu en 1934

- Assistant depuis 1923.
Nommé par le Chapitre Général de 1934.
Huit Frères de la communauté de Turon, sont fusillés, en haine de la religion par les révolutionnaires des Asturies, Espagne, le 9 octobre 1934.
Le Supérieur Général a autorité sur environ 14 300 Frères, 5 000 sujets en formation et son Institut donne l'éducation à 322 000 élèves dispersés dans les cinq parties du monde.

La plupart des écoles sont subventionnées par le gouvernement.

Outre les externats primaires gratuits, qui forment la

CHAPITRE XIV

SITUATION DE L'INSTITUT EN EUROPE A LA FIN DE 1934¹

SOMMAIRE. — 1° Développement de l'Institut en Europe. 2° Angleterre et Irlande. 3° Belgique. 4° France. 5° Espagne. 6° Italie. 7° Allemagne. 8° Autriche-Hongrie. 9° Tchécoslovaquie.

1. Développement de l'Institut en Europe. — Fondé à Reims, par saint Jean-Baptiste de La Salle, l'Institut s'étendit d'abord en France, puis en Europe occidentale, méridionale et centrale où il s'est le plus développé. Il y compte 825 établissements avec 8 600 Frères et 171 000 élèves, soit environ les deux-tiers du nombre total.

2. Angleterre et Irlande. — Arrivés en Angleterre en 1855, les Frères n'y ont vraiment progressé qu'après la fondation, en 1870, d'un noviciat, transféré, en 1881, à Castletown, en Irlande, où existe aussi un petit-noviciat.

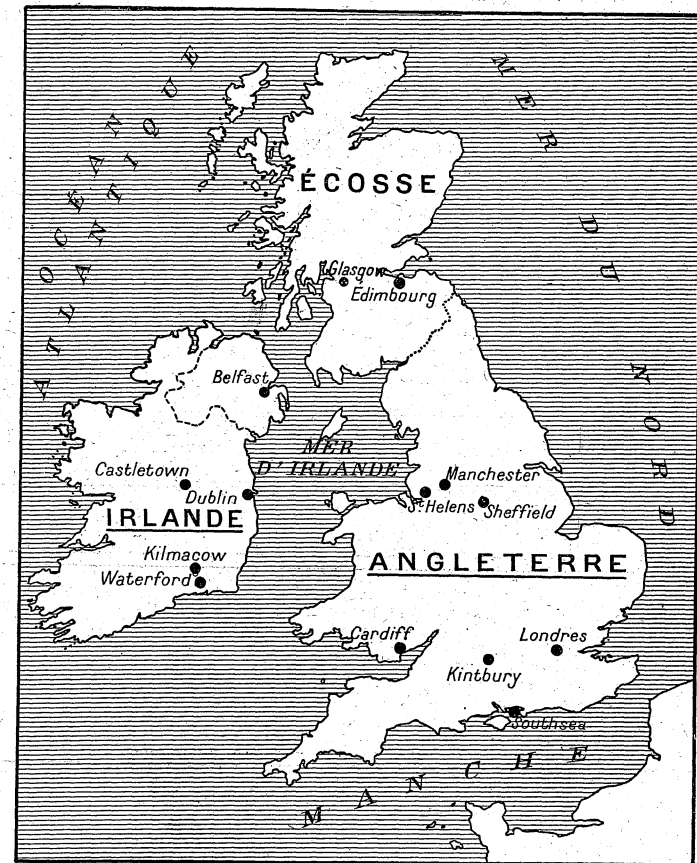
Il y a un scolasticat à Kilmacow et un autre à Waterford, qui possède en outre une école normale.

L'Angleterre a un juvénat et un scolasticat à Kintbury, et un deuxième scolasticat à Londres.

Actuellement le district d'Angleterre-Irlande compte 56 établissements avec 570 Frères et 9 900 élèves répartis à peu près également entre les deux pays.

1. Pour faciliter l'établissement des cartes qui illustrent les trois derniers chapitres, on a adopté l'ordre géographique dans l'étude de la situation actuelle de l'Institut par pays.

Les statistiques suivantes datent du 31 décembre 1934.

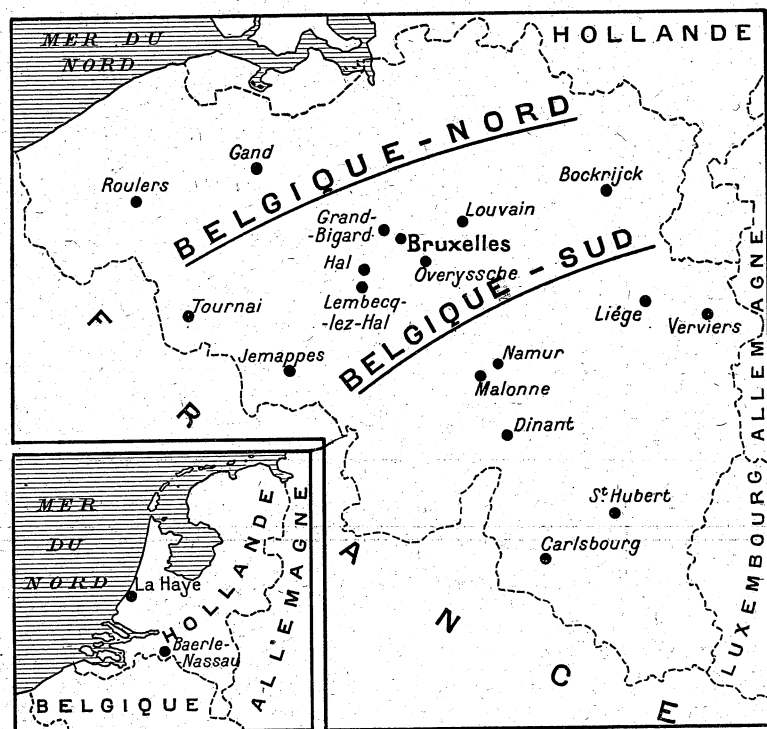


Carte pour l'Histoire de l'Institut en Angleterre et Irlande.

(Le nom du district est souligné).

majorité, on compte encore plusieurs pensions de correction, des externats secondaires gratuits à Belfast, Cardiff, Edimbourg, Glasgow, Manchester, Saint-Helens, Sheffield (De la Salle Collège et Saint-Mary's College) et des pensionnats secondaires à Londres (Collège de Beulah-Hill, Académie de Blackheath), à Manchester et à Southsea.

3. Belgique et Hollande. — La *Belgique* accueillit les Frères au début de la Révolution française et ils y fondèrent une première école à Saint-Hubert. Fermée pendant la tourmente révolutionnaire, elle rouvrit ses portes en



Carte pour l'Histoire de l'Institut en Belgique.

(Le nom des districts est souligné).

1815, et d'autres écoles commencèrent à s'organiser, mais le gouvernement hollandais les fit bientôt fermer (1826).

L'Institut s'établit de nouveau dans le pays en 1831 et s'y développa considérablement.

La Belgique compte aujourd'hui 137 établissements avec 1430 Frères et 36 000 élèves. Elle a des écoles primaires subventionnées par l'État, la province ou la commune ; des écoles moyennes ou secondaires, supérieures et spéciales préparant aux examens universitaires, à l'armée, à l'admi-

nistration publique, au commerce, à l'agriculture : Malonne, Carlsbourg, Saint-Amand de Gand, Saint-Gilles (Bruxelles), Jemappes sont les plus importants de ces établissements. Malonne, Carlsbourg et Bruxelles ont en outre une école normale, préparant des maîtres pour l'enseignement primaire ; des professeurs pour les écoles moyennes sont formés à Malonne.

Pendant 58 ans, cette maison jouit de la présence du modeste et pieux Frère Mutien-Marie qui y mourut en odeur de sainteté en 1917.

Bruxelles possède une école supérieure de pédagogie dirigée par les Frères.

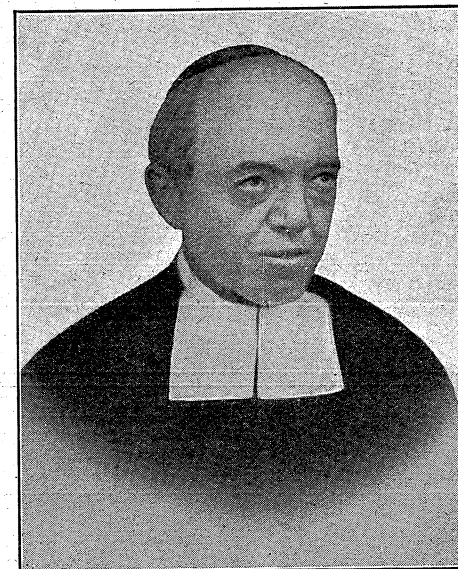
Les Écoles Saint-Luc, au nombre de sept, ont concouru à rénover les métiers d'art. Leur enseignement est renommé pour l'architecture, la sculpture, le vitrail, les arts décoratifs. Leurs nombreux anciens élèves tiennent aujourd'hui une

place importante parmi les artistes de la Belgique. Après la Grande Guerre, au concours de reconstruction des régions dévastées, ils ont obtenu 81 prix sur 94.

Les Frères de Carlsbourg publient un périodique mensuel, la *Revue belge de Pédagogie*, vrai modèle du genre, très estimé du personnel enseignant.

Les procures de Bruxelles et de Namur éditent une remarquable série de manuels scolaires.

Les maisons de formation du district de *Belgique-Sud* se trouvent à Bockrijck (juvénat et noviciat), à Malonne



Le Frère Mutien-Marie.

(scolasticat) et à Louvain (juvénat, scolasticat et scolasticat universitaire); celles du district de *Belgique-Nord* sont à Overysse (petit-noviciat), à Grand-Bigard (noviciat), à Roulers et à Bruxelles (scolasticat et école supérieure de pédagogie).

Au district de Belgique-Nord se rattachent huit *établissements néerlandais*, entre autres l'orphelinat de La Haye, le noviciat et le scolasticat de Baerle-Nassau.

4. La France, berceau de l'Institut, ne possède plus, comme en 1904, 1 500 écoles, dans lesquelles 10 000 Frères donnaient l'instruction et l'éducation à 200 000 élèves. Cependant, bien que la Congrégation ne jouisse plus de l'existence officielle en France, son action y est encore considérable puisque, dans des centaines d'établissements, plusieurs milliers de maîtres restent fidèles à l'esprit, aux méthodes et à toutes les pratiques établies par le saint Fondateur, des Écoles Chrétiennes.

Par les Amicales d'anciens élèves, par l'Association Saint-Benoît-Joseph Labre, par le Syndicat des employés du commerce et de l'industrie, les anciens élèves des Frères constituent une force morale et civique au sein de la nation. Beaucoup d'entre eux occupent des situations sociales éminentes.

A proximité des frontières, en Angleterre, Belgique, Hollande, Grand-Duché de Luxembourg, Italie, les Frères exilés voient accourir dans leurs classes de nombreux jeunes gens, venus de France (voir les pensionnats, p. 134), et dont une élite se prépare, dans des maisons de formation, à continuer l'Œuvre de leurs maîtres religieux : à Vimiera (Guernesey), noviciat et scolasticat du district de Quimper ; aux Vauxbelets (Guernesey), petit-noviciat, et à Douvres (Angleterre), noviciat et scolasticat du district de Nantes ; à Pecq (Belgique), noviciat des districts de Cambrai et de Saint-Omer ; à Hal (Belgique), noviciat et scolasticat des districts de Paris et du Puy ; à Bettange-sur-Mess (Grand-Duché de Luxembourg), petit-noviciat et scolasticat du district de Reims ; à Rivalta-Torinese (Italie), noviciat et

scolasticat du district de Chambéry ; à Fortianell (Espagne), noviciat du district de Béziers ; à Pont d'Inca (Baléares),



Carte pour l'Histoire de l'Institut en France depuis la Révolution.

(Le nom des districts est souligné).

juvénat, noviciat et scolasticat du district d'Avignon et Baléares.

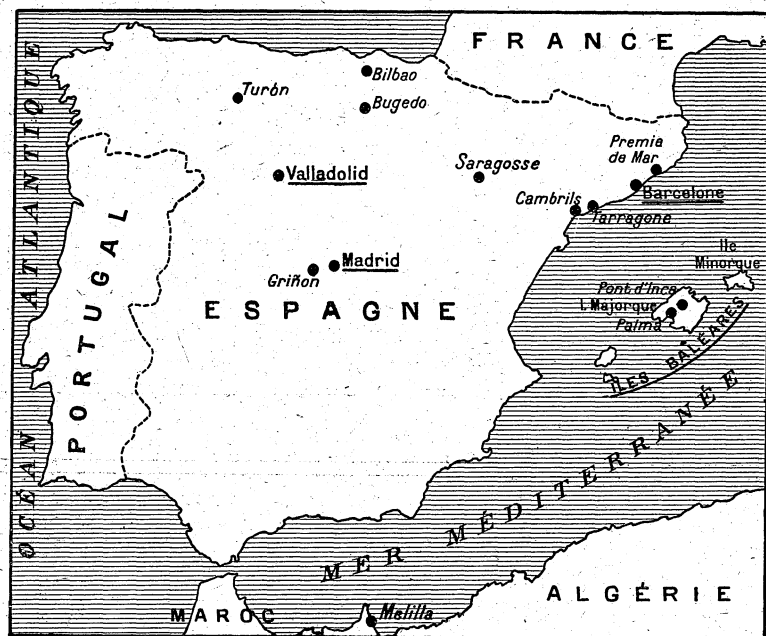
Quelques écoles, encore ouvertes en France au début de la Grande Guerre, et les noviciats missionnaires de Caluire-lez-Lyon, Saint-Maurice-l'Exil et Talence-lez-Bordeaux sont restés en exercice.

Du district de Marseille font partie les trois écoles publi-

ques de la principauté de Monaco, où 51 Frères élèvent 1 200 jeunes Monégasques.

Le scolasticat universitaire de Lille assure à de jeunes Frères français la continuation de leurs études supérieures dans une grande université catholique.

A la suite du vote, par la Chambre des députés, en 1929, du



Carte pour l'Histoire de l'Institut en Espagne.

(Le nom des districts est souligné).

« Projet d'Institut missionnaire », la liquidation des biens de la Congrégation a été suspendue, et, de ce fait, treize de ses établissements abritent encore ses vieillards et ses infirmes.

Enfin, le Secrétariat Général et la Procure Générale restent toujours à Paris et sont un centre de composition et de diffusion de manuels scolaires et d'ouvrages de piété et d'instruction religieuse édités par l'Institut.

5. Espagne. — Depuis l'arrivée des six premiers Frères à Madrid, en 1878, l'Institut s'est rapidement développé en

Espagne. Il y compte 130 établissements avec 1 610 Frères et 39 000 élèves.

Des fondations pieuses soutiennent beaucoup d'écoles populaires et gratuites. Des écoles secondaires et commerciales fleurissent dans les grandes villes : celles de Madrid, Melilla, Barcelone, Valladolid, Bilbao, Saragosse, Tarragone, Palma sont les principales.

Leurs patronages, leurs Amicales d'anciens élèves, leurs associations de travail, et de secours mutuels sont également très prospères.

Les Œuvres de l'Institut en Espagne sont groupées en trois districts dotés chacun de ses maisons de formation : à Cambrils pour le district de *Barcelone*, à Grifon pour celui de *Madrid*, et à Buggedo pour celui de *Valladolid*.

Les procurés de Madrid et de Barcelone éditent les Classiques « Bruno », composés par des membres de l'Institut; ils sont très appréciés, même dans l'enseignement officiel.

6. L'Italie bénéficia de la première fondation de l'Institut hors de France. En 1700, le Frère Gabriel Drolin, fut envoyé à Rome par M. de La Salle; il y ouvrit une école en 1705.

Sous l'égide du Souverain Pontife, la Congrégation échappa, à Rome et à Orvieto, à la tourmente révolutionnaire. Elle survécut sous la haute direction du Frère Frumence, nommé Vicaire général par le pape Pie VI.

Actuellement, on compte en Italie 43 maisons comprenant 694 Frères donnant l'instruction à 10 500 élèves. Ils sont répartis en deux districts ayant chacun les trois groupes réguliers de formation : à Albano Laziale pour le district de *Rome*, et à Grugliasco pour celui de *Turin*.

Selon l'esprit de l'Institut, la plupart de ces établissements sont des écoles primaires destinées aux classes populaires; mais il y a aussi des écoles professionnelles, des collèges secondaires, avec Institut technique et lycée classique; les plus importants sont : le collège Saint-Joseph à Turin, l'Institut Gonzaga à Milan, le collège de La Salle à Béné-

vent où fonctionne un important observatoire géodynamique, le collège Saint-Joseph à Rome, complété par l'Institut de Mérode où 300 jeunes gens poursuivent des études supérieures.

A Pompéi, un orphelinat d'un caractère bien spécial fait l'éducation des fils de prisonniers.

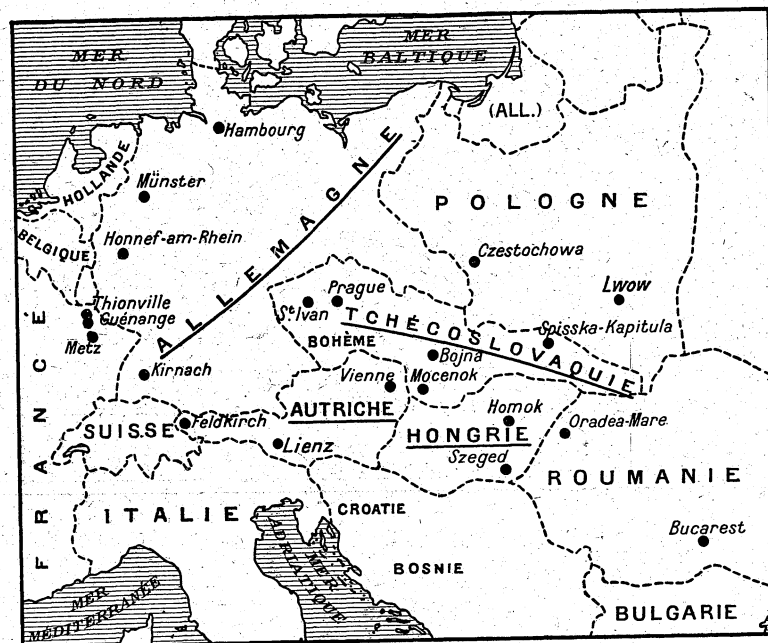
Les Frères d'Italie éditent des manuels scolaires très appréciés.



Carte pour l'Histoire de l'Institut en Italie.

(Le nom des districts est souligné).

7. Allemagne. — Les Frères pénétrèrent dans ce pays en 1850, Le kulturkampf ou la guerre déchaînée par Bismarck contre le catholicisme les en expulsa, sauf à Metz où une de leurs écoles survécut. En 1902, le gouvernement impérial autorisa les Frères à prendre la direction d'une maison de correction, à Guénange, près de Thionville.



Carte pour l'Histoire de l'Institut en Europe centrale.

(Le nom des districts est souligné).

Après la guerre mondiale, le district d'Allemagne fut constitué avec des sujets formés en Belgique avant la guerre, et se développa rapidement. Les Frères y ouvrirent des écoles populaires, commerciales, industrielles, agricoles, des écoles moyennes ou secondaires et des maisons de famille.

Le district compte aujourd'hui 16 établissements avec 266 Frères et 1900 élèves. Son centre, avec le petit-noviciat et le scolasticat, est à Kirnach dans la Forêt Noire; le noviciat, à Honnef am Rhein, et le scolasticat universitaire, à Münster.

8. Autriche, Hongrie et Roumanie. — Les traités consécutifs à la Grande Guerre disloquèrent l'empire austro-hongrois, et le district autrichien subit les conséquences de ce démembrement. Il perdit ses établissements de Croatie et de Bosnie, fermés par le gouvernement yougoslave, et ses maisons de Bohême qui forment un nouveau district.

Partout ailleurs, les œuvres d'avant-guerre subsistent et même s'agrandissent, mais plusieurs frontières politiques séparent aujourd'hui les diverses communautés de ce district : 16 se trouvent en Autriche, 3 en Hongrie, 5 en Roumanie. Au total 400 Frères, dont 300 en Autriche, instruisent 6000 élèves.

A Vienne, siège du district, l'Institut dirige sept établissements ; le plus ancien, un orphelinat d'État, fut confié aux Frères en 1857.

La majorité des établissements du district sont des écoles primaires, cependant il y a trois écoles secondaires, une à Vienne et deux à Bucarest, trois écoles commerciales (Vienne, Feldkirch, Lienz) et une école professionnelle, à Homok.

A Strebersdorf, faubourg de Vienne, sont groupées le petit-noviciat, le scolasticat, un pensionnat et une école normale ; à Feldkirch, dans le Vorarlberg, il existe aussi une école normale avec une école primaire annexe, utilisée pour la formation pédagogique des normaliens ; le noviciat a été récemment transféré à Laubegg dans la banlieue de la capitale.

La Hongrie a un noviciat à Homok et un scolasticat à Szeged.

La Roumanie possède aussi un petit-noviciat et un scolasticat à Oradea-Mare.

9. Tchécoslovaquie et Pologne. — Depuis la guerre mondiale, ce pays forme un district dont le centre est à Prague. En 1935, on y a rattaché les trois maisons de Pologne. Il compte 10 établissements, 120 Frères et 1600 élèves. Le petit-noviciat est à Bojna ; le noviciat, à Mocenok ; Saint-Yvan et Spisska Kapitula ont à la fois un scolasticat et une école normale.

En Pologne, l'Institut possède une école à Lwow et les trois autres groupes de formation à Czestochowa, à l'ombre du sanctuaire national.

TABEAU SYNOPTIQUE

En Europe se trouvent environ les deux tiers des maisons des Frères et de leurs élèves.

L'Institut en Europe

Angleterre et Irlande.	56 maisons, 570 Frères et 9 900 élèves. L'Irlande possède ses trois maisons de formation ; l'Angleterre a un juvénat et un scolasticat. La plupart des écoles sont subventionnées par l'État.
	137 maisons, 1 430 Frères et 36 000 élèves. Écoles primaires recevant des subventions de l'État, écoles moyennes, supérieures et spéciales. Écoles normales à Malonne, Carlsbourg, Bruxelles.
Belgique. et Hollande	École supérieure de pédagogie à Bruxelles. Sept écoles Saint-Luc. Les procures de Namur et de Bruxelles éditent des manuels scolaires très appréciés. Les districts de Belgique-Sud et de Belgique-Nord ont chacun leurs maisons de formation. Les établissements hollandais se rattachent au district de Belgique-Nord.
	De nombreux maîtres enseignent selon l'esprit et les méthodes de saint Jean-Baptiste de La Salle. Au-delà des frontières, des pensionnats et des maisons de formation reçoivent des élèves français.
France.	Trois noviciats missionnaires : Caluire, Saint-Maurice-l'Exil et Talence. Scolasticat universitaire de Lille. Maisons de retraite pour vieillards et infirmes. Secrétariat Général et Procure Générale à Paris, centre de composition et de diffusion de manuels scolaires et d'ouvrages d'Institut.
	130 maisons, 1 610 Frères, 39 000 élèves. Beaucoup d'écoles populaires gratuites entretenues par des fondations pieuses. Écoles secondaires et commerciales florissantes dans les grandes villes.
Espagne.	Trois districts : Barcelone, Madrid et Valladolid ayant chacun ses maisons de formation. Les procures de Madrid et de Barcelone éditent des manuels scolaires très appréciés.

L'Institut
en
Europe
(suite)

Italie.

43 maisons, 665 Frères et 10500 élèves, répartis en deux districts : Rome et Turin ayant chacun ses maisons de formation.

Écoles primaires populaires, écoles professionnelles, collèges secondaires avec Institut technique et lycée classique pour la préparation aux études supérieures.

Orphelinat spécial pour fils de prisonniers. Les Frères éditent des manuels scolaires.

Allemagne.

District organisé depuis la Grande Guerre. 16 maisons, 266 Frères et 1900 élèves.

Écoles populaires, commerciales, agricoles, industrielles.

Écoles secondaires, maisons de famille. Kirnach centre du district; maisons de formation.

Autriche,
Hongrie,
Roumanie.

27 maisons, 420 Frères et 6000 élèves répartis en Autriche, Hongrie, Roumanie.

Écoles primaires, 3 écoles secondaires, 3 écoles commerciales, une école professionnelle.

Vienne, centre du district et maisons de formation.

Écoles normales à Vienne et à Feldkirch.

District détaché, depuis la Grande Guerre de celui d'Autriche-Hongrie.

10 maisons, 120 Frères et 1600 élèves.

Tchéco-
slovaquie.
Pologne.

Trois maisons de formation et une École normale. Le centre du district est à Prague.

Trois autres groupes de formation à Czestochowa, en Pologne.

CHAPITRE XV

SITUATION DE L'INSTITUT EN AMÉRIQUE
ET EN AUSTRALIE A LA FIN DE 1934

SOMMAIRE. — 1° Développement de l'Institut en Amérique. 2° Canada. 3° États-Unis. 4° Antilles et Mexique. 5° Panama, Nicaragua et Vénézuéla. 6° Colombie. 7° Équateur et Pérou. 8° Chili. 9° Argentine et Bolivie. 10° Brésil. 11° Australie.

1. Développement de l'Institut en Amérique. —

Depuis son introduction en Amérique, en 1837, la Congrégation n'a pas cessé de s'y développer.

Elle y compte aujourd'hui 306 établissements, avec 4 235 Frères instruisant 101 000 élèves, soit le quart environ du total de l'Institut.

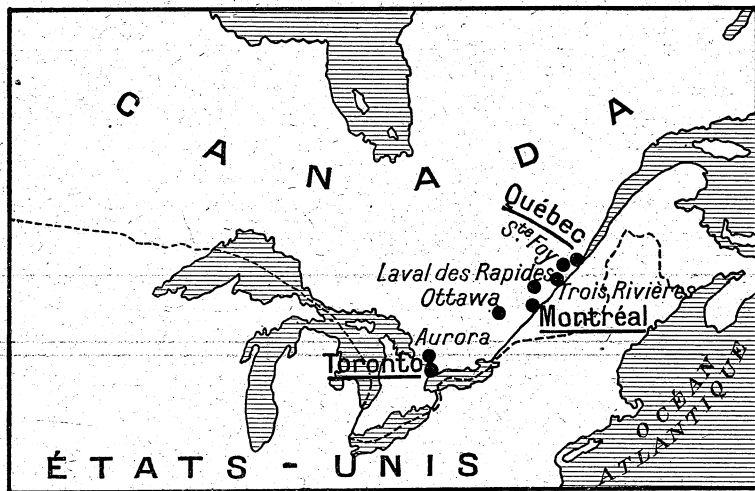
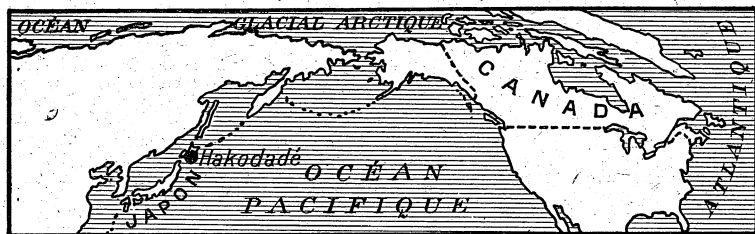
2. Canada. — Quatre Frères ouvrirent à Montréal la première école de l'Institut en Amérique.

Aujourd'hui, les fils de saint Jean-Baptiste de La Salle comptent au Canada 84 établissements, 1250 Frères et 31400 élèves, répartis en trois districts : ceux de *Montréal* et de *Québec* de langue française; celui de *Toronto* de langue anglaise.

Chacun de ces districts possède ses trois groupes de formation : à Laval-des-Rapides pour le district de *Montréal*, à Sainte-Foy pour celui de *Québec* et à Aurora pour celui de *Toronto*.

Dans ce vaste pays, l'Institut dirige 61 écoles primaires officielles entretenues par les municipalités; des Académies commerciales, parfaitement outillées, à Toronto, Ottawa,

Québec, Montréal et Trois-Rivières. L'Institut supérieur de pédagogie de Montréal est affilié à l'Université de cette



Carte pour l'Histoire de l'Institut au Canada.

(Le nom des districts est souligné).

ville, tandis que l'Académie commerciale de Québec, l'est à l'Université Laval de la même ville.

Le plus important collège canadien de la Congrégation est celui du Mont-Saint-Louis à Montréal.

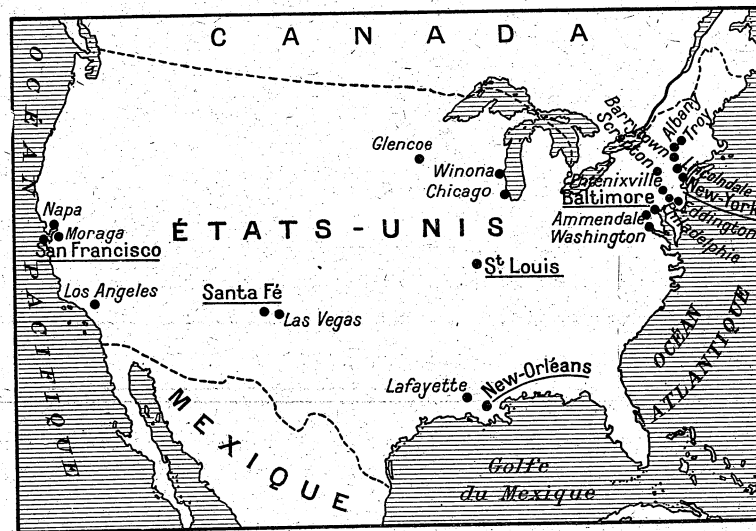
Quatre Frères du district de Montréal se sont établis à Hakodaté, au Japon, en 1932.

La procure de Montréal édite des manuels scolaires très appréciés.

3. États-Unis. — Introduits dans la grande République américaine, en 1846, par le Frère Facile venu du Canada,

les Frères, aujourd'hui au nombre de 1450, y dirigent 99 établissements, avec 31400 élèves.

Ils sont répartis en cinq districts qui possèdent chacun ses trois groupes de formation : à Barrytown (juvénat et noviciat) et à Washington (scolasticat) pour le district de *New-York* ; à Ammendale (juvénat et noviciat), à Eddington, Phoenixville et Washington (scolasticats) pour le district de *Baltimore* ; à Glencoe (juvénat, noviciat et



Carte pour l'Histoire de l'Institut aux États-Unis.

(Le nom des districts est souligné).

scolasticat), à Winona (scolasticat) et à Chicago (scolasticat supérieur) pour le district de *Saint-Louis* ; à Napa (juvénat et noviciat) et à Moraga (scolasticat) pour le district de *San Francisco* ; à Lafayette (juvénat et noviciat) et à Las Vegas (juvénat et scolasticat) pour le district de *New-Orléans-Santa Fé*.

Leurs écoles élémentaires instruisent gratuitement plus de 20 000 enfants.

Les Protectories de New-York, Philadelphie, Troy et Albany sont d'importantes pensions de réforme.

Manhattan College de New-York, Saint-Mary's College

de Winona, La Salle College de Philadelphie, le collège de Scranton, Saint-Mary's College de Moraga, et Saint-Michael's College de Santa Fé donnent des cours conduisant à l'obtention de diplômes universitaires; 41 écoles secondaires sont affiliées à ces collèges; 33 archevêques ou évêques américains sont d'anciens élèves de ces écoles.

4. Les Antilles et le Mexique forment un seul district, fondé en 1905, par des Frères venus de France. Il compte 17 établissements, 245 Frères et 5400 élèves.

Au Mexique, la révolution, dont le caractère antireligieux se manifesta progressivement, anéantit toutes les Œuvres de l'Institut, en 1914. Les Frères quittèrent alors ce pays pour se réfugier à Cuba et aux États-Unis où ils fondèrent le district de New-Orléans-Santa Fé.

Profitant d'une accalmie relative, les Frères rentrèrent au Mexique en 1916 pour opérer de courageux recommencements. Mais en 1925, une satanique persécution qui dure encore aujourd'hui (1935), s'abattit à nouveau sur ce malheureux pays.

Cuba possède plusieurs écoles gratuites et l'important collège de Vedado, à la Havane.

A la demande du Saint-Siège, le district a fondé en 1933, une école dans la République de Saint-Domingue.

Les maisons de formation se trouvent dans diverses localités du district. Il y a un juvénat à Guatao (île Cuba).

5. Les États de Panama, Nicaragua et Vénézuéla connaissent l'Institut depuis 1903, mais les écoles y sont encore peu nombreuses à cause surtout du recrutement difficile des maîtres.

Ces trois États forment le district de *Panama* qui compte aujourd'hui 15 établissements, 180 Frères et 3260 élèves, dont plus de la moitié sont au Vénézuéla.

Managua, au Nicaragua, possède un important collège.

Le petit-noviciat, le noviciat et le scolasticat sont à Los Dos Caminos, près de Caracas; il y a trois autres groupes de formation à Premiá de Mar, en Espagne.

6. Colombie. — Sur la demande de l'évêque de Medellin, les Frères s'établirent dans cette ville en 1890.

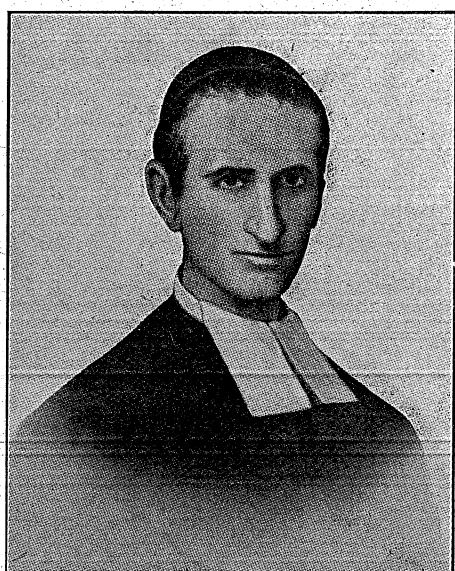


Carte pour l'Histoire de l'Institut dans l'Amérique latine.
(Le nom des districts est souligné).

Aujourd'hui, l'Institut compte, en Colombie, 36 établissements, avec 489 Frères et 8 300 élèves, répartis en deux districts ayant chacun ses groupes de formation : à Chapinero (juvénat et scolasticat) et à Bogota (noviciat) pour le district de *Bogota*; à San Pedro pour celui de *Medellin*.

Les Frères y dirigent des écoles primaires, secondaires, commerciales, industrielles et agricoles.

7. Équateur et Pérou. — L'Équateur vit le premier établissement sud-américain de la Congrégation. Sur la demande de l'illustre Président Garcia Moreno, qui leur confia son fils, les Frères ouvrirent une école à Quito et une autre à Cuenca, en 1863.



Le Frère Miguel.

Ce pays a fourni à l'Institut d'excellentes recrues, entre autres le Frère Miguel, aussi modeste que savant, mort en odeur de sainteté, en 1910.

Les Frères (165) y dirigent des écoles privées (20) généralement gratuites comptant près de 7 300 élèves.

Avec le Pérou (5 maisons, 47 Frères et 2 200 élèves),

l'Équateur forme un district ayant ses groupes de formation : à Cuenca (juvénat), à la Magdalena près de Quito (noviciat et scolasticat) et à Aréquipa au Pérou (petit-noviciat). Dans cette dernière ville, l'Institut dirige aussi une école normale.

Les manuels scolaires édités par la procure de Quito sont utilisés par toutes les écoles congréganistes du district.

8. Chili. — La direction d'un orphelinat, offerte à la Congrégation en 1877, amena les Frères au Chili. Longtemps ils n'y possédèrent que trois maisons.

Aujourd'hui l'Institut y compte 13 établissements,

128 Frères et 3 740 élèves. Les trois groupes de formation sont à Nuñoa. Santiago a un Institut commercial et sa procure éditte des manuels scolaires très appréciés.

9. Argentine et Bolivie. — Appelés à Buenos-Aires par les Lazaristes, en 1889, les Frères y ouvrirent une école libre. Actuellement ils sont au nombre de 200, répartis en 14 établissements où ils instruisent 5 000 élèves. Le collège de La Salle, à Buenos-Aires, en compte 1 200 à lui seul.

La Bolivie (2 maisons, 25 Frères et 750 élèves) appar-



Carte pour l'Histoire de l'Institut en Australie.

(Le nom du district est souligné).

tient au district de l'Argentine. Les trois groupes de formation sont établis à Florida. A San Isidro, une école normale est annexée au collège de cette ville.

Les Frères de Buenos-Aires éditent des manuels scolaires qu'utilisent les écoles congréganistes du pays et même quelques écoles officielles.

10. Le Brésil vit arriver les premiers Frères en 1907. Aujourd'hui ce pays compte 8 établissements, 122 Frères et 2 800 élèves. Les trois groupes de formation sont à Cañoas. Trois collèges entretiennent chacun une école gratuite et délivrent les titres officiels de l'enseignement secondaire et commercial.

Ces établissements sont cantonnés dans le Brésil méridional.

11. Australie. — Sur l'appel du cardinal archevêque de Sydney, les Frères ouvrirent une première école en Australie, en 1905. Actuellement, ils ont 16 établissements, où 115 Frères instruisent 3000 élèves.

Le district d'Australie a trois groupes de formation à Cootamundra, un juvénat et un scolasticat à Oakhill ; il possède des collèges d'enseignement secondaire à Melbourne, à Sydney et à Armidale ; ce dernier est le plus important.

TABLEAU SYNOPTIQUE

L'Institut en Amérique	Environ le quart de l'ensemble de l'Institut.	
	Canada.	84 maisons, 1250 Frères et 31 400 élèves Trois districts : Montréal, Québec et Toronto, ayant chacun ses groupes de formation. 61 écoles officielles, des Académies et un Institut supérieur de pédagogie. La procure de Montréal édite des manuels scolaires.
	États-Unis.	99 maisons, 1450 Frères et 31 400 élèves. Cinq districts : New-York, Baltimore, Saint-Louis, San Francisco, New-Orleans-Santa Fé, ayant chacun ses groupes de formation. 20 000 élèves gratuits; des Protectories ou pensions de réforme à New-York, Philadelphie, Troy et Albany. Des collèges secondaires affiliés à cinq établissements universitaires supérieurs délivrant des diplômes : Manhattan College de New-York, Saint-Mary's College de Winona, La Salle College de Philadelphie, le collège de Scranton, Saint-Mary's College de Moraga.
	Antilles et Mexique.	17 maisons, 245 Frères et 5 400 élèves formant un seul district. La persécution religieuse empêche toute activité au Mexique. Cuba possède des écoles gratuites et l'important collège du Vedado à la Havane. Maisons de formation en diverses localités du district.
	Panama, Nicaragua, et Vénézuéla.	Ils forment le district de Panama. 15 maisons, 180 Frères et 3 260 élèves dont plus de la moitié au Vénézuéla. Trois groupes de formation au Vénézuéla et trois autres groupes en Espagne.

L'Institut en Amérique (suite)	Colombie.	36 maisons, 530 Frères et 8 300 élèves. Deux districts : Bogota et Medellin ayant chacun ses maisons de formation. Écoles primaires, secondaires et spéciales.
	Équateur et Pérou.	Ils forment le district de l'Équateur. 25 maisons, 212 Frères et 9 500 élèves. Trois groupes de formation. Écoles primaires; une école normale à Aréquipa. La procure de Quito édite des manuels scolaires.
	Chili.	13 maisons, 128 Frères et 3 740 élèves. Trois groupes de formation et un Institut commercial. La procure de Santiago édite des manuels scolaires.
	Argentine et Bolivie.	Ces deux États forment le district d'Argentine. 16 maisons, 230 Frères et 5 750 élèves. Trois groupes de formation, le superbe Collège de La Salle, à Buenos-Aires, et une École normale à San Isidro. Les Frères éditent des manuels scolaires.
	Brésil.	8 maisons, 122 Frères et 2 800 élèves. Trois groupes de formation à Caños.
	L'Institut en Australie	16 maisons, 115 Frères et 3 000 élèves. Trois groupes de formation, à Cootamundra. Trois collèges d'enseignement secondaire.

CHAPITRE XVI

L'INSTITUT EN PAYS DE MISSION

SOMMAIRE. — I. *Les écoles des Frères en pays de mission*: 1° Nécessité des écoles. 2° Organisation des écoles des Frères en pays de mission. 3° Résultats obtenus par les écoles des Frères en pays de mission. — II. *L'Institut en Afrique*: 1° Afrique du Nord. 2° Congo belge. 3° Afrique australe anglaise. 4° La Réunion, Madagascar et Maurice. 5° Égypte. — III. *L'Institut dans les Balkans et en Asie*: 1° Turquie, Bulgarie, Grèce, Dodécannèse. 2° Palestine et Syrie. 3° Indes anglaises. 4° Indochine française. 5° Recrutement indigène.

I. LES ÉCOLES DES FRÈRES
EN PAYS DE MISSION

1. Nécessité des écoles. — Pour la défense ou la propagation de la foi, l'école est non moins nécessaire en pays de mission que partout ailleurs. Là aussi « qui a l'enfant tient l'avenir ».

Les ennemis de Dieu l'ont compris, et ses amis n'en sont pas moins persuadés : « C'est l'école des Frères qui a fait notre paroisse chinoise », déclarait un ancien missionnaire de Singapore.

Presque partout, dans les pays de mission, la propagande catholique se heurte au prosélytisme protestant, et celui-ci s'exerce principalement par l'école. Grâce aux revenus considérables dont elles disposent, les missions protestantes américaines et anglaises multiplient leurs écoles. Il est indispensable que les catholiques les imitent s'ils ne veulent pas leur abandonner toutes leurs conquêtes apostoliques. L'Institut de saint Jean-Baptiste de La Salle

joint ses efforts à ceux des autres Congrégations missionnaires pour empêcher ce malheur.

2. Organisation des écoles des Frères en pays de mission. — Dans les contrées catholiques, les Frères n'admettent généralement, dans leurs écoles, que des enfants catholiques, tandis que, dans les pays de mission, ils ouvrent leurs classes à tous indistinctement : schismatiques, protestants, musulmans, israélites, païens.

Conformément aux prescriptions de leur Règle, ils donnent, tous les jours, à tous leurs élèves, partout où cela est possible, une courte instruction morale, matin et soir (la réflexion) et une leçon de catéchisme. Ils prennent toutes les précautions nécessaires pour ne pas blesser les consciences d'enfants, dont la bonne foi est incontestable. S'ils s'adressent à des schismatiques, ils s'abstiennent de censurer les auteurs du schisme. Ils n'interrogent pas les israélites ou les musulmans sur la personnalité divine de Jésus-Christ. Mais à tous, ils exposent la morale chrétienne et le dogme catholique.

Les croyances individuelles ainsi respectées, la leçon est suivie par toute la classe avec une attention souvent surprenante.

Les discussions sur les religions, aussi bien que sur les nationalités, sont prudemment interdites entre élèves.

Dans des écoles essentiellement confessionnelles, les Frères parviennent ainsi à grouper, et à maintenir dans une franche camaraderie, des milliers d'élèves de toute religion et de toute race. Aucun incident ne trouble la paix et la bonne entente. Éloquente réponse aux accusations de fanatisme et d'intolérance!

3. Résultats obtenus par les écoles des Frères en pays de mission. — Si par un zèle hors de propos, les Frères écartaient de leurs classes les enfants non catholiques, ils risqueraient fort de supprimer du même coup l'enseignement chrétien dans les pays infidèles. En effet, les élèves catholiques ne seraient généralement pas assez

nombreux pour assurer à eux seuls la vitalité des écoles religieuses, et, par une triste conséquence, ils se verraient obligés de fréquenter eux-mêmes les établissements protestants ou laïques.

En outre, la plupart des collèges, en pays de mission, entretiennent des écoles gratuites et même parfois des orphelinats pour les enfants catholiques pauvres.

Les conversions ne sont pas rares, soit durant les études, soit après la sortie des classes ; elles seraient bien plus nombreuses encore, sans les nombreux obstacles extérieurs qui s'y opposent, particulièrement dans les contrées où règne le schisme grec ou l'islamisme. La situation d'un grec ou d'un musulman converti est, parmi les siens, pire que celle d'un lépreux.

Les écoles des Frères n'en sont pas moins des centres de rayonnement religieux. Si tous leurs élèves ne se convertissent pas, tous, du moins, apprennent à connaître le catholicisme, à estimer ses prêtres et ses religieux ; ils perdent, pour la plupart, les préjugés anticatholiques de leur milieu social. Quand ils quittent l'école, ils sont imprégnés d'esprit religieux, de civilisation chrétienne.

Combien d'entre eux, s'ils n'appartiennent pas au corps de l'Église, font partie néanmoins de son âme, parce qu'ils vivent de bonne foi dans l'erreur. Ceux-là se prêteront à l'acheminement de leur race vers la vérité. Et, par suite, la deuxième ou la troisième génération arrivera peut-être au but.

Dans l'Orient schismatique, l'école catholique contribue sûrement à hâter cette heure si désirée du retour de l'Église séparée à l'unité romaine.

Si tous les élèves des Frères bénéficient du dévouement de leurs maîtres, il va sans dire que les catholiques sont entourés d'une sollicitude spirituelle toute spéciale. Non seulement les Frères n'épargnent rien pour préserver la foi de ces jeunes âmes de tout dommage, par suite du contact journalier avec des condisciples de religion différente, mais ils mettent tout en œuvre pour la fortifier et la rendre de plus en plus agissante : congrégations, conférences

Saint-Vincent de Paul, groupements post-scolaires, retraites de rentrée, de fin d'année, de fin d'études, retraites pascals.

Les établissements des Frères offrent donc à la jeunesse catholique, en pays de mission, toutes les sauvegardes et tous les avantages des écoles chrétiennes d'Europe ou d'Amérique.

En pays de mission, l'Institut compte actuellement 1400 Frères (le dixième de son personnel total) répartis en 130 établissements, où ils enseignent, tous les jours, le catéchisme à 48000 enfants.

II. L'INSTITUT EN AFRIQUE

1. Afrique du Nord. — Les Frères s'établirent en *Algérie* et en *Tunisie* sous le Généralat du Frère Philippe. Ils dirigeaient une quinzaine d'écoles en Algérie lorsque la loi de 1904, contre les Congrégations, en amena la fermeture. Quelques-unes, restées ouvertes au début de la Grande Guerre, fonctionnent encore. Il y a 3 établissements en Algérie et 2 en Tunisie.

Depuis 1929, les Frères ont ouvert successivement trois écoles au *Maroc français*.

Ces trois pays forment, avec les *Canaries* (1908) (4 maisons) et l'île de *Malte* (1903) (2 maisons), le **district d'Algérie**¹ qui compte 14 établissements, 134 Frères et 3000 élèves.

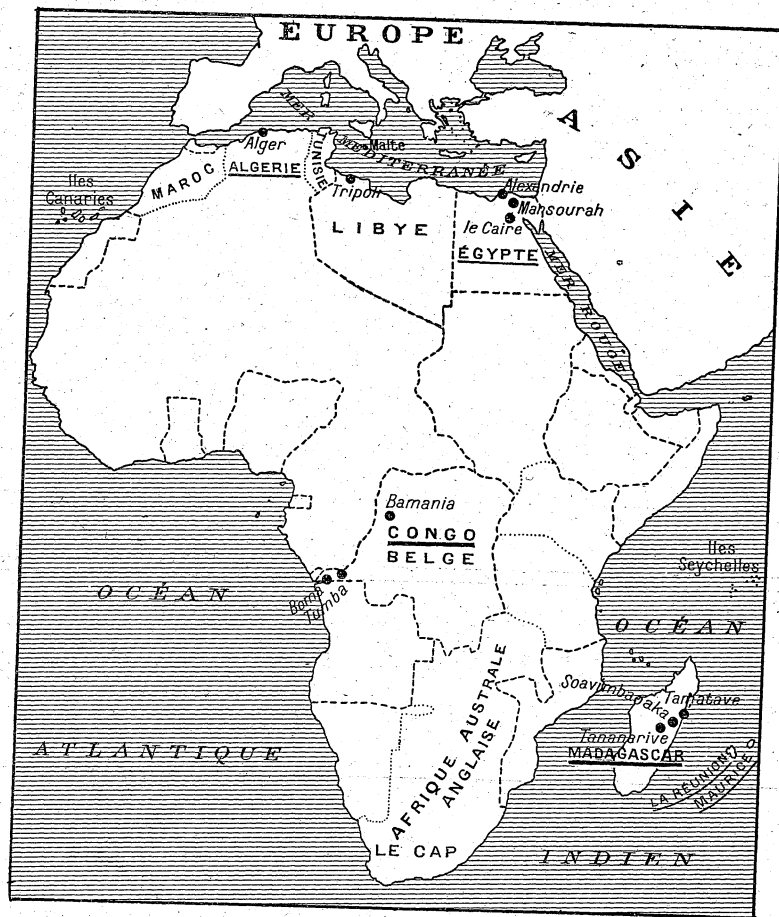
En 1912 les, Frères du district de Turin pénétrèrent en *Libye* italienne. Ils y dirigent deux établissements, dont un collège très florissant, à Tripoli ; 21 Frères y instruisent 600 élèves.

2. Congo belge. — Évangéliser est le meilleur moyen de coloniser. Aussi, la Belgique voulut-elle s'assurer le

1. Bien que la plupart des écoles du district d'Algérie n'aient pas le caractère de celles des pays de mission, on étudie tout le district dans ce chapitre afin de faciliter l'établissement de la carte qui l'accompagne.

concours de nombreux missionnaires dans sa magnifique colonie du Congo.

Cinq Frères arrivèrent à Boma, en 1909. Ils sont aujourd'hui 67, dirigent 9 établissements et instruisent 2 100 élèves.



Carte pour l'Histoire de l'Institut en Afrique.

(Le nom des districts est souligné).

Une école professionnelle initie les élèves au travail du bois et du fer. Deux écoles de candidats-commis préparent des employés de bureau pour les diverses administrations

de la colonie. Trois Écoles normales forment des instituteurs chrétiens. A l'heure actuelle plus de 300 travaillent dans les villages à christianiser et à civiliser leurs compatriotes.

Ce jeune district possède ses trois groupes de formation : le juvénat et le scolasticat à Tumba, le noviciat à Bamania. Il édite, pour les écoles congolaises, des manuels : quelques-uns dans les quatre principales langues de la colonie.

3. L'Afrique Australe anglaise reçut les premiers Frères, venus d'Irlande, en 1904. Actuellement, dans 2 écoles, 6 Frères prodiguent leur zèle à 110 élèves.

4. La Réunion, Madagascar et Maurice forment un district, qui compte 14 établissements avec 132 Frères et 5 800 élèves.

L'île Bourbon, aujourd'hui *île de la Réunion*, accueillit, dès 1817, les fils de saint Jean-Baptiste de La Salle, qui y établirent une école. Ils se multiplièrent surtout après l'arrivée, en 1833, du Frère Visiteur Jean de Matha, qui fonda 23 établissements à la Réunion, 4 à Maurice et 2 à Madagascar.

Les Frères Scubilion et Parascève, humbles et admirables évangélisateurs des noirs pendant une trentaine d'années, y moururent tous les deux en 1867. Les faveurs, qui, durant leur vie, montrèrent leur pouvoir d'intercession auprès de Dieu, se continuent sur leur tombe.

L'Institut pénétra à Madagascar en 1866. Il y bénéficia du concours intelligent et dévoué des indigènes. Un Malgache, le Frère Raphaël-Louis, ne cessa jusqu'à sa mort, survenue en 1919, d'exercer une action bienfaisante sur ses compatriotes. Il a laissé le renom d'un saint religieux.

Les trois groupes de formation de ce district sont installés à Soavimbahoaka, près de Tananarive.

5. Égypte. — Les Frères ouvrirent leur première école d'Égypte à Alexandrie en 1847. L'année suivante, ils y

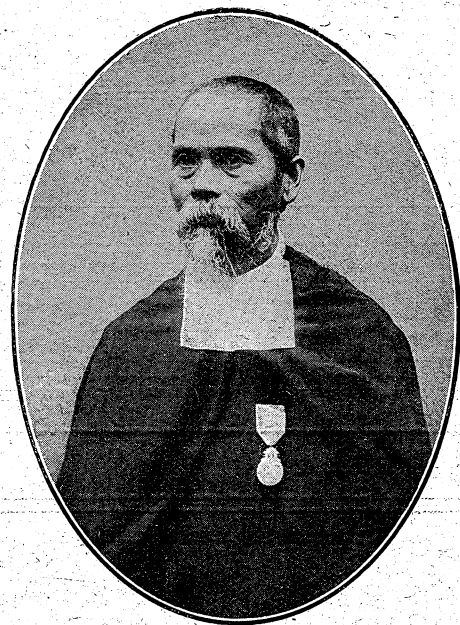
ajoutèrent, dans la même ville, le collège Sainte-Catherine, devenu aujourd'hui le vaste et splendide collège Saint-Marc, inauguré par le roi Fouad, en personne, en 1928.

Actuellement, le district d'Égypte compte 20 établissements, 284 Frères et 8 400 élèves. Ses maisons de formation se trouvent en France : le juvénat et le noviciat à Saint-Maurice-l'Exil près de Vienne, le scolasticat à Moulins.

Alexandrie, le Caire, Mansourah, ont des collèges florissants qui entretiennent des écoles gratuites très fréquentées. Les enfants de la haute classe égyptienne entrent pour une large part dans leur clientèle scolaire; des médecins, des magistrats, de grands propriétaires fonciers, des directeurs de banque, des chefs d'administration, des

ministres même, sont sortis nombreux de ces établissements.

Par de délicats hommages, le gouvernement égyptien reconnaît l'œuvre éducatrice des maîtres catholiques. En 1915, le sultan Hussein, haranguant les 3 000 élèves des Frères du Caire disait, en s'adressant aux professeurs : « Votre mérite est grand de donner à la jeunesse égyptienne, sans distinction de religion ou de nationalité, le



Le Frère Raphaël-Louis.

Lors des guerres des Hovas avec la France, de 1883 à 1886, puis en 1894 et 1895, sa qualité d'indigène lui permit de rester dans l'île, alors que tous les Français en étaient expulsés. Bravant les défiances et les menaces, l'humble Frère fut l'âme de la communauté chrétienne laissée sans pasteur.

bienfait d'une solide instruction, que vous complétez par un bienfait plus grand encore, celui d'une forte éducation. »

La procure des Frères d'Alexandrie édite des manuels classiques en français et en arabe, employés non seulement dans les écoles des Frères, mais encore dans un bon nombre d'autres établissements congréganistes d'Égypte et même de Palestine et de Syrie.

III. L'INSTITUT DANS LES BALKANS ET EN ASIE

1. Turquie, Bulgarie, Grèce, Dodécanèse. — L'Institut pénétra en Turquie sous le généralat du Frère Philippe, en 1841, par l'ouverture, à Smyrne, d'une première école. En 1870, il fonda le magnifique collège de Kadi-Keuï à Constantinople; en 1885, il prenait pied à Sophia, en Bulgarie; en 1888, à Salonique, actuellement en Grèce; en 1889, à Rhodes, aujourd'hui au Dodécanèse italien.

Les 12 établissements des Frères dans ces divers pays, en Turquie notamment, ont été longtemps florissants. Il en est qui ont joui d'une réputation exceptionnelle et méritée, dans tout le Proche-Orient, tel celui de Kadi-Keuï. Malheureusement, des dispositions législatives récentes entravent leur recrutement et rendent même leur avenir très incertain.

2. Palestine et Syrie. — En 1878, le Frère Évagre, venu d'Égypte sur l'ordre de ses Supérieurs, ouvrait à Jérusalem la première école de l'Institut en Palestine.

Actuellement 61 Frères y instruisent 1 700 élèves dans 5 établissements. Celui de Bethléem groupe une école et un juvénat pour les Orientaux aspirant à devenir membres de l'Institut. Sa chapelle est le siège de l'Archiconfrérie du Très-Saint-Enfant Jésus, fondée par le Frère Évagre en 1909.

Comme la Palestine, la Syrie possède 5 maisons, dont les 88 Frères donnent l'éducation à 3 000 élèves.

Libres de fixer à leur gré les programmes de leurs écoles, les Frères ont organisé un enseignement technique, approprié aux besoins des populations.

Pour affirmer la fidélité de l'Institut à l'esprit du saint Fondateur, chaque collège payant entretient une école



Carte pour l'Histoire de l'Institut en Turquie, Bulgarie, Grèce, Dodécannèse, Palestine et Syrie.
(Le nom des districts est souligné).

gratuite. Le plus important est celui du Sacré-Cœur, à Beyrouth.

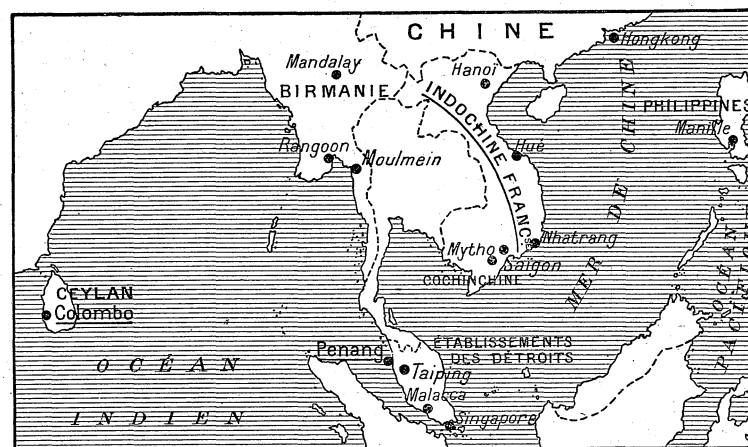
La procure des Frères de cette ville édite des manuels scolaires adoptés en Syrie et en Palestine.

3. Indes anglaises. — A la demande réitérée du Vicaire apostolique de la presqu'île de Malacca, les Frères s'établirent à Penang et à Singapore, en 1852. Ils arrivèrent à Moulmein et à Rangoon (Birmanie), en 1860; à Colombo

(île Ceylan) en 1868; à Hongkong (Chine); en 1875; à Manille (îles Philippines), en 1911.

Les débuts de ces diverses fondations furent très pénibles. Aujourd'hui, dans la plupart des localités où ils sont installés, les Frères dirigent un grand collège et une école gratuite, l'un fournissant les ressources pour l'entretien de l'autre.

Les plus importants de ces établissements sont à Colombo, Rangoon, Penang, Taiping, Singapore et Hong-



Carte pour l'Histoire de l'Institut en Extrême-Orient.
(Le nom des districts est souligné).

kong. Celui de Singapore instruit 1 300 élèves dont les deux tiers sont catholiques.

Deux districts se partagent les Indes anglaises : celui de Colombo, tout entier dans l'île Ceylan, compte 9 établissements, 107 Frères et 3700 élèves. Son juvénat et son scolasticat se trouvent à Colombo; ses novices se joignent à ceux du district de Penang durant leur année de formation religieuse.

Celui de Penang a des communautés en Birmanie et dans la presqu'île de Malacca (14), en Chine (2), et aux Philippines (1), soit en tout 17 établissements avec 186 Frères et 11200 élèves. Les trois groupes de formation sont réunis à Pulau Tikus, près de Penang.

4. Indochine française. — L'Institut débuta en Indochine par une première école fondée à Saïgon, en 1866, et par une seconde à Mytho, l'année suivante. La troisième école, à Hanoï, date de 1894 ; les autres sont toutes postérieures à 1904.

Aujourd'hui ce pays forme un district groupant 14 établissements avec 160 Frères et 3600 élèves. Nhatrang possède le juvénat et le noviciat ; Hué, le scolasticat.

L'Institution Puginier, à Hanoï, inscrit chaque année dans son livre d'or des baptêmes d'élèves païens.

L'Institution Taberd, à Saïgon, principal établissement du district, instruit 1000 élèves : Français, Annamites ou Chinois, qui entrent ensuite, en grand nombre, dans les écoles supérieures du gouvernement ; une élite se dirige vers le noviciat ou vers le séminaire. Mgr Tong, premier évêque annamite, sacré en 1933 par Pie XI, est un ancien élève de Mytho et de l'Institution Taberd.

5. Recrutement indigène. — Dans ce rapide coup d'œil sur les districts de l'Institut, on a vu que, dans presque tous ceux des pays de mission, existaient des maisons de formation pour les indigènes.

Elles répondaient par avance au désir du Souverain Pontife Pie XI, qui voudrait voir le règne de Dieu étendu et consolidé chez les peuples d'Asie et d'Afrique par des vocations sacerdotales et religieuses recrutées sur place.

Actuellement, 400 Frères Annamites, Arabes, Birmans, Chinois, Cingalais, Congolais, Hindous, Malgaches, sont sortis de ces noviciats et se dévouent à l'éducation et à l'instruction de leurs compatriotes ; en outre, 300 sujets indigènes se trouvent dans les maisons de formation.

TABLEAU SYNOPTIQUE.

Leur nécessité : aussi grande là qu'ailleurs car, « qui a l'enfant tient l'avenir ».									
I Les écoles de l'Institut en pays de mission	<table> <tr> <td>Leur organisation.</td><td>Elles reçoivent des catholiques et des non catholiques ; donnent à tous, chaque jour, l'enseignement religieux, tout en respectant les croyances de chacun ; maintiennent l'harmonie entre les élèves en interdisant les discussions sur les religions et les nationalités.</td></tr> <tr> <td>Leurs résultats.</td><td> L'admission des infidèles leur fournit des ressources pour subsister et donner l'instruction aux catholiques trop peu nombreux pour rendre leurs écoles prospères à eux seuls. La plupart des collèges entretiennent des écoles gratuites pour les catholiques pauvres. Quelques conversions, qui seraient plus nombreuses sans les obstacles extérieurs, surtout en pays grecs ou musulmans. Elles détruisent les préjugés anti-catholiques. Leurs élèves infidèles, imprégnés de civilisation chrétienne, achèment leurs familles vers le catholicisme. Leurs élèves catholiques reçoivent les mêmes soins religieux que ceux des écoles d'Europe ou d'Amérique. </td></tr> </table>	Leur organisation.	Elles reçoivent des catholiques et des non catholiques ; donnent à tous, chaque jour, l'enseignement religieux, tout en respectant les croyances de chacun ; maintiennent l'harmonie entre les élèves en interdisant les discussions sur les religions et les nationalités.	Leurs résultats.	L'admission des infidèles leur fournit des ressources pour subsister et donner l'instruction aux catholiques trop peu nombreux pour rendre leurs écoles prospères à eux seuls. La plupart des collèges entretiennent des écoles gratuites pour les catholiques pauvres. Quelques conversions, qui seraient plus nombreuses sans les obstacles extérieurs, surtout en pays grecs ou musulmans. Elles détruisent les préjugés anti-catholiques. Leurs élèves infidèles, imprégnés de civilisation chrétienne, achèment leurs familles vers le catholicisme. Leurs élèves catholiques reçoivent les mêmes soins religieux que ceux des écoles d'Europe ou d'Amérique.				
Leur organisation.	Elles reçoivent des catholiques et des non catholiques ; donnent à tous, chaque jour, l'enseignement religieux, tout en respectant les croyances de chacun ; maintiennent l'harmonie entre les élèves en interdisant les discussions sur les religions et les nationalités.								
Leurs résultats.	L'admission des infidèles leur fournit des ressources pour subsister et donner l'instruction aux catholiques trop peu nombreux pour rendre leurs écoles prospères à eux seuls. La plupart des collèges entretiennent des écoles gratuites pour les catholiques pauvres. Quelques conversions, qui seraient plus nombreuses sans les obstacles extérieurs, surtout en pays grecs ou musulmans. Elles détruisent les préjugés anti-catholiques. Leurs élèves infidèles, imprégnés de civilisation chrétienne, achèment leurs familles vers le catholicisme. Leurs élèves catholiques reçoivent les mêmes soins religieux que ceux des écoles d'Europe ou d'Amérique.								
II L'Institut en Afrique	<table> <tr> <td>Afrique du Nord.</td><td> <table> <tr> <td>District d'Algérie.</td><td> 3 maisons en Algérie, 2 en Tunisie, 3 au Maroc, 4 aux Canaries, 2 à Malte. Total : 14 maisons, 134 Frères, 3000 élèves. </td></tr> </table> Libye dépendante du district de Turin : 2 maisons, 21 Frères, 600 élèves. </td></tr> <tr> <td>Congo belge.</td><td> 9 maisons, 67 Frères, 2100 élèves. Écoles professionnelles, écoles de candidats-commis, Écoles normales. Trois groupes de formation. Édition de manuels scolaires propres au pays. </td></tr> <tr> <td>Réunion, Madagascar, et Maurice.</td><td> Afrique Australe : 2 maisons, 6 Frères, 110 élèves. 14 maisons, 132 Frères, 5800 élèves. A la Réunion, ouverte à l'Institut en 1817, se sont distingués, par leurs vertus, les Frères Scubilion et Parascève. Le Frère Raphaël-Louis, première recrue indigène de Madagascar, a laissé en mourant (1919) un renom de sainteté. Les trois groupes de formation de ce district sont à Madagascar. </td></tr> </table>	Afrique du Nord.	<table> <tr> <td>District d'Algérie.</td><td> 3 maisons en Algérie, 2 en Tunisie, 3 au Maroc, 4 aux Canaries, 2 à Malte. Total : 14 maisons, 134 Frères, 3000 élèves. </td></tr> </table> Libye dépendante du district de Turin : 2 maisons, 21 Frères, 600 élèves.	District d'Algérie.	3 maisons en Algérie, 2 en Tunisie, 3 au Maroc, 4 aux Canaries, 2 à Malte. Total : 14 maisons, 134 Frères, 3000 élèves.	Congo belge.	9 maisons, 67 Frères, 2100 élèves. Écoles professionnelles, écoles de candidats-commis, Écoles normales. Trois groupes de formation. Édition de manuels scolaires propres au pays.	Réunion, Madagascar, et Maurice.	Afrique Australe : 2 maisons, 6 Frères, 110 élèves. 14 maisons, 132 Frères, 5800 élèves. A la Réunion, ouverte à l'Institut en 1817, se sont distingués, par leurs vertus, les Frères Scubilion et Parascève. Le Frère Raphaël-Louis, première recrue indigène de Madagascar, a laissé en mourant (1919) un renom de sainteté. Les trois groupes de formation de ce district sont à Madagascar.
Afrique du Nord.	<table> <tr> <td>District d'Algérie.</td><td> 3 maisons en Algérie, 2 en Tunisie, 3 au Maroc, 4 aux Canaries, 2 à Malte. Total : 14 maisons, 134 Frères, 3000 élèves. </td></tr> </table> Libye dépendante du district de Turin : 2 maisons, 21 Frères, 600 élèves.	District d'Algérie.	3 maisons en Algérie, 2 en Tunisie, 3 au Maroc, 4 aux Canaries, 2 à Malte. Total : 14 maisons, 134 Frères, 3000 élèves.						
District d'Algérie.	3 maisons en Algérie, 2 en Tunisie, 3 au Maroc, 4 aux Canaries, 2 à Malte. Total : 14 maisons, 134 Frères, 3000 élèves.								
Congo belge.	9 maisons, 67 Frères, 2100 élèves. Écoles professionnelles, écoles de candidats-commis, Écoles normales. Trois groupes de formation. Édition de manuels scolaires propres au pays.								
Réunion, Madagascar, et Maurice.	Afrique Australe : 2 maisons, 6 Frères, 110 élèves. 14 maisons, 132 Frères, 5800 élèves. A la Réunion, ouverte à l'Institut en 1817, se sont distingués, par leurs vertus, les Frères Scubilion et Parascève. Le Frère Raphaël-Louis, première recrue indigène de Madagascar, a laissé en mourant (1919) un renom de sainteté. Les trois groupes de formation de ce district sont à Madagascar.								

L'Institut
en
Afrique
(suite)

Égypte.

Première école ouverte en 1847.
20 maisons, 284 Frères et 8 400 élèves.
Maisons de formation en France.
Les grands collèges : Alexandrie, le Caire,
Mansourah, entretiennent des écoles
gratuites très fréquentées.
Le district édite plusieurs manuels pro-
pres au pays.

Turquie,
Bulgarie,
Grèce,
Dodécannèse,

Premières
écoles ouvertes
dans
chaque pays.

Smyrne (Turquie), en
1841.
Sophia (Bulgarie), en
1885.
Salonique (Grèce), en
1888.
Rhodes (Dodécannèse),
en 1889.

Les établissements de ces divers pays ont
été longtemps florissants; ceux de Tur-
quie ont souffert de dispositions légis-
latives récentes.

Palestine
et
Syrie.

Premières écoles des Frères ouvertes en
Palestine (à Jérusalem), en 1878, et en
Syrie (à Beyrouth), en 1890.

Palestine : 5 maisons, 61 Frères, 1 700 élèves.
Syrie : 5 maisons, 88 Frères, 3 000 élèves.
Bethléem a un juvénat pour les Orien-
taux; sa chapelle est le siège de l'Archic-
onfrérie du Très-Saint-Enfant Jésus.
Collège du Sacré-Cœur à Beyrouth.

La Procure du district, à Beyrouth, édite
des manuels scolaires adaptés au pays.

Premières écoles : Penang et Singapore, en
1852.

Grands collèges à Colombo, Rangoon, Pe-
nang, Singapore, Taiping, Hongkong;
ils entretiennent des écoles gratuites.

Indes
Anglaises.

Colombo (Ceylan) 9 maisons,
107 Frères et 3 700 élèves;
juvénat et scolasticat.

Districts

Penang (Birmanie, Malacca,
Chine, Philippines) 17 mai-
sons, 186 Frères, 11 200
élèves; trois groupes de
formation.

Indochine
française.

Première école à Saïgon, en 1866.
14 maisons, 160 Frères, 3 600 élèves.
Trois groupes de formation.
Institutions Taberd à Saïgon et Pugnier
à Hanoi, sont les plus importantes.

Recrutement
indigène.

Désir formel du Souverain Pontife Pie XI.
400 Frères Annamites, Arabes, Birmans,
Chinois, Cingalais, Congolais, Hindous,
Malgaches.
300 sujets en formation.

III
L'Institut
dans
les
Balkans
et en
Asie

CHAPITRE XVII

NOS CAUSES DE BÉATIFICATION
ET DE CANONISATION

SOMMAIRE. — 1° Notions de procédure. 2° Bienheureux Salomon. 3° Vé-
néable Bénilde. 4° Frère Exupérien. 5° Frère Miguel. 6° Frère Mutien-
Marie. 7° Frère Alpert. 8° Martyrs de la Révolution.

1. Notions de procédure. — Les preuves de la sain-
teté d'un serviteur de Dieu sont constatées par deux sortes
de Procès : les Procès ordinaires et les Procès apostoliques.

Procès ordinaires. — Ce sont les procès qu'instruit
l'Ordinaire, en vertu de son autorité propre; ils com-
prennent : 1° le Procès ordinaire *informatif* qui, par ses
enquêtes sur la vie, les vertus, les miracles du saint per-
sonnage établit s'il y a réputation de sainteté; 2° le Procès
sur les *écrits* qui examine leur orthodoxie; 3° le Procès dit
de *non-culte* qui recherche si on n'a pas déjà rendu des
honneurs publics au Serviteur de Dieu.

Procès apostoliques. — Ils se font en vertu des ins-
tructions envoyées aux Ordinaires par le Saint-Siège et
comprennent : 1° le Procès sur *la réputation de sainteté
en général*; 2° le Procès sur *les vertus en particulier*; 3° le
Procès sur les *miracles*. Ces Procès, favorablement ter-
minés, sont suivis de la *Béatification*.

Lorsqu'un Serviteur de Dieu est béatifié, on peut pour-
suivre sa Cause en vue de la *Canonisation*. L'indispensable
alors est de présenter deux nouveaux miracles attribués
au Bienheureux.

2. Bienheureux Salomon (1745-1792). Notice. — Né à Boulogne-sur-Mer, en 1745, Nicolas Leclercq entra à l'école des Frères à l'âge de dix ans. Dans ce milieu favorable se développèrent sa piété native et sa dévotion envers Marie; aussi, dans sa jeunesse, aimait-il à répéter cette courte invocation : « Marie, ma bonne Mère, sauvez-moi. »

Appelé de Dieu à l'Institut de saint Jean-Baptiste de La Salle, le jeune homme entra en 1767, à vingt-deux ans, au Noviciat de Saint-Yon, près de Rouen. Ses progrès dans les vertus religieuses furent rapides et sa vie entière resta un exemple soutenu de vive foi, d'exacte régularité et de ferme attachement à Dieu et à l'Église.

Rennes, Rouen et Maréville le virent tour à tour exercer son zèle apostolique auprès des enfants ou des jeunes Frères. Quelque temps Maître des novices et Secrétaire Général de l'Institut, le futur Bienheureux travailla, dans cette double fonction, à procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes.

Arrêté par les agents de la Révolution, et incarcéré aux Carmes, le Frère Salomon refusa de prêter le serment schismatique à la Constitution civile du clergé; il fut massacré le 2 septembre 1792, avec les évêques et les prêtres emprisonnés comme lui, en haine de la foi.

Sa Cause. — Le *Procès de l'Ordinaire* s'ouvrit à Paris le 15 janvier 1900. Terminé six ans après, il fut remis à la Congrégation des Rites le 9 février 1906 et l'*Introduction de la Cause* eut lieu le 26 janvier 1916. La Congrégation générale pour la reconnaissance du fait du martyre se tint le 16 mars 1926 et la *Béatification* fut célébrée à Rome, par le pape Pie XI, le 17 octobre 1926.

3. Vénérable Bénilde (1805-1862). Notice. — Pierre Romançon naquit à Thuret, diocèse de Clermont, le 14 juin 1805. Sa vertueuse mère lui inculqua l'amour de Dieu et l'horreur du péché.

Le jeune Pierre fréquenta quelque temps l'école des Frères de Riom, puis il entra au Noviciat de Clermont en 1820. Sa probation terminée, le Frère Bénilde fut placé

successivement à Riom, à Moulins, à Limoges, à Aurillac et à Clermont-Ferrand où il régenta diverses classes.

Nommé Directeur à Billom, puis à Saugues, sa nouvelle charge lui donna occasion de faire éclater son zèle et sa charité. Il opéra dans la jeunesse du pays une véritable transformation. Le nombre des vocations sacerdotales et religieuses sorties de son école est remarquable.

Charitable et zélé pour le bien de ses inférieurs, le Frère Bénilde s'appliquait, avant toute chose, à maintenir parmi eux, l'amour et la pratique de la Règle. La foi, qui animait tous ses actes, fut le secret de l'admirable fécondité de son apostolat. Son humilité était profonde, sa mortification quotidienne et son union à Dieu continuelle. Le Vénérable Bénilde remit son âme à Dieu le 13 août 1862.

Sa Cause. — La réputation de sainteté du Directeur de Saugues, a toujours été croissant; de nombreuses grâces et faveurs lui sont attribuées. Le *Procès informatif*, pour l'Instruction de sa Cause, commença au Puy le 20 octobre 1898 et fut déposé, en août 1899, à la Sacrée Congrégation des Rites. Ses *Écrits* examinés le 7 mai 1901, furent approuvés par le décret du 13 mai. Le 22 avril 1903, le pape Léon XIII signait le *décret d'Introduction* de sa Cause, qui lui conférait le titre de Vénérable. L'*héroïcité des Vertus* du Frère Bénilde fut proclamée par Pie XI, le 6 janvier 1928.

4. Frère Exupérien (1829-1905). Notice. — Adrien Mas naquit au Pujol, diocèse de Montpellier, le 7 janvier 1829. Sa tante, femme très pieuse, prit soin de son éducation. A dix ans, confié aux Frères de Béziers, l'enfant progressa rapidement dans la piété et dans les études.

Entré, en 1847, au Noviciat de Toulouse, il prit l'habit le jour de l'Immaculée Conception et reçut le nom de Frère Exupérien. Après sa probation, le jeune maître professa quelques années au Pensionnat de Béziers, puis ses Supérieurs l'appelèrent à Paris, où il devint bientôt Directeur des Novices. Jeté en prison, pendant la Commune, il en sortit au bout de dix-huit jours, regrettant de n'avoir pas été, comme d'autres religieux détenus, jugé digne de la

palme du martyre. En 1873, élu Assistant du Supérieur Général, il remplit avec abnégation cette charge, jusqu'à sa pieuse mort, survenue le 31 janvier 1905.

Reproduire, en sa personne, les exemples de vertu du saint Fondateur, fut le travail de toute sa vie. Sa devise était : « Ne rien faire naturellement, par coutume, ou par quelque motif humain, mais tout par la conduite de Dieu, par le mouvement de son esprit et avec intention de lui plaire. » Dans ses conférences, il exhortait ses Frères surtout à l'amour et à l'imitation de Jésus-Christ et au renoncement à soi-même.

Sa Cause. — La réputation de sainteté, dont jouissait le Frère Exupérien pendant sa vie ne s'affaiblit pas après sa mort. En conséquence, le Tribunal ecclésiastique pour l'Instruction de sa Cause fut constitué à Paris, en mars 1922. Les Procès ordinaires, terminés, furent portés à Rome au mois d'avril 1924. Pie XI, le 19 juin 1929, décréta que les nombreux *Écrits* du Serviteur de Dieu ne faisaient pas obstacle à la continuation du Procès. Le 18 juillet 1934, le Souverain Pontife signait le *décret introduisant la Cause* du Frère Exupérien.

5. Frère Miguel (1854-1910). Notice. — Né à Cuenca (Equateur) le 7 novembre 1854, François Febres Cordero fut très chrétiennement élevé par sa sainte mère. Il fréquenta l'école des Frères de sa ville natale et se fit remarquer par son intelligence vive et réfléchie et par sa constante application au travail.

Le 24 mars 1868, il revêtait l'habit de saint Jean-Baptiste de La Salle et recevait le nom de Frère Miguel. Devenu professeur, il enseigna, de 1869 à 1907, à l'école gratuite de Quito où, pendant vingt-six ans, il fut chargé de préparer les enfants à la première Communion. Pour l'usage des élèves, le Frère Miguel composa des livres de classe et de piété qui lui méritèrent la réputation d'écrivain et lui ouvrirent les portes de l'Académie équatorienne.

En 1907, les Supérieurs l'appelèrent à la Maison-Mère, à Lembecq, pour composer des ouvrages classiques espa-

gnols et, en 1908 ils l'envoyèrent se reposer à la maison de Premiá de Mar, près de Barcelone, où il mourut pieusement le 9 février 1910.

Pendant quarante-deux ans, le Frère Miguel se distingua par la pratique constante de toutes les vertus chrétiennes et religieuses, spécialement par la foi, la charité, le zèle, la piété, et l'humilité. Il excella dans l'observance de la Règle et la pratique de la sainte obéissance.

Sa Cause. — Depuis sa mort, un grand nombre de faveurs signalées ont été obtenues par son intercession. Les *Procès de l'Ordinaire* furent commencés en 1923 et remis à la Sacrée Congrégation des Rites en janvier 1925. Ses *Écrits*, approuvés en 1930, forment un ensemble imposant de 10 775 pages. Les copies des Procès du Frère Miguel sont achevées.

6. Frère Mutien-Marie (1841-1917). Notice. — Louis Wiaux naquit à Mellet (Belgique) le 20 mars 1841. Dès son enfance, il se fit remarquer par sa piété et sa modestie. Lorsqu'il eut atteint sa seizième année, Louis entra au Noviciat de Namur et reçut le nom de Frère Mutien-Marie.

Après son noviciat, il exerça son zèle dans les classes de Chimay et de Bruxelles; puis, en 1859, à la communauté de Malonne, où il resta jusqu'à sa mort, survenue le 30 janvier 1917.

Modèle de toutes les vertus religieuses, le Frère Mutien-Marie s'acquitta de ses emplois avec une fidélité exemplaire. Sa vie obscure favorisa sa piété, qui fut toujours remarquable, et sa vie intérieure intense. Cet humble Frère se plaisait à prier Marie; c'est à cette Mère aimée qu'il confiait ses joies et ses peines.

Sa Cause. — De nombreuses faveurs spirituelles et temporelles sont attribuées à son intercession. Commencés en décembre 1923, les *Procès de l'Ordinaire* furent remis à la Sacrée Congrégation des Rites en octobre 1926, et le décret approuvant ses *Écrits*, peu nombreux, fut publié le 16 mai 1928. La copie des divers Procès est achevée.

7. Frère Alpert (1849-1898). Notice. — Chrétien Motsch naquit le 26 mai 1849 à Eywiller, diocèse de Strasbourg, d'une famille profondément chrétienne. C'est au jour de sa première Communion qu'il entendit l'appel à la vie religieuse. Après une enfance vertueuse, le jeune Alsacien entra au Noviciat de Paris le 10 septembre 1864; il prit l'habit le 1^{er} novembre suivant et reçut le nom de Frère Alpert.

Sa probation terminée, il fut envoyé à l'école Saint-Joseph des Alsaciens-Lorrains, à Paris, puis à Montrouge et, en 1869, il revint à Saint-Joseph. Placé à la tête de cette école, dix ans plus tard, il la dirigea jusqu'en 1896. Le Frère Alpert se montra d'une sollicitude maternelle pour les besoins de ses Frères et d'un dévouement inlassable pour préparer les enfants à la première Communion. Le zélé Directeur s'attacha surtout à développer la piété parmi eux, ainsi qu'à former les jeunes gens du patronage à une vie chrétienne virile et rayonnante.

Malade pendant plusieurs années, le Frère Alpert endura avec une patience et une résignation admirables toutes ses souffrances. A l'infirmerie, il partagea son temps entre les exercices de piété et de charité. Durant toute sa vie il manifesta un véritable amour pour Notre-Seigneur et une tendre dévotion pour la très sainte Vierge et saint Joseph. Il mourut à Paris le 6 avril 1898.

Sa Cause. — Cette Cause commence à peine. Les *Procès ordinaires* furent commencés à Paris, en 1929, et portés à Rome, en 1932.

8. Martyrs de la Révolution. — Aux Causes ci-dessus mentionnées on doit ajouter celles de plusieurs Frères martyrs de la Révolution. Elles font partie des Causes collectives engagées par les Diocèses.

Les Causes des martyrs suivent une procédure plus rapide que celles des autres Serviteurs de Dieu, les miracles ne sont pas exigés pour la Béatification. Il suffit de prouver le martyre (Voir p. 95, le nom de ces Frères).

TABLEAU SYNOPTIQUE

Nos Causes de Béatification et de Canonisation	Notions de procédure	Procès ordinaires	{ informatif; sur les écrits; de non-culte.
		Procès apostoliques	{ sur la réputation de sainteté; sur les vertus; sur les miracles.
	Frère Salomon		Né à Boulogne-sur-Mer, en 1745. Entré au Noviciat de Saint-Yon, en 1767. Professeur, Directeur des Novices, Secrétaire Général de l'Institut. Martyrisé aux Carmes le 2 septembre 1792. Procès informatif commencé en 1900. Introduction de la Cause en 1916. Béatification le 17 octobre 1926.
	Frère Bénilde		Né au Diocèse de Clermont, en 1805. Entré au Noviciat de Clermont, en 1820. Meurt Directeur à Saugues, en 1862. Procès informatif commencé en 1898. Écrits approuvés en 1901. Introduction de la Cause en 1903. Héroïcité des vertus proclamée en 1928.
	Frère Exupérien		Né au Diocèse de Montpellier, en 1829. Entré au Noviciat de Toulouse, en 1847. Professeur, Directeur des Novices, Assis- tant. Meurt à Paris en 1905. Procès informatif commencé en 1922. Écrits approuvés en 1929. Introduction de la Cause en 1934.
	Frère Miguel		Né à l'Équateur en 1854. Entré au Noviciat en 1868. Professeur, auteur de manuels scolaires. Meurt en Espagne en 1910. Procès informatif commencé en 1923. Écrits approuvés en 1930.
	Frère Mutien-Marie		Né en Belgique en 1841. Entré au Noviciat de Namur, en 1857. Meurt à Malonne en 1917. Procès informatif commencé en 1923. Écrits approuvés en 1928.
	Frère Alpert		Né au Diocèse de Strasbourg, en 1849. Entré au Noviciat de Paris, en 1864. Professeur, Directeur à Paris. Meurt à Paris, en 1898. Procès informatif commencé en 1929.
	Frères Martyrs sous la Révolution : leurs procès informatifs font partie des Causes collectives engagées par les Diocèses.		

TABLE ALPHABÉTIQUE

(Pour les écoles et les maisons de formation, se reporter au nom du pays).

A

Affiliés à l'Institut, 59.
 Afrique Australe Anglaise, 181.
 Afrique du Nord, 179.
 Algérie, 179.
 Allemagne, 120, 140, 163.
 Ambulanciers, 112.
Annales de l'Institut, 124.
 Antilles, 136, 170.
 Approbation de l'Institut, 76, 77.
 Archiconfrérie du Très-Saint Enfant-Jésus, 183.
 Argentine, 127, 173.
 Assistants, 53.
 Australie, 136, 174.
 Autriche, 164.

B

Baléares, 136.
 Belgique, 96, 102, 104, 106, 114, 121, 156.
Biographie des Frères, 138, 144, 147.
 Birmanie, 184.
 Blain, 36, 81.
 Bolivie, 173.
 Bon exemple à donner, 69.
 Bourbon (Ile), 102.
 Bourdoise, 17.
 Brancardiers, 112.
 Brésil, 136, 173.
 Bulgarie, 183.
Bulle d'approbation, 77.
Bulletin des Écoles Chrétiennes, 138.

C

Canada, 106, 113, 167.
 Canaries, 136, 179.
 Carmes (chapelle des), 95.
 Catéchisme, 68.
Catéchisme des Vœux, 128.
 Causes de béatification et de canonisation, 189.
 Caveau funéraire à Athis-Mons, 147.
 — à Saint-Yon, 82.
 — au cimetière du Père-Lachaise, 103.
 Centralisation de l'Institut, 51.

Ceylan, 185.
 Chapitre Général, 51.
Chapitres Généraux (Historique des), 138.
 Chili, 123, 172.
 Chine, 185.
 Clément (Affaire abbé), 36.
 Colombie, 127, 171.
Conduite des Ecoles, 30, 43.
 Congo belge, 136, 179.
 Congrégations enseignantes, 13, 14.
 — similaires à l'Institut, 67.
 Crucifix des vœux (Origine du), 121.
 Cuba, 170.

D

Décorations, 106, 112.
Devoirs du Chrétien, 30, 42.
 Directeurs, 56.
 Districts, 56, 86.
 Dodécanèse, 183.
 Dozet Pierre, 19.
 Duruy, 114.

E

Ecolâtre, 11.
 Ecoles charitables, 11.
 — d'écriture, 11.
 — des Missions, 176.
 — dominicales, 30, 66.
 — du soir, 106.
 — normales, 25, 63, 106, 114.
 — primaires, 10.
 — professionnelles, 65.
 — secondaires, 9.
Éducation chrétienne, 127.
 Eglise Saint-Jean-Baptiste de La Salle, à Paris, 132.
 Egypte, 181.
 Emulation, 70.
 Enseignement laucastérien, 102.
 — moderne, 64.
 — mutuel, 12, 102.
 — secondaire, 9, 64, 114.
 — simultané, 62, 102.
 Equateur, 172.
 Espagne, 122, 136, 147, 149, 160.

Etats-Unis, 113, 141, 168.
Explication de la Méthode d'Oraison,
 36, 44.
 — des Douze Vertus d'un
 bon maître, 90.
 — des Épîtres et Évangiles
 des Dimanches et fêtes, 115.

F

France, 10 à 115 presque en entier,
 121, 126, 133, 158.
 Frères des Écoles chrétiennes (Nom
 des), 26.
 Frère Adrien S. G., 145.
 — Agathon S. G., 87.
 — Agoard, 115.
 — Alexis, 115.
 — Allais-charles, S. G., 142.
 — Alpert, 147, 194.
 — Anaclet S. G., 105.
 — Angelum, 115.
 — Barthélemy S. G., 37, 74.
 — Bénilde, 133, 190.
 — Bernard-Louis, 115.
 — Claude S. G., 84.
 — Evagre, 123, 183.
 — Exupérien, 124, 191.
 — Facile, 113.
 — Florence S. G., 85.
 — Frumence, V. G., 97, 99.
 — Gabriel Drolin, 31.
 — Gabriel-Marie, S. G., 131.
 — Gerbaud S. G., 101.
 — Guillaume de Jésus S. G., 103.
 — Henri Lheureux, 27.
 — Imier de Jésus S. G., 139.
 — Irénée, 80.
 — Irlide S. G., 120.
 — Jean de Matha, 181.
 — Jean-Olympe S. G., 118.
 — Joseph S. G., 125.
 — Junien-Victor S. G., 148.
 — Justinus, 132.
 — Léon, 96.
 — Mathieu, 115.
 — Miguel, 172, 192.
 — Moniteur, 95.
 — Mutien-Marie, 157, 193.
 — Néthelme, 112.
 — Paphnucius, 115.
 — Parascève, 181.
 — Patrick, 113.
 — Paul-Joseph, 138.
 — Philippe S. G., 109.
 — Pierre-Célestin, 115.

Frère Raphaël, 95.
 — Raphaël-Louis, 181.
 — Roger, 96.
 — Salomon, 93, 94, 190.
 — Scubilion, 181.
 — Thimothée, S. G. 76.
 — Udralric, 96.
 — Victoris, 115.
 Fondation de l'Institut, 24.
 Fouad, 182.

G

Garcia Moreno, 172.
Grâce, 146.
 Grande Guerre, 139.
 Gratuité de l'enseignement, 89, 101,
 112.
 Grèce, 183.
 Guizot, 106.

H

Habit religieux, 26.
Histoire de l'Église, 141.
Histoire Sainte, 141.
 Hollande, 158.
 Hongrie, 164.
 Horace Vernet, 110.

I

Indes Anglaises, 184.
 Indochine française, 186.
 Instituteur idéal, 13.
 Instruction religieuse, 68.
*Instructions et prières pour la sainte
 Messe, la Confession et la Commu-
 nion*, 42.
 Irlande, 123, 154.
 Italie, 31, 78, 104, 121, 161.

J

Japon, 168.

L

La Chalotais, 87.
 Langue maternelle, 62.
Lettres du saint Fondateur, 43.
 Levant, 127.
 Libye, 136, 179.
 Ligue de prières pour obtenir des
 Maîtres chrétiens, 17.
Liturgie, 146.
 Louise (Sœur), 36.

M

Madagascar, 181.
 Maison-Mère à Lembecq-lez-Hal, 135.

Maison-Mère à Lyon, 100.
 — à Melun, 89.
 — à Paris, 27, 28, 30, 103,
 110, 111, 121.
 — à Reims, 24.
 — à Rome, 96.
 — à Saint-Yon, 32.
 Maîtres d'école, 12.
 Malte, 136.
 Martyrs de la Révolution, 95.
 Maroc, 179.
 Maurice (Ile), 181.
Méditations de Frère Philippe, 115.
*Méditations pour les dimanches et
 fêtes*, 44.
Méditations pour le temps de la retraite,
 44.
 Mexique, 136, 143, 170.
 Missions, 175.
 Mode individuel, 12.
 — lasallien, 63.
 — mutuel, 12, 102.
 — simultané 62, 102.

N

Nicaragua, 170.
Notices nécrologiques, 104, 115.
 Noviciat, 25, 28, 33, 36, 58, 79.
 Noviciat (Petit-), 25, 57, 106, 112.
 Noviciat (Second-), 128.
 Nyel, 23.

O

Organisation de l'Institut, 51.

P

Palestine, 123, 183.
 Panama, 136, 170.
 Parménie, 36.
 Pension de correction, 33, 66.
 — de force, 33-67.
 Pérou, 172.
 Philippines, 136, 185.
 Pologne, 141, 165.
 Pontons de Rochefort, 96.
 Portrait du Saint Fondateur, 46.
 Précurseurs de saint J.-B. de La
 Salle, 13.
 Prières, 69.
 Procureur Général, 54.
 Procureur Général près le Saint-
 Siège, 54.
 Programme d'études, 12.

R

Réflexion, 69.
Réflexion aux jeunes élèves, 147.
Réflexion (Source de), 147.
 Recollection, 59.
Recueil, 43.
 Recrutement indigène, 186.
Règle du gouvernement, 45.
Règles communes, 45.
*Règles de la bienséance et de la civilité
 chrétienne*, 30, 41.
 Retraites, 59, 118, 123, 146.
 Réunion (Ile de la), 181.
Revue belge de pédagogie, 157.
 Rhodes, 127.
 Roland, 21.
 Rouland, 112.
 Roumanie, 164.
 Rousseau, 87.

S

Saint-Benoît-Joseph Labre (Associa-
 tion), 124.
 Saint-Domingue, 170.
 Sanctions, 71.
 Scolasticat, 58, 89, 140.
 Secrétaire Général, 54.
 Séminaire de maîtres d'école pour la
 campagne, 25, 31, 63.
 Suisse, 78, 97, 121.
Sujets d'Examen particulier, 111.
 Supérieur Général, 52.
 Syndicat, 128.
 Syrie, 183.

T

Thécoslovaquie, 141, 164.
 Tunisie, 179.
 Turquie, 183.

V

Vénézuéla, 170.
Vies de saint J.-B. de La Salle, 81,
 132, 146.
 Vigilance, 70.
 Visiteurs, 55.
 Visiteurs Généraux, 55.
 Vœu d'association, 28.
 — d'obéissance et de stabilité, 29.
 Vœux selon la Bulle (Premiers),
 78.
 Voltaire, 87.



